

Conseil Général de la Meuse

N° 09 / 2008

Recueil des Actes Administratifs

Commission Permanente du jeudi 26 juin 2008



EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE
DU 26 JUIN 2008

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES	812
Patrimoine Non Protégé-Sauvegarde des orgues - Orgue de l'église de VARENNES EN ARGONNE	812
Centres de Vacances et de Loisirs - CLSH - 1ère répartition de subventions de fonctionnement 2008	812
Fonctionnement Associations Sportives Civiles - Année 2008.....	816
Aide aux Associations Touristiques - Schéma des éditions touristiques	827
Aides aux associations culturelles - Subventions d'investissement - 2ème répartition	827
Manifestations culturelles - Label é.....	829
Aide au mouvement sportif - Matériel onéreux 2ème répartition (associations).....	829
Bourses Olympiques 2008	831
Connaissance de la Meuse - Avenant à la convention 2008.....	831
90ème Anniversaire de l'Offensive franco-américaine de 1918 - Candidat retenu suite à la commission d'appel d'offres du 02 juin 2008	831
Aide aux associations culturelles – 2 ^{ème} répartition 2008	832
Fonctionnement Ecoles de Musique Meusiennes - Année 2008.....	866
Aide aux associations touristiques	871
Subvention dans le cadre d'éditions de livres et films	871
Fonctionnement Sport – 2 ^{ème} Répartition Manifestations exceptionnelles 2008	871
Aide au mouvement sportif - Matériel onéreux 2ème répartition (Comités)	873
AFFAIRES JURIDIQUES	876
Prise en charge de frais exposés dans l'intérêt du Département	876
Demande d'autorisation d'ester en justice	876

ASSEMBLEES	877
Communes dévastées par faits de guerre – Renouveau des Commissions Municipales	877
AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES	878
Développement Territorial - Pré-Programmation et Programmation 2006 - 2007 et 2008	878
Développement Territorial - Pré-Programmation FGT Territorial	891
AMENAGEMENT	893
Travaux connexes de l'AFR de MONTBLAINVILLE	893
COMMUNICATION	893
Centre de Formation Cyno-Aquatique et de Secourisme de la Meuse - Terre Neuve 55 - Participation financière du Département	893
Subventions à des associations oeuvrant pour des actions humanitaires	893
Office de Tourisme du Pays d'Argonne - Organisation du salon des Artisans à AVOCOURT	894
Association Animation BROUSSEY RAULECOURT - Organisation d'un salon des métiers d'art et de l'artisanat	894
CONSERVATION DES MUSEES.....	895
Subventions accordées aux associations archéologiques	895
Poursuite du programme de recherches sur le site archéologique de Nasium - Signature d'une convention avec l'Etat pour l'année 2008.	895
Renouveau de la convention culturelle entre le département et les communes ayant un Musée de France	895
DEPENDANCE - HANDICAP	899
Répartition des crédits de fonctionnement pour les Instances Locales de Coordination Gérontologique (ILCG) au titre de l'année 2008	899
DGA – MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS	900
Site zone blanche GSM de Evres – Installation d'un FH supplémentaire – Contrat de Bail	900
DR-GESTION ADMINISTRATIVE	919
Convention relative à des compléments de signalisation sur l'autoroute A4	919
Avenant convention Parc Départemental de l'Equipement.....	927
Acquisitions foncières à Menaucourt et Nantois	927
RD 964 - Echange de terrains à MOUZAY permettant une amélioration de visibilité	928
Acquisition de terrains à la SAFER afin de créer une réserve foncière dans le cadre de la déviation de VERDUN.....	928
Autorisation de signature d'un avenant - Agrément de cession de marché	928
Convention de travaux et d'entretien de déplacement de réseaux d'électricité - RD 964/905	929
Convention relative au prêt de signalisation avec service de pose et de dépose d'éléments de signalisation avec le Groupement d'Emulation de la Vallée de l'Othain	933

EDUCATION	937
Convention de partition Région/Département.....	937
Collège Jean Moulin de REVIGNY/ORNAIN - Désaffectation de machines outils.....	937
Collège Alfred Kastler de STENAY - Demande de subvention sur le fonds d'innovation scolaire	937
Collèges publics départementaux - Programmation des équipements au titre de l'année 2008.....	938
Action Départementale en Faveur des Ecoles - Attribution de subventions.....	939
EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES & CONTRACTUALISAT°	939
Mise à disposition de moyens au profit du GIP Objectif Meuse - Avenant N°3.....	939
ENFANCE	940
Opérations de préventions été 2008.....	940
ENVIRONNEMENT & ENERGIE	942
Syndicat Mixte Départemental d'Etudes - Budget 2008 - Investissement.....	942
Préservation et valorisation des milieux naturels – Aide à la reconstitution des vergers – OPAV – Codecom Meuse Voie Sacrée	942
Meuse Energies Nouvelles : Surveillance de la qualité de l'air et lutte contre le réchauffement climatique	942
Soutien aux acteurs de l'environnement.....	943
Espaces Naturels Sensibles - 2ème programmation.....	943
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	943
Octroi d'une subvention de fonctionnement année 2008.....	943
GESTION STATUTAIRE DES RH.....	944
Rémunération au titre d'une activité accessoire, d'un agent public employé par une autre collectivité.....	944
Transformation de postes à l'effectif du Conseil Général	944
INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	945
Soldes Subventions 2008 aux structures d'insertion	945
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	947
Individualisation Aides à l'Artisanat et au Commerce	947
Aide à l'Immobilier d'Entreprises Artisanales - C.D.A.L. (CARLU Damien) à ARRANCY S/CRUSNES et HENRY Fabien à DUGNY SUR MEUSE.....	947
Répartition 2008 de l'aide départementale attribuée dans le cadre des congès syndicaux.....	948
Interventions en faveur du Tourisme - Divers bénéficiaires.....	948
Répartition de la dotation 2007 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.....	949
ZA des Souhesmes - Budget prévisionnel 2008 - Financement départemental	953

MISS° DEVELOPPEMENT AGR. & VALORISAT° FILIERES AGR	956
Regroupement foncier forestier - 2ème programmation 2008.....	956
Plan céréalier - 2ème programmation 2008.....	957
Soutien à l'élevage ovin - 1ère programmation 2008	957
Diversification - 1ère programmation 2008	958
ARVALIS - Aide en faveur d'un bâtiment expérimental de valorisation des co-produits issus de la fabrication des bio-carburants	958
Budget agricole - 1ère répartition des aides 2008	959
MISSION HABITAT	960
Financement du logement social au titre des programmations 2007 et 2008	960
PATRIMOINE	961
Baux de location des gendarmeries de Montiers sur Saulx, Etain, Damvillers - Rectification.....	961
Cession de l'abri à sel de Saint Mihiel	961
Avenant au marché 2007-164 - Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de principes et de priorités d'aménagement et de développement du territoire liés à l'arrivée du TGV en Meuse et pour le lancement d'un appel à projet.....	962
Centre Médico-social de VAUCOULEURS - passation d'avenants aux marchés de travaux de construction	962
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	963
Conventions LAPE	963
REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE.....	963
Centre Mondial de la Paix - Subvention 2008.....	963
Association 14-18 Meuse - Subvention 2008	964
Subventions de fonctionnement Politique de Mémoire – Troisième répartition.....	964
Subventions d'investissement Politique de Mémoire - Troisième répartition.....	965
RESSOURCES HUMAINES.....	965
Gratification de quatre étudiants stagiaires.....	965
SECRÉTARIAT DES ÉLUS	966
Memorial Day 2008 à Kansas City.....	966
SECURITE ET EXPLOITATION	966
Programme 2008 - Amendes de Police	966
SERVICE INTERIEUR	967
Photocopieurs imprimerie de l'Hôtel et Direction des Routes.....	967

**COMMISSION PERMANENTE
du 10 avril 2008**

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES.....968

Délibération de la Commission Permanente du 10 Avril 2008 – Comité Départemental du Tourisme – Subvention 2008	968
---	-----

Actes de l'exécutif Départemental

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.....969

Arrêté du 22 Mai 2008 portant admission des candidats retenus dans le cadre de la consultation dont l'objet consiste en un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Collège du Val d'Ornois à Gondrecourt le Château	969
--	-----

Arrêté du 10 Juin 2008 portant désignation des membres du comité de pilotage du réseau départemental de communications électroniques à haut débit de solidarité	970
--	-----

Arrêté du 10 Juin 2008 déclarant sans suite la procédure d'appel d'offres ouvert relatif à la restructuration des installations de chauffage du collège Les Cuvelles à Vaucouleurs	971
---	-----

Arrêté du 19 Juin 2008 portant attribution à la Société Elis Lorraine du marché abonnement service et fourniture sanitaire à l'Hôtel du Département.....	972
---	-----

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES973

Arrêté du 3 Juin 2008 portant délégation de signature au Directeur de l'Action Economique et à certains de ses collaborateurs	973
--	-----

Arrêté du 3 Juin 2008 portant délégation de signature au Directeur des Systèmes d'Information et de la Logistique et à certains de ses collaborateurs.....	975
---	-----

Arrêté du 3 Juin 2008 portant délégation de signature au Chef de la Mission TIC et Projets Innovants.....	978
--	-----

Arrêté du 10 Juin 2008 portant délégation de signature au Directeur de la Culture, des Sports et du Tourisme et à certains de ses collaborateurs	979
---	-----

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA LOGISTIQUE.....981

Arrêté du 23 Juin 2008 portant attribution au candidat Société SCC de la consultation relative à l'acquisition de licences Microsoft.....	981
--	-----

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

PATRIMOINE NON PROTEGE-SAUVEGARDE DES ORGUES - ORGUE DE L'EGLISE DE VARENNES EN ARGONNE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen présentant une demande de subvention pour la réparation de l'orgue de l'église de Varennes en Argonne,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la commune de Varennes en Argonne une subvention de 943 € pour l'entretien de l'orgue de l'église (AP 333 20414 312 F 230).

CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS - CLSH - 1ERE REPARTITION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la première répartition de subventions allouées au titre du fonctionnement des Centres de Vacances et de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les subventions présentées dans le tableau annexé pour le montant total de 10 780 € répartis comme suit :

- 4 620 € Ligne budgétaire 6573400 33 G310 (Collectivités),
- 6 160 € Ligne budgétaire 6574000 33 G310 (Associations).

ETAT DE SYNTHESE

Centre de loisirs et d'hébergement (CLSH)

BENEFICIAIRE	OPERATION		Subvention allouée
	NATURE	LOCALISATION	
ANCEMONT Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Ancemont	154.00 €
BAR LE DUC CCAS	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - Dispositif Bouge	Bar le Duc	154.00 €
BAR LE DUC CCAS	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - Centre Côte Ste Catherine et Ville Haute	Bar le Duc	154.00 €
BAR LE DUC CODECOM	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - CLSH Pôle Petite Enfance Louise Marie	Bar le Duc	154.00 €
BAR LE DUC Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - Fédération	Bar le Duc	154.00 €
BELLEVILLE SUR MEUSE Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Belleville sur Meuse	154.00 €
BOULIGNY Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Boulogny	154.00 €
CODECOM VAL DE MEUSE ET VALLEE DE LA DIEUE	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - 6 CLSH déclarés	Dieue	924.00 €
COMMERCY Mairie		Commercy	154.00 €
DAMVILLERS CODECOM	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Damvillers	154.00 €
ENTRE AIRE ET MEUSE CODECOM	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Pierrefitte sur Aire	154.00 €
ETAIN Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Etain	154.00 €
EUVILLE Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Euville	154.00 €
FRESNES EN WOEVRE CODECOM	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Fresnes en Woëvre	154.00 €
LIGNY EN BARROIS Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Ligny en Barrois	154.00 €
PAYS DE REVIGNY CODECOM	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Revigny sur Ornain	154.00 €
TRIAUCOURT VAUBECOURT CODECOM	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Communauté de Communes de Triaucourt - Vaubécourt	154.00 €
TRONVILLE EN BARROIS Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Tronville en Barrois	154.00 €
VERDUN Mairie	Forfait fonctionnement CLSH 2008: 6 CLSH déclarés	Verdun	924.00 €
VIGNEULLES L/HATONCHATEL	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Vigneulles lès Hattonchâtel	154.00 €
		TOTAL :	4 620.00 €

ETAT DE SYNTHESE

Centre de loisirs et d'hébergement (CLSH)

BENEFICIAIRE	OPERATION		Subvention allouée
	NATURE	LOCALISATION	
ANTHOUARD VERDUN CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Verdun	154.00 €
ASS EDUCATION POPULAIRE COMBLES	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Combles en Barrois	154.00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Saint Mihiel	154.00 €
ESPACES VACANCES	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Vaucouleurs	154.00 €
ETAIN CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Etain	154.00 €
FAMILLES RURALES REGROUPEMENT CANTONAL DE GONDRECOURT	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Gondrecourt le Château	154.00 €
FAMILLES RURALES DE CLERMONT EN ARGONNE	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Clermont en Argonne	154.00 €
FAMILLES RURALES DE LACROIX SUR MEUSE	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Lacroix sur Meuse	154.00 €
FAMILLES RURALES DEMANGE AUX EAUX	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Demange aux Eaux	154.00 €
FAMILLES RURALES DU CANTON DE STENAY	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - CLSH BEAUFORT EN ARGONNE	Stenay	154.00 €
FAMILLES RURALES DU CANTON DE STENAY	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - LA RUCHE DE POUILLY	Stenay	154.00 €
FAMILLES RURALES GEVILLE	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Géville	154.00 €
FAMILLES RURALES GONDRECOURT	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Gondrecourt le Château	154.00 €
FAMILLES RURALES PAYS MONTFAUCON	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Montfaucon	154.00 €
FAMILLES RURALES VAVINCOURT ET SES ENVIRONS	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Vavincourt	154.00 €
FAMILLES RURALES VOID VACON	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Void-Vacon	154.00 €
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAR LE DUC	Forfait fonctionnement CLSH 2008: 10 CLSH déclarés	Bar le Duc	1 540.00 €
FEDERATION VIDUSIENNE	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Void Vacon	154.00 €
GLORIEUX CITE VERTE CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008 -	Verdun	154.00 €
LA FARANDOLE - LIGNY EN BARROIS	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Ligny en Barrois	154.00 €
LES PETITS LOUPS - CLSH	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Saint Laurent sur Othain	154.00 €
LES PLANCHETTES CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Verdun	154.00 €
MJC DU VERDUNOIS	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Belleville sur Meuse	154.00 €
MONTMEDY CSC	Forfait fonctionnement - CLSH 2008- Base loisirs MARVILLE	Montmédy	154.00 €

ETAT DE SYNTHESE

Centre de loisirs et d'hébergement (CLSH)

MONTMEDY CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - CLSH HAN LES JUVIGNY	Montmédy	154.00 €
MONTMEDY CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - CLSH de MONTMEDY	Montmédy	154.00 €
MONTMEDY CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008 - CLSH THONNE LA LONG	Montmédy	154.00 €
MOUZ'ANIM - MOUZAY	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Mouzay	154.00 €
REVIGNY CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Revigny sur Ornain	154.00 €
STENAY CSC	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Stenay	154.00 €
VILLERS SUR MEUSE RIVE GAUCHE SMS	Forfait fonctionnement CLSH 2008	Villers sur Meuse	154.00 €
		TOTAL :	6 160.00 €

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES CIVILES - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur les propositions de répartition des subventions de fonctionnement aux Associations Sportives Civiles au titre du budget 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer les aides financières d'un montant de 167 997,67 € selon le détail figurant dans le tableau joint au rapport.

Les crédits sont réservés sur la ligne budgétaire 6574 32 G120.

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles : ligne 6574 000 32 G120

BENEFICIAIRE	OPERATION		Subvention allouée
	NATURE	LOCALISATION	
55 AVIRON BELLEVILLE	Fonctionnement 2008	Belleville sur Meuse	3 484.92 €
A F A LES SOURCES FAINS LES SOURCES	Fonctionnement 2008	Fains-Véel	90.73 €
A S PALMES BARISIENNES	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	286.17 €
A S R S TRONVILLE	Fonctionnement 2008	Tronville en Barrois	179.95 €
A.S.J. RUPT AUX NONAINS	Fonctionnement 2008	Rupt aux Nonains	120.26 €
AEL FAINS-VEEL	Fonctionnement 2008	Fains-Véel	750.60 €
AERO CLUB DU SUD MEUSIEN BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	92.95 €
AERO MODELE CLUB COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	76.27 €
AIKIDO RYU BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	90.70 €
AJCS DE DOMPCEVRIN	Fonctionnement 2008	Dompcevrin	74.09 €
AMICALE BOULES BOULIGNY	Fonctionnement 2008	Boulligny	218.72 €
AMICALE DES CHEMINOTS BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	62.99 €
AMICALE POST ET PERISCOLAIRE LISLE EN RIGAULT	Fonctionnement 2008	Lisle en Rigault	307.15 €
ANCEMONT BADMINTON	Fonctionnement 2008	Ancemont	269.93 €
ARC VIDUSIEN VOID	Fonctionnement 2008	Void-Vacon	152.37 €
ARCHERS DE LA WOEVRE - FRESNES EN WOEVRE	Fonctionnement 2008	Fresnes en Woëvre	344.35 €
ARGONNE CLUB DE TRIAUCOURT	Fonctionnement 2008	Seuil d'Argonne	1 050.60 €
AS ENVOL PARAPENTE VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	72.94 €
ASC SEUIL D'ARGONNE	Fonctionnement 2008	Seuil d'Argonne	804.87 €
ASPTT VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	322.57 €
ASPTT BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	1 975.18 €
ASS BADMINTON ABC COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	300.31 €
ASS COMMUNALE DE RIGNY LA SALLE	Fonctionnement 2008	Rigny la Salle	463.95 €
ASS CULTURELLE DE MONTMEDY	Fonctionnement 2008	Montmédy	198.73 €
ASS CYCLOTOURISTE LINEENNE LYGNY	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	68.54 €
ASS EDUCATION POPULAIRE COMBLES	Fonctionnement 2008	Combles en Barrois	86.38 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

ASS FOOTBALL TENNIS DU BARROIS LIGNY	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	71.87 €
ASS GYM DETENTE TANNOIS	Fonctionnement 2008	Tannois	95.17 €
ASS GYM VOLONTAIRE BANTHEVILLOIS	Fonctionnement 2008	Bantheville	68.54 €
ASS SPORT ET LOISIRS COUSANCES	Fonctionnement 2008	Cousances les Forges	133.67 €
ASS SPORT SECTION HANDBALL VIGNEULLES	Fonctionnement 2008	Vigneulles lès Hattonchâtel	627.68 €
ASS SPORTIVE BOULIGNY/BARONCOURT	Fonctionnement 2008	Boulogny	1 877.84 €
ASS SPORTIVE SOUILLY	Fonctionnement 2008	Souilly	1 092.66 €
ASS SPORTIVE STENAY-MOUZAY	Fonctionnement 2008	Stenay	2 913.60 €
ASS SPORTIVE VAL D'ORNAIN	Fonctionnement 2008	Val-d'Ornain	74.09 €
ASS SPORTIVE BAUDONVILLIERS	Fonctionnement 2008	Baudonvilliers	625.33 €
ASS SPORTIVE CANTON DE MONTIERS	Fonctionnement 2008	Montiers sur Saulx	517.16 €
ASS SPORTIVE CYCLO COUSANCES LES FORGES	Fonctionnement 2008	Cousances les Forges	146.50 €
ASS SPORTIVE DES MARCHEURS DE BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	1 356.39 €
ASS SPORTIVE EQUIVOGUE LOISEY	Fonctionnement 2008	Loisey-Culey	197.39 €
ASS SPORTIVE LAIMONT	Fonctionnement 2008	Laimont	138.27 €
ASS SPORTIVE MENIL S/S	Fonctionnement 2008	Ménil sur Saulx	109.52 €
ASS SPORTIVE NIXEVILLE BLERCOURT	Fonctionnement 2008	Nixéville-Blercourt	925.06 €
ASS SPORTIVE TREVERAY	Fonctionnement 2008	Tréveray.	988.89 €
ASS SPORTIVE VELAINES	Fonctionnement 2008	Velaines	944.29 €
ASS SPORTS ET LOISIRS SAVONNIERES	Fonctionnement 2008	Savonnières en Perthois	142.66 €
ASS ST-LAURENT-MANGIENNES	Fonctionnement 2008	Mangiennes	1 151.04 €
ASSOCIATION MULTISPORTS BARISIENNE	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	601.21 €
ASSOCIATION PETANQUE SORCY ST MARTIN	Fonctionnement 2008	Sorcy Saint Martin	67.43 €
ASSOCIATION SPORTIVE DUGNY SECTION JUDO	Fonctionnement 2008	Dugny sur Meuse	393.17 €
ASSOCIATION SPORTIVE ESNOISE	Fonctionnement 2008	Esnes en Argonne	80.75 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE REVIGNY - ASCR	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	77.42 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

ATHLETISME CROSS SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	223.57 €
AVANT GARDE STAINOISE ETAIN	Fonctionnement 2008	Etain	750.67 €
AVENIR D'ANCEMONT	Fonctionnement 2008	Ancemont	509.21 €
AVENIR DE VIGNOT	Fonctionnement 2008	Vignot	1 497.54 €
AVENIR JUDO CLUB DE DOMMARY BARONCOURT	Fonctionnement 2008	Dommary Baroncourt	119.59 €
AVIRON CLUB DE COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	253.47 €
BADMINTON CLUB BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	623.64 €
BALL TRAP CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	65.21 €
BALL TRAP CLUB VIGNOTIN	Fonctionnement 2008	Vignot	100.20 €
BAR FOOTBALL CLUB B F C	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	5 239.91 €
BASKET CLUB PAGNY SUR MEUSE	Fonctionnement 2008	Pagny sur Meuse	1 239.38 €
BASKET CLUB REVIGNY	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	1 400.67 €
BASKET CLUB VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	2 701.90 €
BILLARD CLUB DU VAL DUNOIS DUN SUR MEUSE	Fonctionnement 2008	Dun sur Meuse	65.21 €
BILLARD CLUB LINEEN	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	208.22 €
BILLARD CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	260.28 €
BOWLING CLUB BARISIEN	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	1 907.29 €
BOXE FRANCAISE SAVATE BELLEVILLOISE	Fonctionnement 2008	Belleville sur Meuse	138.72 €
C L A S A M - VASSINCOURT	Fonctionnement 2008	Vassincourt	223.17 €
CANOE KAYAK CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	618.69 €
CENTRE DE PLONGEE DU BARROIS LIGNY EN BARROIS	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	58.55 €
CENTRE DE TOURISME EQUESTRE BIENCOURT	Fonctionnement 2008	Biencourt sur Orge	239.60 €
CENTRE EQUESTRE "LE RANCH" BAUDONVILLIERS	Fonctionnement 2008	Baudonvilliers	166.73 €
CENTRE EQUESTRE MARVILLE	Fonctionnement 2008	Marville	351.21 €
CENTRE SPORTIF EUVILLE	Fonctionnement 2008	Euville	393.00 €
CERCLE D'ESCRIME VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	685.41 €
CERCLE SPORTS & LOISIRS BEHONNE	Fonctionnement 2008	Behonne	1 133.52 €
CLUB VTT SAINT SYMPHORIEN HAUDAINVILLE	Fonctionnement 2008	Haudainville	160.05 €
CLUB ALPIN FRANCAIS DE MEUSE	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	141.67 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

CLUB AMICAL DE BILLARD COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	276.06 €
CLUB DE GYM VOLONTAIRE SPINCOURT	Fonctionnement 2008	Spincourt	394.24 €
CLUB DES AINES RURAUX SOLEIL D'AUTOMNE REGION VARENNES	Fonctionnement 2008	Varennnes en Argonne	84.08 €
CLUB DES AMIS ET DE LA FIORME SAINT-JEAN-BUZY	Fonctionnement 2008	Saint Jean les Buzy	102.94 €
CLUB DES COTES LA VADROUILLE LEROUVILLE	Fonctionnement 2008	Lérouville	169.26 €
CLUB DES JEUNES ORNAIN REVIGNY	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	1 424.84 €
CLUB HANDISPORT ETAIN	Fonctionnement 2008	Etain	351.73 €
CLUB NAUTIQUE SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	398.59 €
CLUB SPORTIF LAIQUE BARISIEN	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	2 027.68 €
CLUB SUBAQUATIQUE VERDUNOIS	Fonctionnement 2008	Verdun	213.93 €
CLUB UFOLEP DES PETANQUEURS DE DAMMARIE S/S	Fonctionnement 2008	Dammarié sur Saulx	132.00 €
CLUB ULM EXTREMES DE BAR-LE- DUC	Fonctionnement 2008	Fains-Véel	97.39 €
CROQ'LOISIRS VAUCOULEURS	Fonctionnement 2008	Vaucouleurs	711.38 €
CYCLISME U S BUZY DARMONT	Fonctionnement 2008	Buzy-Darmont	102.87 €
CYCLO ET DU VERDUNOIS BELLERAY	Fonctionnement 2008	Belleray	113.44 €
CYCLO LOISIRS DE DUGNY	Fonctionnement 2008	Dugny sur Meuse	76.31 €
CYCLO RANDONNEURS COMMERCIEUX	Fonctionnement 2008	Commercy	164.68 €
DOJO DE MONTFAUCON D'ARGONNE	Fonctionnement 2008	Montfaucon	303.78 €
ECOLE D'AIKIDO BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	65.21 €
ECURIE VERDUNOISE AUTOMOBILE	Fonctionnement 2008	Verdun	55.22 €
ENTENTE SORCY VOID VACON	Fonctionnement 2008	Sorcy Saint Martin	77.42 €
ENTENTE SPORTIVE ANCERVILLE	Fonctionnement 2008	Ancerville	1 847.64 €
ENTENTE SPORTIVE MAIZEY- LACROIX	Fonctionnement 2008	Maizey	1 390.45 €
ENTENTE SPORTIVE SPINCOURT ARRANCY	Fonctionnement 2008	Arrancy sur Crusnes	422.24 €
ENTENTE SPORTIVE TAVB TILLY	Fonctionnement 2008	Tilly sur Meuse	829.05 €
ENTENTE VHF FOOTBALL HANNONVILLE	Fonctionnement 2008	Hannonville sous les Côtes	1 496.02 €
ETOILE CYCLISTE BARISIENNE	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	84.72 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

ETOILE CYCLISTE VALCOLOROISE VAUCOULEURS	Fonctionnement 2008	Vaucouleurs	123.58 €
ETRIER VERDUNOIS	Fonctionnement 2008	Verdun	1 644.44 €
FAEC CLERMONT-EN-ARGONNE	Fonctionnement 2008	Clermont en Argonne	1 375.19 €
FAMILLES RURALES DEMANGE AUX EAUX	Fonctionnement 2008	Demange aux Eaux	302.39 €
FJEPS NAIVES-ROSIERES	Fonctionnement 2008	Naives-Rosières	236.54 €
FOOTBALL CLUB BELLERAY	Fonctionnement 2008	Belleray	390.59 €
FOOTBALL CLUB DUGNY	Fonctionnement 2008	Dugny sur Meuse	1 409.74 €
FOOTBALL CLUB HAIRONVILLE	Fonctionnement 2008	Haironville	991.73 €
FOOTBALL CLUB PIERREFITTE S/AIRE	Fonctionnement 2008	Pierrefitte sur Aire	424.60 €
FOOTBALL CLUB DE BEAUSITE	Fonctionnement 2008	Beausite	425.94 €
FOOTBALL CLUB DE PAGNY S/MEUSE	Fonctionnement 2008	Pagny sur Meuse	949.68 €
FOOTBALL CLUB DE REVIGNY	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	1 405.17 €
FOOTBALL CLUB DE VARENNES EN ARGONNE	Fonctionnement 2008	Varennnes en Argonne	748.73 €
FOOTBALL CLUB FAINS-VEEL	Fonctionnement 2008	Fains-Véel	1 830.35 €
FOOTBALL CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	3 072.13 €
FOOTBALL CLUB TRONVILLE	Fonctionnement 2008	Tronville en Barrois	1 944.92 €
FOOTBALL CLUB VAL D'ARGONNE CLERMONT EN ARGONNE	Fonctionnement 2008	Clermont en Argonne	1 106.72 €
FORME JOIE & SANTE ANCERVILLE	Fonctionnement 2008	Ancerville	74.09 €
FOYER JEUNES EDUC. POPUL. BOULIGNY	Fonctionnement 2008	Boulogny	80.39 €
FOYER RURAL SECTION FOOTBALL ROBERT-ESPAGNE	Fonctionnement 2008	Robert Espagne	668.22 €
GOLF DE COMBLES EN BARROIS	Fonctionnement 2008	Combles en Barrois	488.51 €
GROUPE AMICAL SAINTE CECILE LONGEVILLE	Fonctionnement 2008	Longeville en Barrois	561.01 €
GROUPE ATHLETIC COMMERCIEEN	Fonctionnement 2008	Commercy	806.85 €
GROUPE CYCLOTOURISTE LORRAIN HANNONVILLE	Fonctionnement 2008	Hannonville sous les Côtes	68.88 €
GROUPE ETUDES ET DE RECHERCHES G E R S M	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	67.43 €
GROUPEMENT ATHLETIQUE MEUSIEN GAM ATHLETISME LIGNY	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	939.24 €
GYM ET BIEN ETRE SOMMELONNE	Fonctionnement 2008	Sommelonne	101.83 €
GYM VOLONTAIRE GONDRECOURT	Fonctionnement 2008	Gondrecourt le Château	161.76 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

GYM VOLONTAIRE MARRE CHATTANCOURT	Fonctionnement 2008	Marre	69.65 €
GYM VOLONTAIRE VIGNEULLES	Fonctionnement 2008	Vigneulles lès Hattonchâtel	107.38 €
GYM VOLONTAIRE CLUB BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	509.14 €
GYM VOLONTAIRE LA GAIETE ROBERT ESPAGNE	Fonctionnement 2008	Robert Espagne	81.86 €
GYM VOLONTAIRE LES COLOMBES BRAUVILLIERS	Fonctionnement 2008	Brauvilliers	97.39 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAMPIGNY	Fonctionnement 2008	Sampigny	99.61 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BOULIGNY	Fonctionnement 2008	Boulogny	101.83 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	122.92 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ETAIN	Fonctionnement 2008	Etain	254.26 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE VAL DUNOIS DOULCON	Fonctionnement 2008	Doulcon	79.64 €
HAND BALL CLUB COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	2 343.03 €
HAND BALL CLUB DAMVILLOIS	Fonctionnement 2008	Damvillers	942.84 €
HAND BALL CLUB TRONVILLE	Fonctionnement 2008	Tronville en Barrois	453.89 €
HANDBALL CLUB MONTMEDY	Fonctionnement 2008	Montmédy	1 407.09 €
HANDBALL CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	810.15 €
JUDO CLUB BELLEVILLOIS	Fonctionnement 2008	Belleville sur Meuse	206.45 €
JUDO CLUB DIEUE	Fonctionnement 2008	Dieue	750.11 €
JUDO CLUB MARVILLE	Fonctionnement 2008	Marville	69.65 €
JUDO CLUB SPINCOURT	Fonctionnement 2008	Spincourt	592.69 €
JUDO CLUB STENAY	Fonctionnement 2008	Stenay	852.06 €
JUDO CLUB COMBLES EN BARROIS	Fonctionnement 2008	Combles en Barrois	117.02 €
JUDO CLUB COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	677.19 €
JUDO CLUB DE BAR-LE-DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	639.50 €
JUDO CLUB DU CANTON VIGNEULLES	Fonctionnement 2008	Vigneulles lès Hattonchâtel	158.30 €
JUDO CLUB DU VERDUNOIS	Fonctionnement 2008	Verdun	215.37 €
JUDO CLUB ETAIN	Fonctionnement 2008	Etain	627.82 €
JUDO CLUB TRONVILLE EN BARROIS	Fonctionnement 2008	Tronville en Barrois	297.07 €
JUDO CLUB VAUCOULEURS	Fonctionnement 2008	Vaucouleurs	391.56 €
JUDO CLUB WOEVRE	Fonctionnement 2008	Fresnes en Woëvre	470.62 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

JU-JITSU CLUB GONDRECOURT	Fonctionnement 2008	Gondrecourt le Château	130.42 €
KARATE CLUB AUZEVILLE	Fonctionnement 2008	Auzéville en Argonne	279.28 €
KARATE CLUB BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	719.60 €
karate club de SPINCOURT	Fonctionnement 2008	Gouraincourt	146.83 €
KARATE CLUB LIGNY	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	323.29 €
KARATE CLUB SAMMIELLOIS	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	53.00 €
KARATE CLUB TRONVILLE	Fonctionnement 2008	Tronville en Barrois	335.73 €
KARATE DO COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	317.57 €
KICH THAI BOXING BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	171.49 €
LA BOULE MONTMEDIENNE	Fonctionnement 2008	Montmédy	401.56 €
LA BOULE STENAIISIENNE	Fonctionnement 2008	Stenay	457.21 €
LA BOULE VIGNOTINE VIGNOT	Fonctionnement 2008	Vignot	123.04 €
LA FORME EN DOUCEUR PAGNY S	Fonctionnement 2008	Pagny sur Meuse	68.54 €
LA GROLLE SAMIELLOISE	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	97.39 €
LA LORRAINE VAUCOULEURS	Fonctionnement 2008	Vaucouleurs	1 804.39 €
LA PEDALE SAMMIELLOISE	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	189.37 €
LA PETANQUE DE SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	1 051.99 €
LA PETANQUE LANEUVILLOISE	Fonctionnement 2008	Tréveray.	172.38 €
LA PETANQUE STAINOISE	Fonctionnement 2008	Etain	450.44 €
LE VOLANT SAMMIELLOIS BADMINTON	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	186.66 €
LEGION SAINT MAURICE VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	170.84 €
LEGION SAINT GEORGES LIGNY	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	659.98 €
LEGION SAINT MICHEL DE SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	536.14 €
LES ARCHERS COMMERCIEUS	Fonctionnement 2008	Commercy	259.42 €
LES ARCHERS DES COTES DE MEUSE VIGNEULLES LES H.	Fonctionnement 2008	Vigneulles lès Hattonchâtel	202.35 €
LES BAROUDEURS DE LIGNY-EN- BARROIS	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	2 237.33 €
LES BERGERONNETTES ESPERANCE ANCERVILLE	Fonctionnement 2008	Ancerville	487.89 €
LES BLEUS DE BAR	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	1 971.24 €
LES FLECHES BARISIENNES	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	253.29 €
LES GARS DE L'ORNOIS GONDRECOURT	Fonctionnement 2008	Gondrecourt le Château	1 588.45 €
LES GYMNASTES VOLONTAIRES DE SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	252.77 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

LES TROTTE-VOYOTTES BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	139.57 €
L'ESPERANCE DE STENAY	Fonctionnement 2008	Stenay	1 299.71 €
LOISIRS ARTS & SPORTS VOID-VACON	Fonctionnement 2008	Void-Vacon	2 933.28 €
LOISIRS ET CULTURE AU VILLAGE AZANNES	Fonctionnement 2008	Azannes et Soumazannes	238.57 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ANCERVILLE	Fonctionnement 2008	Ancerville	1 893.79 €
MAISON JEUNES DE VAUBECOURT	Fonctionnement 2008	Vaubecourt	1 567.24 €
MAISON RURALE FAMILLE & JEUNES BRILLON	Fonctionnement 2008	Brillon en Barrois	198.48 €
MEUSE ANCYCLES ANCEMONT	Fonctionnement 2008	Ancemont	86.26 €
MODELE CLUB BARISIEN	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	59.66 €
MODELISME CLUB MEUSIEN	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	59.66 €
MODEL'S CLUB STAINOIS ETAIN	Fonctionnement 2008	Etain	68.54 €
MOTO CLUB COMMERCIEEN	Fonctionnement 2008	Commercy	410.68 €
MOTO CLUB DE MAZEL ERIZE LA GRANDE	Fonctionnement 2008	Erize la Grande	512.44 €
MOTO CLUB DE SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	842.45 €
MUSIQUE AU VENT LACHAUSSEE	Fonctionnement 2008	Lachaussée	146.80 €
NATATION TRIATHLON CLUB BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	868.84 €
OLYMPIQUE CLUB THIERVILLOIS 55	Fonctionnement 2008	Thierville sur Meuse	197.82 €
OVALIE CLUB BAR LE DUC	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	1 397.48 €
PARACHUTISME VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	65.21 €
PETANQUE & LOISIRS DE LONGEVILLE	Fonctionnement 2008	Longeville en Barrois	128.59 €
PETANQUE CLUB DE TREVERAY	Fonctionnement 2008	Tréveray.	116.69 €
PETANQUE CLUB DU VAL DUNOIS	Fonctionnement 2008	Dun sur Meuse	297.36 €
PING PONG CLUB MONTMEDY	Fonctionnement 2008	Montmédy	325.15 €
PING PONG CLUB SAMMIELLOIS	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	350.51 €
PING PONG CLUB STENAY	Fonctionnement 2008	Stenay	277.60 €
RACING BOULES LYONNAISES BOULIGNY	Fonctionnement 2008	Boulogny	259.62 €
RACING CLUB TENNIS BOULIGNY	Fonctionnement 2008	Boulogny	492.06 €
RAID 55 ST-AGNANT-S/S-COTES	Fonctionnement 2008	Saint Agnant sous les Côtes	71.87 €
RAYON ARTISTIQUE SPORTIF STAINOIS	Fonctionnement 2008	Etain	213.36 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

ROBERT ESPAGNE SECTION KARATE	Fonctionnement 2008	Robert Espagne	101.60 €
RUGBY CENTRE MEUSE FORCE 4 SAMPIGNY	Fonctionnement 2008	Sampigny	644.17 €
SOCIETE DE TIR DE VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	474.61 €
SOCIETE DE TIR DE STENAY	Fonctionnement 2008	Stenay	148.65 €
SOCIETE DE TIR SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	191.43 €
SOCIETE NAUTIQUE DE MADINE	Fonctionnement 2008	Nonsard	152.89 €
SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS	Fonctionnement 2008	Verdun	9 883.07 €
SPORT ET CULTURE LONGEVILLE	Fonctionnement 2008	Longeville en Barrois	132.59 €
SPORT LOISIRS CULT. LA BEHOLLE HAUDAINVILLE	Fonctionnement 2008	Haudainville	592.42 €
SPORTING CLUB COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	2 335.67 €
SPORTING CLUB DE CONTRISSON	Fonctionnement 2008	Contrisson	816.83 €
SPORTS BASKET SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	287.19 €
SPORTS HANDI VALIDE VERDUNOIS	Fonctionnement 2008	Verdun	74.05 €
SPORTS LOISIRS FRESNOIS	Fonctionnement 2008	Fresnes en Woëvre	129.38 €
SPORTS MECANIKES REVINEENNE	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	162.63 €
STE DES BOULES ET D'AGREMENT REVIGNY	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	566.39 €
TATAMIS JUDO CLUB EUVILLE	Fonctionnement 2008	Commercy	976.58 €
TENNIS CLUB LIGNY-EN-BARROIS	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	329.10 €
TENNIS CLUB COMMERCIEEN	Fonctionnement 2008	Commercy	1 189.53 €
TENNIS CLUB DE DIEUE	Fonctionnement 2008	Dieue	135.30 €
TENNIS CLUB DE VAUCOULEURS	Fonctionnement 2008	Vaucouleurs	171.23 €
TENNIS CLUB DE VERDUN	Fonctionnement 2008	Verdun	1 868.76 €
TENNIS CLUB DE FAINS-VEEL	Fonctionnement 2008	Fains-Véel	643.55 €
TENNIS CLUB DE SOUILLY	Fonctionnement 2008	Souilly	332.45 €
TENNIS CLUB DE STENAY	Fonctionnement 2008	Stenay	424.17 €
TENNIS CLUB DU VAL D'ORNAIN	Fonctionnement 2008	Gondrecourt le Château	285.14 €
TENNIS CLUB FRESNES	Fonctionnement 2008	Fresnes en Woëvre	318.88 €
TENNIS CLUB LES PAQUIS BRAS/MEUSE	Fonctionnement 2008	Bras sur Meuse	417.42 €
TENNIS CLUB REVIGNY SUR ORNAIN	Fonctionnement 2008	Revigny sur Ornain	1 333.47 €
TENNIS CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	761.72 €
TENNIS DE TABLE LINEEN	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	299.21 €
TENNIS DE TABLE SPINCOURT	Fonctionnement 2008	Spincourt	293.70 €

ETAT DE SYNTHESE

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles

TWIRLING BATON COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	211.34 €
ULM CLUB MARVILLE	Fonctionnement 2008	Marville	69.65 €
UNION CYCLISTE BARISIENNE	Fonctionnement 2008	Bar le Duc	439.80 €
UNION SPORT TENNIS THIERVILLOISE	Fonctionnement 2008	Verdun	1 597.05 €
UNION SPORTIVE ETAIN-BUZY	Fonctionnement 2008	Étain	1 873.93 €
UNION SPORTIVE LINEENNE	Fonctionnement 2008	Ligny en Barrois	2 964.10 €
UNION SPORTIVE TENNIS SAMPIGNY	Fonctionnement 2008	Sampigny	305.82 €
UNION SPORTIVE VARENNOISE	Fonctionnement 2008	Varennnes en Argonne	1 017.51 €
UNION SPORTIVE VAUCOULEURS	Fonctionnement 2008	Vaucouleurs	161.05 €
UNION TENNIS BAR LE DUC	fonctionnement 2008	Bar le Duc	1 586.44 €
VELOCE CLUB COMMERCY	Fonctionnement 2008	Commercy	384.67 €
VITAFORM MONTIERS SUR SAULX	Fonctionnement 2008	Montiers sur Saulx	108.49 €
VOLLEY BALL CLUB SAINT MIHIEL	Fonctionnement 2008	Saint Mihiel	984.93 €
		TOTAL :	167 997.67

AIDE AUX ASSOCIATIONS TOURISTIQUES - SCHEMA DES EDITIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir des soutiens à la réalisation de documentation touristique,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer l'aide suivante pour un montant de 1 582,50 € à l' Office de Tourisme de Saint-Mihiel.

AIDES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - 2EME REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à attribuer une subvention d'investissement à des associations culturelles au titre de l'année 2008,

Après en avoir délibéré,

- Accepte la répartition des subventions pour un montant total de 12 362 € selon le tableau annexé au présent rapport,

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les arrêtés correspondants.

Les crédits correspondants sont réservés sur la ligne budgétaire 2042 311 F610.

ETAT DE SYNTHESE

Associations culturelles (Investissement)

Imputation budgétaire :2042 311 F610					
BENEFICIAIRE	OPERATION		Dépense subventionnable	Taux de participation CG	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
LES AMIS DES ARTS	Achat de matériel de sonorisation.	Frémeréville-sous-les-Côtes	2 344.84 €	40.00%	938.00 €
VENT DES FORETS	Achat de matériel pour la production d'oeuvres.	Fresnes au Mont	28 561.00 €	40.00%	11 424.00 €
		TOTAL :	30 905.84 €		12 362.00 €

MANIFESTATIONS CULTURELLES - LABEL E

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la labellisation de la manifestation organisée par l'association BETHLEEM de Muzeray,

Après en avoir délibéré,

- Décide :

- d'inscrire l'organisation de l'exposition de crèches à Muzeray parmi les Evènements Culturels en Meuse pour la saison 2008 et de lui attribuer le label « é »,
- d'octroyer à l'association BETHLEEM une subvention de 4 000 €,

- D'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer la convention de partenariat correspondante.

AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF - MATERIEL ONEREUX 2EME REPARTITION (ASSOCIATIONS)

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une seconde répartition de l'aide réservée au Mouvement Sportif (Matériel Onéreux) en faveur des Associations – Chapitre 2042 32 G210 – pour un montant de 20 111,84 €,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la répartition de l'aide réservée au Mouvement Sportif pour l'acquisition de matériel onéreux présentée dans le tableau ci-joint pour un montant de 20 111,84 €.

ETAT DE SYNTHESE

Matériels onéreux - Associations

BENEFICIAIRE	Imputation budgétaire :2042 32 G210				
	OPERATION		Dépense subventionnable	Taux de participation CG	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
AVENIR JUDO CLUB DE DOMMARY BARONCOURT	tapis de chute	Dommary Baroncourt	8 047.60 €	35.00%	2 816.66 €
AVIRON CLUB DE COMMERCY	funk skiff (aviron)	Commercy	2 853.00 €	35.00%	998.55 €
BILLARD CLUB BAR LE DUC	2 billards	Bar le Duc	8 000.00 €	35.00%	2 800.00 €
CANOE KAYAK CLUB SAINT MIHIEL	bateau K1 et banc de musculation	Saint Mihiel	3 761.49 €	35.00%	1 316.52 €
CERCLE NAUTIQUE VERDUNOIS	bateaux de compétition aviron	Verdun	31 236.72 €	35.00%	10 932.85 €
FEDERATION VIDUSIENNE	table de tennis de table	Void Vacon	1 294.40 €	30.12%	390.00 €
LES BAROUDEURS DE LIGNY-EN-BARROIS	aide à l'acquisition de matériel cyclisme	Ligny en Barrois	2 449.30 €	35.00%	857.26 €
		TOTAL :	57 642.51 €		20 111.84 €

BOURSES OLYMPIQUES 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur l'octroi de bourses olympiques, à trois athlètes Meusiens,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer respectivement les bourses olympiques suivantes :

- 3 500 € à Germain CHARDIN,
- 3 500 € à Laurent CADOT,
- 3 500 € à Benjamin RONDEAU,

licenciés au Cercle Nautique Verdunois et sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Pékin 2008.

Imputation budgétaire : 6574 32 G120.

CONNAISSANCE DE LA MEUSE - AVENANT A LA CONVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir une subvention de fonctionnement 2008 à Connaissance de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant correspondant.

90EME ANNIVERSAIRE DE L'OFFENSIVE FRANCO-AMERICAINE DE 1918 - CANDIDAT RETENU SUITE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 02 JUIN 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser M. le Président du Conseil Général à signer le marché relatif à «l'évocation historique de la libération du Saillant de St-Mihiel», dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de l'offensive franco-américaine de 1918,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin 2008, attribuant le marché au groupement des entreprises SA Etienne Lacroix tous artifices, Etablissement Lacroix-Ruggieri et Lagoon SAS,

Après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer le marché correspondant avec ce groupement,

Les crédits correspondants, soit 292 584,40€ TTC seront imputés sur la ligne 6042.000311 F670.

AIDE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – 2^{EME} REPARTITION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer des subventions de fonctionnement aux associations culturelles au titre de l'année 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter la répartition formulée dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 253 304 €.
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes établies de la façon suivante :
 - pour les subventions inférieures ou égales à 1 000 € : rédaction d'un arrêté et versement en une seule fois
 - pour les subventions de 1 000 € à 5 000 € : signature d'une convention et versement en une seule fois
 - pour les subventions de plus de 5 000 € : signature d'une convention prévoyant le versement de la subvention selon l'échéancier suivant :
 - 50 % à la signature de la convention
 - 50 % en septembre-octobre 2008, sur présentation d'un mémorandum récapitulatif des actions et des dépenses engagées, ainsi que les actions et dépenses devant survenir jusqu'au 31 décembre 2008.
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les avenants aux conventions établies suite aux décisions de la Commission Permanente du 6 mars 2008, modifiant l'échéancier comme suit :
 - 40 % à la signature de la convention (déjà versé),
 - le solde, soit 60 % de la subvention en septembre-octobre 2008, sur présentation d'un mémorandum récapitulatif des actions et des dépenses engagées, ainsi que les actions et dépenses devant survenir jusqu'au 31 décembre 2008.

Les crédits sont réservés sur la ligne budgétaire 6574 311 F630.

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Ailly sur Meuse	
(ACF00921) 2008 - LES MOTS DU VENT - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Création du spectacle "Rencontres"	2 000.00 €
	<u>2 000.00 €</u>
Ancemont	
(ACF00931) 2008 - AVENIR D'ANCEMONT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	400.00 €
	<u>652.00 €</u>
(ACF00918) 2008 - PROMOTION DE LA DANSE ET DES CULTURES D'AILLEURS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de stages de danse et de chant	300.00 €
	<u>529.00 €</u>
Ancerville	
(ACF00919) 2008 - ESPACE D'ACCUEIL FANFAN LA TULIPE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Programme d'animations culturelles	150.00 €
	<u>379.00 €</u>
(ACF00920) 2008 - MJC ANCERVILLE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Atelier récréatif et club informatique	150.00 €
	<u>471.00 €</u>
Andernay	
(ACF00922) 2008 - TEMPS DANSE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Création d'une comédie musicale	400.00 €
	<u>698.00 €</u>
Arrancy sur Crusnes	
(ACF00923) 2008 - ARRANCY LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Aulnois sous Vertuzey	
(ACF00924) 2008 - SPORTIVE ET CULTURELLE D'AULNOIS SOUS VERTUZEY - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Avioth	
(ACF00927) 2008 - ANIM'AVIOTH - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts et animations culturelles	150.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

<u>Village/ Association / Type de subvention</u>	<u>Montant</u>
	<u>379.00 €</u>
(ACF00925) 2008 - LES AMIS D'AVIOTH - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation d'un concert	250.00 €
	<u>479.00 €</u>

Azannes et Soumazannes

(ACF00989) 2008 - GEVO - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Créations d'ateliers	1 300.00 €
"Visite à la lanterne du village"	150.00 €
	<u>1 450.00 €</u>

Bar le Duc

(ACF01179) 2008 - ACTION CULTURELLE DU BARROIS - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Résidence de création danse	3 000.00 €
Actions de sensibilisation et transport	1 280.00 €
	<u>4 280.00 €</u>
(ACF01180) 2008 - ADRASEC 55 - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF01182) 2008 - ANCIENS ELEVES DES EN - IUFM - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
(ACF01183) 2008 - AUMONERIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Soirées débats et communication	100.00 €
	<u>329.00 €</u>
(ACF01184) 2008 - AVF BAR LE DUC - Fonct Asso Cult	
Activités :	115.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Actions de formation	200.00 €
	<u>544.00 €</u>
(ACF01190) 2008 - CAR PE DIEM - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Ateliers culturels	800.00 €
	<u>1 052.00 €</u>
(ACF01186) 2008 - CCAS BAR LE DUC - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : "Rap en scène"	240.00 €
"Je"	360.00 €
"Ma Cité j'y tiens"	200.00 €
"Entre nous"	200.00 €
	<u>1 000.00 €</u>
(ACF01227) 2008 - CDDP - Fonc Assoc Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : L'Identité	2 000.00 €
Les mercredis du patrimoine	1 000.00 €
	3 000.00 €
(ACF01187) 2008 - CHORALE LES LUNDIS QUI CHANTENT - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01185) 2008 - CSC MARBOT LIBERATION - Fonct Asso Cult	
Activités :	161.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Carnets de voyage en Turquie	600.00 €
	990.00 €
(ACF01191) 2008 - DANSE ET CULTURE DU BARROIS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Formation danse	500.00 €
Création et diffusion de spectacles	1 500.00 €
	2 252.00 €
(ACF01218) 2008 - ETOILES ET TOILES - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Défilé - Spectacle	1 500.00 €
	1 500.00 €
(ACF01189) 2008 - EXHORT - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01193) 2008 - FORUM IDEES - CERCLE CONDORCET - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Conférences et débats	400.00 €
	629.00 €
(ACF01181) 2008 - LES AMIS DU BIBLIOBUS - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Programme de formation de bénévoles	6 000.00 €
	6 000.00 €
(ACF01188) 2008 - LES COMPAGNONS DE LA FOLIOLE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Création théâtrale et diffusion	800.00 €
	1 052.00 €
(ACF01201) 2008 - LES POTES A LUCIEN - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01192) 2008 - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Projet(s) : "Ouvrez vos mains"	2 000.00 €
Festival du Film d'humour	4 000.00 €
Lire et Faire Lire	4 000.00 €
Animations culturelles	4 000.00 €
	14 000.00 €
(ACF01194) 2008 - LUDOTHEQUE LA BOITE A JOUER - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01195) 2008 - MEUSE COMPOSTELLE - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	200.00 €
	429.00 €
(ACF01196) 2008 - OCCE - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival du livre "Prom'nons nous dans les livres"	7 000.00 €
"A l'école de la ferme"	3 000.00 €
Diffusion culturelle : "Tais-toi et mange"	5 000.00 €
	15 000.00 €
(ACF01197) 2008 - OCTAVIA - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Concerts et formation	500.00 €
	752.00 €
(ACF01198) 2008 - OFFICE DE TOURISME BAR LE DUC - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Flâneries Renaissance	2 500.00 €
	2 500.00 €
(ACF01199) 2008 - PASSAGES A L'ACTE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01200) 2008 - PHILATELIQUE MEUSIENNE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Fête du timbre	100.00 €
	352.00 €
(ACF01203) 2008 - SCRABBLE DES DUCS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01204) 2008 - SOCIETE DES LETTES SCIENCES ET ARTS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Publication des actes des journées d'études meusiennes : Revigny-sur-Ornain	3 000.00 €
	3 252.00 €
(ACF01205) 2008 - SOCIETE HORTICOLE - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
(ACF01219) 2008 - UNIVERSITE DE LA CULTURE PERMANENTE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Conférences	300.00 €
	<u>552.00 €</u>

Bar le Duc Ville

(ACF01202) **2008 - SALUBRIN - Fonct Asso Cult**

Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Cabaret d'hiver	800.00 €
Création d'un spectacle	1 000.00 €
	<u>1 800.00 €</u>

Beaufort en Argonne

(ACF00928) **2008 - LES AMIS DE MONTSERRAT - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	400.00 €
Exposition de broderies "Tables et broderie blanche"	500.00 €
	<u>1 129.00 €</u>

Beaulieu en Argonne

(ACF00929) **2008 - LA GALERIE DE L'ABBAYE - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Exposition "Imagination...."	400.00 €
Organisation de concerts	1 000.00 €
	<u>1 400.00 €</u>

Belleville sur Meuse

(ACF00932) **2008 - LA VOIX DU FLEUVE - Fonct Assoc Cult**

Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Sensibilisation à la culture africaine	200.00 €
	<u>475.00 €</u>

(ACF00930) **2008 - LIRE A BELLEVILLE - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	100.00 €
	<u>352.00 €</u>

(ACF00917) **2008 - MJC VERDUNOIS - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Quinzaine d'éducation contre le racisme	1 700.00 €
Musiques actuelles	2 500.00 €
Secteur Enfance	2 000.00 €
Projet associatif global	12 000.00 €
	<u>18 200.00 €</u>

Beurey-sur-Saulx

(ACF00933) **2008 - LES AMIS DE BEUREY SUR SAULX - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Exposition "La forêt à Beurey-sur-Saulx"	100.00 €
	<u>329.00 €</u>

Bonzée en Woèvre

(ACF00934) **2008 - LES CAVALIERS DE L'AVENTURE - Fonct Assoc Cult**

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Boulogny

(ACF00935) 2008 - ASSOCIATION CULTURELLE BOULIGNY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	600.00 €
	<hr/>
	852.00 €
(ACF00938) 2008 - CHORALE LA WAVRILLOTTE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €
(ACF00939) 2008 - CLUB PYRAMIDE BOULI NIL - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €
(ACF00936) 2008 - FOYER DES JEUNES D'EDUCATION POPULAIRE BOULIGNY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €
(ACF00937) 2008 - LES PETITS LUTINS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Brabant le Roi

(ACF00940) 2008 - FAMILLES RURALES BRABANT LE ROI - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Brabant sur Meuse

(ACF00941) 2008 - CULTURE ET LOISIRS BRABANT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Brauvilliers

(ACF00990) 2008 - LES AMIS DE LA PIERRE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €
(ACF00942) 2008 - PORTE OUVERTE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Brillon en Barrois	
(ACF00943) 2008 - MRFJ BRILLON - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	298.00 €
Burey la Côte	
(ACF00944) 2008 - AMICALE LOISIRS DENTENTE BUREY LA COTE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €
Buzy	
(ACF00945) 2008 - MON VILLAGE MON ECOLE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €
Chalaines	
(ACF00946) 2008 - COMPAGNIE LORRAINE D'ANIMATION DU CHALAINOIS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Concert annuel	800.00 €
	<hr/>
	1 052.00 €
Chardogne	
(ACF00947) 2008 - ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €
Charny sur Meuse	
(ACF01207) 2008 - CHOEUR D'HOMMES DE MEUSE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts	250.00 €
	<hr/>
	502.00 €
Chauvencourt	
(ACF00948) 2008 - L'ATELIER DES COULEURS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	321.00 €
Clermont en Argonne	
(ACF00949) 2008 - AMIS BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €
(ACF00950) 2008 - ARGONNE FAN NATURE - Fonct Assoc Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
(ACF00951) 2008 - ARGONNE FORCE 3 - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival "Notes d'Argonne"	2 000.00 €
	<u>2 000.00 €</u>
(ACF01208) 2008 - EMRA - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>

Combles en Barrois

(ACF00952) 2008 - ATELIER DES CREATEURS COMBLAIS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	184.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Journée des peintres	350.00 €
Stages de peinture	200.00 €
	<u>963.00 €</u>

Commercy

(ACF00953) 2008 - A COEUR JOIE MEUSE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Création d'une oeuvre : "Je me souviens"	1 000.00 €
	<u>1 000.00 €</u>
(ACF00954) 2008 - ADEMIR - Fonct Assoc Cult	
Activités :	115.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>344.00 €</u>
(ACF00955) 2008 - AMAFOT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF00956) 2008 - CERCLE DE BRIDGE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>275.00 €</u>
(ACF00957) 2008 - CERCLE PHILATELIQUE COMMERCY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>275.00 €</u>
(ACF00958) 2008 - CLIP CLAP - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF00959) 2008 - COMPAGNIE DE DANSE - Fonct Assoc Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Création du ballet "Casse-noisette"	800.00 €
	1 098.00 €
(ACF01209) 2008 - LES AMIS DES ARTS - Fonct Asso Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	275.00 €
(ACF00960) 2008 - MICROTEL COMMERCY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	275.00 €
(ACF00961) 2008 - STAN MELODY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Stages de chants orthodoxes et de chef de pupitre Concert à UGNY SUR MEUSE	450.00 € 300.00 €
	1 002.00 €

Contrisson

(ACF00962) 2008 - SAHALA AU GRES DE LA TERRE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €

Cousances les Forges

(ACF00964) 2008 - ASSOCIATION SPORTS LOISIRS COUSANCES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	207.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Festival des chorales	100.00 €
Atelier peinture	100.00 €
Atelier musique	300.00 €
	936.00 €
(ACF00965) 2008 - COMITE DES FETES COUSANCES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €
(ACF00963) 2008 - LES AMIS DES ECOLES LAIQUES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €

Couvertpuis

(ACF00966) 2008 - AMICALE SAINT FIACRE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €

Damvillers

(ACF00967) 2008 - CHORALE DU DAMVILLOIS - Fonct Assoc Cult	
---	--

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts	200.00 €
	<u>452.00 €</u>
(ACF00969) 2008 - RENOM - Fonct Assoc Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>321.00 €</u>
(ACF00968) 2008 - SOCIETE HISTORIQUE ET CULTURELLE DU DAMVILLOIS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	500.00 €
	<u>729.00 €</u>

Demange aux Eaux

(ACF00970) 2008 - COMITE DES FETES DEMANGE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
(ACF01212) 2008 - FAMILLES RURALES DEMANGE BAUDIGNECOURT - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : "Le kiosque des découvertes"	150.00 €
	<u>402.00 €</u>

Dieue

(ACF00971) 2008 - ATELIER DES COULEURS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
(ACF00972) 2008 - AU JARDIN DES LIVRES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>298.00 €</u>
(ACF00973) 2008 - CHORALE DU VAL DE MEUSE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Rencontres chorales : "chants d'Europe"	200.00 €
	<u>475.00 €</u>
(ACF00974) 2008 - HEURES D'AMITIE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
(ACF00975) 2008 - TRADITIONS MEUSIENNES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation d'expositions	600.00 €
	<u>852.00 €</u>

Dommary Baroncourt

(ACF00976) 2008 - CLUB BROD ERIE - Fonct Assoc Cult	
--	--

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	275.00 €

Doulcon

(ACF00977) **2008 - FOLKADUN - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

(ACF00978) **2008 - LIVRES EN CAMPAGNE - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	300.00 €
	<hr/>
	552.00 €

Dun sur Meuse

(ACF00979) **2008 - DUN LE CHASTEL - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Chantier de restauration	1 600.00 €
Manifestations culturelles	350.00 €
	<hr/>
	2 179.00 €

(ACF00980) **2008 - REVE ERRANCE - Fonct Assoc Cult**

Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Gala annuel et mise en place d'un cours de danse orientale	500.00 €
	<hr/>
	798.00 €

Etain

(ACF00981) **2008 - ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DEVELOPPEMENT WOEVRE - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : "Les Echos de la Woëvre"	150.00 €
	<hr/>
	402.00 €

(ACF00982) **2008 - ATELIER MUSICAL - Fonct Assoc Cult**

Activités :	115.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Créations musicales	1 200.00 €
	<hr/>
	1 544.00 €

(ACF00983) **2008 - CENTRE SOCIAL CULTUREL ETAIN - Fonct Assoc Cult**

Activités :	161.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Manifestations culturelles	600.00 €
	<hr/>
	990.00 €

(ACF00984) **2008 - CERCLE PHILATELIQUE STAINOIS - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

(ACF00985) **2008 - CULTURE LOISIRS STAINOIS - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

(ACF00986) **2008 - ETAIN D'HIER A AUJOURD'HUI - Fonct Assoc Cult**

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Edition du livre "Nos écoles - Etain et son canton"	900.00 €
	1 152.00 €
(ACF00987) 2008 - FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ETAIN - Fonct Assoc cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €
(ACF00988) 2008 - GROUPEMENT ARTISTIQUE DE LA WOEVRE - Fonct Asso Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Exposition d'arts plastiques et programme d'animations	200.00 €
	521.00 €
(ACF00991) 2008 - OFFICE DE TOURISME D'ETAIN - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Exposition sur les madeleines	100.00 €
	100.00 €
(ACF00992) 2008 - OXYGENE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €

Euville

(ACF00993) 2008 - LES ENCRINES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €

Evres

(ACF00994) 2008 - ANES ART GONNE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Animations culturelles	2 000.00 €
	2 000.00 €

Fains les Sources

(ACF00995) 2008 - ANCIENS DES VERRERIES DE FAINS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Organisation d'une exposition "Palais du verre"	500.00 €
	500.00 €

Fains-Véel

(ACF00996) 2008 - LA COMEDIE FINNOISE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Créations et représentations théâtrales	600.00 €
Création d'un atelier cinéma	100.00 €
	975.00 €

Forges sur Meuse

(ACF01000) 2008 - PATCH - BRODERIE - Fonct Assoc Cult	
--	--

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Fouchères aux Bois

(ACF00998) 2008 - LES CHANTERELLES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts	300.00 €
	<hr/>
	552.00 €

(ACF00999) 2008 - RALLYE TROMPES DU VAL D'ORNAIN - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Fréméréville-sous-les-Côtes

(ACF01001) 2008 - LES AMIS DES ARTS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Organisation d'un concert et conférences	1 300.00 €
	<hr/>
	1 300.00 €

Fresnes au Mont

(ACF01229) 2008 - VENT DES FORETS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Fonctionnement de l'association	15 000.00 €
	<hr/>
	15 000.00 €

Fresnes en Woëvre

(ACF01002) 2008 - LES GALOPINS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Activités culturelles	800.00 €
	<hr/>
	1 098.00 €

Futeau

(ACF01003) 2008 - LES AMIS DE L'EGLISE DE FUTEAU - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts	300.00 €
	<hr/>
	529.00 €

Génicourt sur Meuse

(ACF01006) 2008 - VIE ET TRADITION - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	450.00 €
	<hr/>
	679.00 €

Gercourt-et-Drillancourt

(ACF01007) 2008 - LES DEFLATTES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Gesnes en Argonne	
(ACF01009) 2008 - CULTURELLE DE GESNES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Gironville sous les Côtes	
(ACF01008) 2008 - GEVILLE LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Givrauvail	
(ACF01010) 2008 - COMPAGNIE DES VALS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Création d'un spectacle	200.00 €
	<u>452.00 €</u>
Gondrecourt le Château	
(ACF01043) 2008 - CHORALE LES BALADINS DU VAL - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Projet Louise LABE	550.00 €
	<u>802.00 €</u>
(ACF01011) 2008 - FAMILLES RURALES GONDRECOURT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Atelier poterie	150.00 €
	<u>448.00 €</u>
(ACF01012) 2008 - FILOSOFT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF01013) 2008 - FSE COLLEGE GONDRECOURT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>298.00 €</u>
Grimaucourt en Woëvre	
(ACF01014) 2008 - LA CHANTERIE DES EAUX VIVES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
Hannonville sous les Côtes	
(ACF01016) 2008 - CLUB DU 3e AGE HANNONVILLE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
(ACF01017) 2008 - CONSEIL PARENTS ELEVES FCPE - Fonct Assoc Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €
(ACF01015) 2008 - ECOMUSEE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Atelier Théâtre : NA !	800.00 €
Diffusion Culturelle	700.00 €
	<hr/>
	1 752.00 €
(ACF01228) 2008 - FARFADETS FRAPPADINGUES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Festival "Les boulettes d'or"	800.00 €
	<hr/>
	1 052.00 €

Hattonville

(ACF01018) 2008 - CLUB DE LOISIRS HATTONVILLE - Fonct Assoc Cult

Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Haudainville

(ACF01019) 2008 - LA BEHOLLE - Fonct Assoc Cult

Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Ateliers culturels	300.00 €
	<hr/>
	598.00 €

Herbeuville

(ACF01020) 2008 - CULTURE LOISIRS HERBEUVILLE - Fonct Assoc Cult

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Islettes (Les)

(ACF01031) 2008 - CHORALE TROIS PETITES NOTES - Fonct Assoc Cult

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

(ACF01030) 2008 - CLUB FEMININ LES ISLETTES - Fonct Assoc Cult

Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Issoncourt

(ACF01021) 2008 - FOYER RURAL DES TROIS DOMAINES - Fonct Assoc Cult

Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Jouy sous les Côtes

(ACF01213) 2008 - LES AMIS DU FORT DE JOUY SOUS LES COTES - Fonct Asso Cult

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Chantier de restauration	2 000.00 €
	<u>2 000.00 €</u>
Juvigny en Perthois	
(ACF01022) 2008 - APJP - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>298.00 €</u>
Lachalade	
(ACF01024) 2008 - BIESME LA VALLEE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Edition du bulletin de l'association	150.00 €
	<u>379.00 €</u>
(ACF01023) 2008 - LES AMIS DE L'EGLISE ABBATIALE LA CHALADE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Lachaussée	
(ACF01025) 2008 - MUSIQUE AU VENT - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Lacroix sur Meuse	
(ACF01026) 2008 - FAMILLES RURALES LACROIX - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Laheycourt	
(ACF01027) 2008 - CS2L - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Laimont	
(ACF01028) 2008 - LAIMONT ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>275.00 €</u>
(ACF01029) 2008 - LAIMONT PHOTOTHEQUE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Lérouville	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
(ACF01032) 2008 - COMITE DE L'ARBRE DE NOEL LEROUVILLE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €
Ligny en Barrois	
(ACF01033) 2008 - ACL LIGNY - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Conférences et sonorisation	300.00 €
	529.00 €
(ACF01063) 2008 - ART K'EN CIEL - Fonc Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €
(ACF01035) 2008 - BALLERINA - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Stages et rencontres chorégraphiques	500.00 €
	752.00 €
(ACF01036) 2008 - CHORALE A COEUR JOIE DU BARROIS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01034) 2008 - LES ALOUETTES DU BARROIS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	138.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Ballet Bulgare	400.00 €
	767.00 €
(ACF01037) 2008 - TEMPS LIBRE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €
(ACF01038) 2008 - TER EMAIL - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Participation à des stages poterie	100.00 €
	398.00 €

Lisle en Rigault

(ACF01039) 2008 - LES COULISSES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Création de la pièce "Quand le chat s'emmêle"	150.00 €
	448.00 €

Longeville en Barrois

(ACF01041) 2008 - GROUPE AMICAL STE CECILE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €
(ACF01040) 2008 - L'ARNAQUE - Fonct Assoc Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €

Loupmont

(ACF01042) **2008 - LES AMIS DE LA GALERIE DU LOUP - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles - Expositions	1 000.00 €
	<hr/>
	1 252.00 €

Luméville en Ornois

(ACF01044) **2008 - LOISIRS ET CULTURE DU VAL D'ORNOIS - Fonct Assoc Cult**

Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Aéromodélisme	200.00 €
Projet de livre : "Le canton vu du ciel"	400.00 €
	<hr/>
	875.00 €

Marville

(ACF01222) **2008 - MARVILLE TERES COMMUNES - Fonct Asso Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €

(ACF01206) **2008 - SOCIETE ART ET HISTOIRE - Fonct Asso Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Edition d'une plaquette "Stèles du cimetière de Marville"	400.00 €
	<hr/>
	629.00 €

Maucourt sur Orne

(ACF01045) **2008 - LE COLPORTEUR - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles et mise en place d'un atelier gravure	200.00 €
	<hr/>
	429.00 €

(ACF01046) **2008 - L'ECOLE BUISSONNIERE - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €

Maxey sur Vaise

(ACF01047) **2008 - CLUB DE L'AMITIE - Fonct Assoc Cult**

Activités :	138.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	367.00 €

(ACF01210) **2008 - CLUB DE TOURISME ET LOISIRS - Fonct Asso Cult**

Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Montfaucon

(ACF01049) **2008 - APEMA - Fonct Assoc Cult**

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
(ACF01050) 2008 - CENTRE D'ETUDES ARGONNAIS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Publication de la revue "Horizons d'Argonne"	500.00 €
	<u>729.00 €</u>
(ACF01048) 2008 - NOS AMIS DE SAINT BALDERIC - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
(ACF01051) 2008 - TRADITIONS ET REALITES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>

Montiers sur Saulx

(ACF01052) 2008 - ART ET COLLECTIONS DE LA SAULX ET DU PERTHOIS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>

Montmédy

(ACF01053) 2008 - ACPM - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Théâtre "Le songe d'une nuit d'été"	350.00 €
	<u>602.00 €</u>
(ACF01055) 2008 - CINEMA LUX - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Projection de films éducatifs pour les collégiens	700.00 €
	<u>952.00 €</u>
(ACF01054) 2008 - CSC MONTMEDY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	138.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	450.00 €
	<u>817.00 €</u>
(ACF01056) 2008 - LES MADY'S QUI CHANTENT - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>275.00 €</u>
(ACF01057) 2008 - L'ORGUE DE LA CITADELLE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Organisation de concerts	300.00 €
	<u>300.00 €</u>

Montzéville

(ACF01058) 2008 - COMITE DES FETES MONTZEVILLE - Fonct Assoc Cult	
--	--

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>

Morley

(ACF01226) **2008 - SUR SAULX - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : "Sur Saulx, Sur Scènes"	3 000.00 €
	<u>3 000.00 €</u>

Naives devant Bar

(ACF01059) **2008 - LES AMIS DE L'ECOLE - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>

Naives-Rosières

(ACF01060) **2008 - FJEPS - Fonct Assoc Cult**

Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>298.00 €</u>

(ACF01220) **2008 - LA TRIBU DU SPORT - Fonct Asso Cult**

Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Musical Tribu	500.00 €
	<u>500.00 €</u>

Nettancourt

(ACF01061) **2008 - GO ELAN - Fonct Assoc Cult**

Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>

Nicey sur Aire

(ACF01062) **2008 - LA NICEENNE - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Activités culturelles	200.00 €
	<u>429.00 €</u>

Nouillonpont

(ACF01064) **2008 - NOUILLONPONT ET SON PASSE - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Publication	300.00 €
	<u>529.00 €</u>

Ourches sur Meuse

(ACF01065) **2008 - LES AMIS DU MOULIN D'OURCHES - Fonct Assoc Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations autour du moulin	250.00 €
	<u>479.00 €</u>

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Pierrefitte sur Aire	
(ACF01066) 2008 - AU FIL DE L'AIRE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animation et diffusion culturelle	1 000.00 €
Lecture à voix haute	700.00 €
	<hr/>
	1 998.00 €
(ACF01067) 2008 - THEATRE IMAGIN'AIRE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Ateliers préparation du Festival "Ma Rue Prend l'Aire" et stages	1 500.00 €
Organisation d'un concert	500.00 €
	<hr/>
	2 000.00 €
Récourt le Creux	
(ACF01068) 2008 - FETES DE RECOURT - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €
Regnéville sur Meuse	
(ACF01069) 2008 - ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Parcours conté	300.00 €
Edition d'un recueil de poésies	500.00 €
	<hr/>
	1 052.00 €
(ACF01070) 2008 - DOSSIERS DOCUMENTAIRES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €
Resson	
(ACF01071) 2008 - FOYER DES ECLAIREURS DE RESSON -Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts	500.00 €
	<hr/>
	775.00 €
Revigny sur Orvain	
(ACF01072) 2008 - AMICALE FRANCO-TURQUE	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €
(ACF01074) 2008 - CSC REVIGNY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €
(ACF01075) 2008 - FSE COLLEGE REVIGNY - Fonct Assoc Cult	
Activités :	184.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : 8ème journée littéraire	300.00 €
	<hr/>
	713.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €
(ACF01087) 2008 - LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE BENEDICTINE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Animations culturelles	1 000.00 €
	1 000.00 €
(ACF01083) 2008 - LES AMIS DE L'EGLISE ST ETIENNE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Conférences et concert	1 000.00 €
	1 000.00 €
(ACF01088) 2008 - SAINT MIHIEL MICRO - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €
(ACF01085) 2008 - SAMMIELLOISE D'ASTRONOMIE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01089) 2008 - SCENE DE MENINGES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01086) 2008 - ST MIHIEL ACCUEIL CULTURE ET LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	321.00 €

Salmagne

(ACF01090) 2008 - SALMAGNE CULTUREL - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €

Sampigny

(ACF01223) 2008 - APEL - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : 2ème Festival Africain Solidaire	1 000.00 €
	1 000.00 €
(ACF01091) 2008 - RESEAU DES EMETTEURS SECTION MEUSE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €

Saulx-les-Champlon

(ACF01092) 2008 - ALFA - Fonct Assoc Cult	
--	--

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	161.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	1 000.00 €
	<u>1 390.00 €</u>
Sauvigny	
(ACF01093) 2008 - CLUB DES LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>275.00 €</u>
Seigneulles	
(ACF01094) 2008 - ASLC SEIGNEULLES - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Sepvigny	
(ACF01095) 2008 - REGAIN - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Seuil d'Argonne	
(ACF01119) 2008 - COMITE DES FETES SEUIL - Fonc Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
(ACF01096) 2008 - LES COUCOUS DE TRIAUCOURT - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
Sivry sur Meuse	
(ACF01097) 2008 - COMITE DES FETES SIVRY - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Sommelonne	
(ACF01098) 2008 - LES PETITS CALVINS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Sorcy Saint Martin	
(ACF01099) 2008 - COMITE DE SOUTIEN NOTRE DAME DE RENVOI - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
(ACF01100) 2008 - LA MALLE AUX LIVRES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Soirée "Contes"	100.00 €
	<hr/>
	375.00 €
(ACF01101) 2008 - LES MORPIONS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €
Spincourt	
(ACF01103) 2008 - CRESCENDO - Fonct Assoc Cult	
Activités :	184.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Spectacle de fin d'année	150.00 €
	<hr/>
	563.00 €
(ACF01102) 2008 - LE PUITTS AUX LIVRES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	150.00 €
	<hr/>
	448.00 €
(ACF01104) 2008 - RACINES ET MEMOIRE DU TERROIR - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Edition "Les Rives de l'Othain"	300.00 €
	<hr/>
	529.00 €
Stainville	
(ACF01106) 2008 - JOVILLIERS ECHANGES ET CULTURE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	700.00 €
	<hr/>
	952.00 €
(ACF01105) 2008 - OPALE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	229.00 €
Stenay	
(ACF01107) 2008 - AESES - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Diffusion de concerts	200.00 €
	<hr/>
	452.00 €
(ACF01108) 2008 - AMICALE CULTURE ET LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	138.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	367.00 €
(ACF01109) 2008 - BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DE STENAY - Fonc Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	275.00 €
(ACF01113) 2008 - CERCLE PHILATELIQUE STENAY - Fonc Assoc Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Rencontres et formations philatéliques	150.00 €
	425.00 €
(ACF01114) 2008 - CERCLE ST DAGOBERT - Fonc Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01110) 2008 - CSC STENAY - Fonc Assoc Cult	
Activités :	138.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Diffusion et pratiques culturelles	1 000.00 €
	1 367.00 €
(ACF01111) 2008 - FSE COLLEGE STENAY - Fonc Assoc Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Atelier théâtre	400.00 €
	721.00 €
(ACF01112) 2008 - OFFICE DE TOURISME STENAY - Fonc Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Kiosque en fête	600.00 €
	600.00 €
(ACF01214) 2008 - PARENTS D'ELEVES 1ER DEGRE STENAY - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Commémoration du centenaire de la reconstruction de l'école	600.00 €
	600.00 €

Thierville sur Meuse

(ACF01116) 2008 - FOYER DES ELEVES - Fonc Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €
(ACF01117) 2008 - PERSE CIRCUS - Fonc Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01115) 2008 - THIERVILLE VILLAGE AVENIR - Fonc Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €

Trémont sur Saulx

(ACF01118) 2008 - AMICALE DES LOISIRS POPULAIRES TREMONTOIS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Chantier de restauration	500.00 €
	752.00 €

Tronville en Barrois

(ACF01121) 2008 - CLUB ARTISTIQUE DU BARROIS - Fonct Assoc Cult	
--	--

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	298.00 €
(ACF01120) 2008 - CLUB DE L'AMITIE - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €
(ACF01122) 2008 - LA COMPAGNIE DES RODEURS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	252.00 €
(ACF01123) 2008 - TRONVILLE ANIMATION - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Troyon

(ACF01124) 2008 - LES P'TITS CHENAPANS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Varennes en Argonne

(ACF01125) 2008 - LES AMIS DES ARTS DE L'ARGONNE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Réalisation d'un plan relief de Varennes en Argonne en 1791	600.00 €
	<hr/>
	875.00 €
(ACF01126) 2008 - PHILATELIQUE VARENNOISE - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Exposition organisée pour le 20e anniversaire de l'association	150.00 €
	<hr/>
	402.00 €

Vassincourt

(ACF01127) 2008 - COMITE D'ANIMATION VASSINCOURTOIS - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<hr/>
	122.00 €

Vaubecourt

(ACF01128) 2008 - TROUPE DE THEATRE LES APPRENTIS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Atelier théâtre	500.00 €
	<hr/>
	752.00 €

Vaucouleurs

(ACF01129) 2008 - CLUB DE DANSE ET MAINTIEN - Fonct Assoc Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
	298.00 €
(ACF01130) 2008 - CROQ LOISIRS - Fonct Assoc Cult	
Activités :	115.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Stages et animations de club	1 500.00 €
	1 844.00 €
(ACF01131) 2008 - GOMBERVAUX - Fonct Assoc Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Concert annuel	1 000.00 €
Chantier de restauration	4 000.00 €
Journée médiévale	300.00 €
	5 575.00 €
(ACF01132) 2008 - TEMPO MUSIC - Fonct Assoc Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €

Vavincourt

(ACF01133) 2008 - BIEN ETRE A VAVINCOURT - Fonct Assoc Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €
(ACF01134) 2008 - FAMILLES RURALES VAVINCOURT - Fonct Asso Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	298.00 €

Verdun

(ACF01153) 2008 - ACCORDEON CLUB VERDUNOIS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts et enregistrement d'un CD	500.00 €
	752.00 €
(ACF01152) 2008 - ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : "On a besoin de rêver, de jouer, de s'exprimer"	800.00 €
	1 029.00 €
(ACF01215) 2008 - AMATRAMI - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Expositions - conférences - animations	4 000.00 €
Création d'un parcours sonore	1 200.00 €
	5 429.00 €
(ACF01159) 2008 - AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES DE VERDUN - Fonct Asso Cult	
Activités :	115.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Journées d'études : Louis Lavigne	100.00 €
	444.00 €
(ACF01161) 2008 - APUI - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
	252.00 €
(ACF01155) 2008 - AVF VERDUN - Fonct Asso Cult	
Activités :	92.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	321.00 €
(ACF01165) 2008 - CHACUN SON HISTOIRE - Fonc Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations autour du livre	300.00 €
	529.00 €
(ACF01166) 2008 - CHORALE LES CHANTEURS DE LA PAIX - Fonc Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01158) 2008 - CLUB DE BRIDGE DE VERDUN - Fonct Asso Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	275.00 €
(ACF01216) 2008 - CLUB RADIO SET MEUSE FM - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €
(ACF01167) 2008 - COMPAGNIE DES TOURNEURS DE MANIVELLE - Fonc Asso Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	275.00 €
(ACF01168) 2008 - CONTRECHAMPS MEUSE - Fonc Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Diffusion cinéma et vidéo	800.00 €
	1 029.00 €
(ACF01164) 2008 - CSC DES PLANCHETTES - Fonc Asso Cult	
Activités :	138.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : "Raconter son quartier"	350.00 €
	717.00 €
(ACF01163) 2008 - CSC GLORIEUX CITE VERTE - Fonc Asso Cult	
Activités :	115.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Ateliers culturels et spectacles	1 100.00 €
	1 444.00 €
(ACF01169) 2008 - DIASTOLE SYSTOLE - Fonc Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Expositions	350.00 €
	579.00 €
(ACF01156) 2008 - FAMILIALE CATHOLIQUE DE VERDUN - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation d'un spectacle	150.00 €
	379.00 €

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
(ACF01160) 2008 - FEDERATION AINES RURAUX - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	122.00 €
(ACF01170) 2008 - FERROVIPHILE BELLEVILLE - Fonc Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01171) 2008 - FSE LYCEE MARGUERITTE - Fonc Asso Cult	
Activités :	46.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	275.00 €
(ACF01172) 2008 - GROUPEMENT PHILATELIQUE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01173) 2008 - IRIS - Fonc Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	
Projet(s) : Festival "Les Bouill'ry"	12 000.00 €
	12 000.00 €
(ACF01162) 2008 - L'ART MATURE - Fonc Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01178) 2008 - LE THEATRE AU BORD DE L'EAU - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Diffusion du spectacle "La Soirée de Voltaire"	100.00 €
	352.00 €
(ACF01157) 2008 - L'ECRITOIRE - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €
(ACF01154) 2008 - LES ASSOCIATIVES - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	229.00 €
(ACF01177) 2008 - LES TAVULEURS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	252.00 €
(ACF01174) 2008 - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LA MEUSE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Organisation de concerts	1 500.00 €
Réalisation d'un CD	800.00 €
	2 552.00 €
(ACF01175) 2008 - PARALYSES DE FRANCE - Fonct Asso Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement : Projet(s) : Ateliers artistiques	300.00 € <hr/> 300.00 €
(ACF01217) 2008 - RADIO CLUB F6KVD - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	122.00 € <hr/> 122.00 €
(ACF01221) 2008 - REAFILM - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement : Projet(s) : Réalisation et diffusion d'un film documentaire	350.00 € <hr/> 350.00 €
(ACF01176) 2008 - SOCIETE PHILOMATHIQUE - Fonct Asso Cult	
Activités : Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	23.00 € 229.00 € <hr/> 252.00 €

Vigneulles lès Hattonchâtel

(ACF01136) 2008 - CLUB DE L'AMITIE - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	122.00 € <hr/> 122.00 €
(ACF01135) 2008 - LES AMIS DE LA DANSE - Fonct Asso Cult	
Activités : Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	138.00 € 229.00 € <hr/> 367.00 €
(ACF01137) 2008 - LYRE ST REMY - Fonct Asso Cult	
Activités : Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	23.00 € 229.00 € <hr/> 252.00 €

Vignot

(ACF01138) 2008 - AMICALE DE L'AGE HEUREUX - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	122.00 € <hr/> 122.00 €
(ACF01139) 2008 - LOISIR COUTURE - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	229.00 € <hr/> 229.00 €

Ville sur Cousances

(ACF01140) 2008 - AU FIL DE LA COUSANCES - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement : Projet(s) :	122.00 € <hr/> 122.00 €
(ACF01141) 2008 - LE TEMPS LOISIRS - Fonct Asso Cult	

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
Villers aux Vents	
(ACF01142) 2008 - AEP DE VILLERS AUX VENTS - Fonct Asso Cult	
Activités :	69.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Animations culturelles	500.00 €
	<u>798.00 €</u>
Villotte sur Aire	
(ACF01143) 2008 - LES TOURBILLONS DE L'AIRE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
Void Vacon	
(ACF01144) 2008 - COMITE DES FETES LE VIDUSIEN - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	122.00 €
Projet(s) :	
	<u>122.00 €</u>
(ACF01145) 2008 - ESPACE CULTURE LOISIRS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF01147) 2008 - FEDERATION VIDUSIENNE - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF01148) 2008 - VIDANIM - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>229.00 €</u>
(ACF01149) 2008 - VIDUS'ARTS - Fonct Asso Cult	
Activités :	23.00 €
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	
	<u>252.00 €</u>
(ACF01150) 2008 - ZIC ET CLAC - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Diffusion culturelle	800.00 €
	<u>1 029.00 €</u>

Void-Vacon

(ACF01146) **2008 - L'ETENDARD - Fonct Asso Cult**

Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) : Chantier de restauration	200.00 €
	<u>429.00 €</u>

Associations culturelles (Fonctionnement)

Commission Permanente 2008/06/26 - Fonct Assoc Cultur

Village/ Association / Type de subvention	Montant
Waly	
(ACF01151) 2008 - AMIS DE SAINT ROUIN - Fonct Asso Cult	
Forfait de fonctionnement :	229.00 €
Projet(s) :	<u>229.00 €</u>
TOTAL :	253 304.00 €

FONCTIONNEMENT ECOLES DE MUSIQUE MEUSIENNES - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à approuver la répartition des subventions allouées au titre du soutien aux Ecoles de Musique Meusiennes sur le budget 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer des aides financières d'un montant de 240 716 € aux Ecoles de Musiques selon la répartition figurant dans le tableau joint au rapport,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

Les crédits sont réservés sur les lignes budgétaires 65734 311 F720 et 6574 311 F720.

**REPARTITION SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE
ANNEE 2008**

VILLE	BENEFICIAIRE	DENOMINATION DE L'ECOLE	FONCTIONNEMENT			AIDE A L'ENCADREMENT				AIDE AUX PROJETS		SUBVENTION 2008		
			BUDGET DE L'ECOLE année N-1	PARTIE INTERCOMMUNALE	PROPOSITION CONSEIL GENERAL (taux d'attribution sensiblement égaux à ceux de 2007)	PROFESSEURS TITULAIRES	CREATION DE POSTE	AIDE A LA DIRECTION ET COORDINATION	TOTAL ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT	INTITULE DES PROJETS	TOTAL (30 % du budget prévisionnel sauf pour les projets récurrents : forfaitaire)			
						Equivalent temps plein	Montant total (montant forfaitaire pour 1 équivalent temps plein*)	Nature des postes	Montant	Montant (forfaitaire)				
BAR LE DUC	Mairie de Bar-le-Duc	CENTRE D'INITIATION MUSICALE (CIM)	677 847,00	0,00	9 150,00	10,00	10 300,00	Professeur de musique ancienne (recruté à temps partiel : 75%) 2ème année (Subvention demandée par l'Ecole : 2 000 €)	2 000,00	2 000,00	30 800,00	Festival musiques actuelles inter lycées	3 340,00	45 990,00
								Professeur de basson et formation musicale (recruté à temps partiel : 75%, en complément au CLEM de Ligny en Barrois) 3ème année	4 500,00					
								Professeur de clarinette et intervention scolaire (recruté à temps plein) 3ème année	6 000,00			Projet de créations d'œuvres pour les ensembles de cordes et de cuivres (Ivan Gruselle)	2 700,00	
								Professeur de flûte traversière et intervention scolaire (recruté à temps plein) 5ème année	6 000,00					
BELLEVILLE	MJC du Verdunois Belleville	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU VERDUNOIS	44 725,00	10 000,00	3 466,00	1,65	1 699,00		0,00	2 000,00	3 699,00	Projet de développement culturel dans le cadre de la quinzaine nationale d'éducation (Projet récurrent)	1 400,00	8 565,00

**REPARTITION SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE
ANNEE 2008**

VILLE	BENEFICIAIRE	DENOMINATION DE L'ECOLE	FONCTIONNEMENT			AIDE A L'ENCADREMENT				AIDE AUX PROJETS		SUBVENTION 2008		
			BUDGET DE L'ECOLE année N-1	PARTIE INTERCOMMUNALE	PROPOSITION CONSEIL GENERAL (taux d'attribution sensiblement égaux à ceux de 2007)	PROFESSEURS TITULAIRES	CREATION DE POSTE	AIDE A LA DIRECTION ET COORDINATION	TOTAL ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT	INTITULE DES PROJETS	TOTAL (30 % du budget prévisionnel sauf pour les projets récurrents : forfaitaire)			
						Equivalent temps plein	Montant total (montant forfaitaire pour 1 équivalent temps plein*)	Nature des postes	Montant	Montant (forfaitaire)				
CLERMONT EN ARGONNE	Association Musicale en Pays d'Argonne Clermont en Argonne	MUSIQUE EN PAYS D'ARGONNE	122 087,00	20 509,00	5 811,00	3,60	3 708,00		0,00	2 000,00	5 708,00	Animation du territoire (sorties, concerts) et intervention en milieu scolaire (Projet récurrent)	1 500,00	13 019,00
COMMERCY	Mairie de Commercy	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE AGREEE	416 290,00	0,00	7 534,00	7,20	7 416,00		0,00	2 000,00	9 416,00	Pas de projet	0,00	16 950,00
DIEUE	Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue/Meuse	ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE	128 420,00	87 731,00	6 934,00	2,01	2 070,00		0,00	2 000,00	4 070,00	Intervention en milieu scolaire (projet récurrent)	1 600,00	14 774,00
												Exposition artistique "Le Couarail des Arts"	2 170,00	
ETAIN	CEMDO DU PAYS D'ETAIN	CEMDO DU PAYS D'ETAIN	176 414,00	57 277,00	8 556,00	5,80	5 974,00		0,00	2 000,00	7 974,00	Atelier théâtre musique et danse avec la collaboration de Transversales et animation du territoire (projet récurrent)	3 000,00	20 230,00
												Stage de formation pédagogique pour les professeurs	700,00	
FAINS VEEL	Mairie de Fains-Véel	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	118 017,00	0,00	4 980,00	0,00	0,00		0,00	2 000,00	2 000,00	"La Grande Prairie" et "Il était une fois un Petit Chaperon Rouge"	1 129,00	8 109,00
GONDRECOURT LE CHATEAU	Codecom du Val d'Ornois Gondrecourt-le-Château	ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE (EIM)	171 986,00	84 329,00	8 960,00	1,53	1 576,00	Poste de d'umiste (recruté à temps plein) 2ème année	6 000,00	2 000,00	9 576,00	Fanfare intercantonale	615,00	20 406,00
												Musique Salsa	550,00	
												Improvisation autour des cuivres	255,00	
												Spectacle jeune artiste	450,00	

**REPARTITION SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE
ANNEE 2008**

VILLE	BENEFICIAIRE	DENOMINATION DE L'ECOLE	FONCTIONNEMENT			AIDE A L'ENCADREMENT				AIDE AUX PROJETS		SUBVENTION 2008		
			BUDGET DE L'ECOLE année N-1	PARTIE INTERCOMMUNALE	PROPOSITION CONSEIL GENERAL (taux d'attribution sensiblement égaux à ceux de 2007)	PROFESSEURS TITULAIRES	CREATION DE POSTE	AIDE A LA DIRECTION ET COORDINATION	TOTAL ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT	INTITULE DES PROJETS	TOTAL (30 % du budget prévisionnel sauf pour les projets récurrents : forfaitaire)			
						Equivalent temps plein	Montant total (montant forfaitaire pour 1 équivalent temps plein*)	Nature des postes	Montant	Montant (forfaitaire)				
LIGNY EN BARROIS	Mairie de Ligny-en-Barrois	CLEM - ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE	162 805,00	0,00	6 675,00	3,00	3 090,00	Intervenant en milieu scolaire (recruté à temps partiel 35%) 3ème année	2 000,00	2 000,00	8 590,00	Pas de projet	0,00	15 265,00
								Professeur de basson et formation musicale (recruté à temps partiel 25%, en complément CIM Bar le Duc) 3ème année	1 500,00					
PIERREFITTE SUR AIRE	Association Musicale et Liaison Art	AMLA - ASSOCIATION MUSICALE ET DE LIAISON ARTISTIQUE	48 334,00	2 000,00	2 286,00	1,50	1 545,00		0,00	2 000,00	3 545,00	Animation du territoire (Projet récurrent)	1 200,00	7 031,00
REVIGNY SUR ORNAIN	Codecom du Pays de Revigny/Ornain	ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	180 638,00	102 908,00	10 260,00	0,50	515,00		0,00	2 000,00	2 515,00	Pas de projet	0,00	12 775,00
SAINT MIHIEL	Mairie de Saint-Mihiel	CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE	202 953,00	0,00	6 246,00	3,20	3 296,00		0,00	2 000,00	5 296,00	Actions de sensibilisation, concerts ensemble Cuivres et Cordes du sud-meusien et achat de matériel	5 100,00	16 642,00
STENAY	Ecole de Musique des Cantons de Dun et Stenay	ECOLE DE MUSIQUE DES CANTONS DE DUN ET STENAY	79 292,00	16 102,00	4 820,00	2,65	2 730,00		0,00	2 000,00	4 730,00	Projet Musiques Actuelles avec trio de musiciens professionnels	675,00	10 225,00

**REPARTITION SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE
ANNEE 2008**

VILLE	BENEFICIAIRE	DENOMINATION DE L'ECOLE	FONCTIONNEMENT			AIDE A L'ENCADREMENT					AIDE AUX PROJETS		SUBVENTION 2008	
			BUDGET DE L'ECOLE année N-1	PARTIE INTERCOMMUNALE	PROPOSITION CONSEIL GENERAL (taux d'attribution sensiblement égaux à ceux de 2007)	PROFESSEURS TITULAIRES	CREATION DE POSTE		AIDE A LA DIRECTION ET COORDINATION	TOTAL ENCADREMENT ET ENSEIGNEMENT	INTITULE DES PROJETS	TOTAL (30 % du budget prévisionnel sauf pour les projets récurrents : forfaitaire)		
						Equivalent temps plein	Montant total (montant forfaitaire pour 1 équivalent temps plein*)	Nature des postes	Montant	Montant (forfaitaire)				
VERDUN	Codecom de Verdun	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VERDUN	309 991,00	191 301,00	13 453,00	4,20	4 326,00		0,00	2 000,00	6 326,00	Actions artistiques et culturelles 2008	660,00	20 439,00
VOID VACON	Codecom du Canton de Void	ECOLE DE MUSIQUE DE LA CODECOM DU CANTON DE VOID	97 282,00	52 339,00	5 836,00	0,32	330,00		0,00	2 000,00	2 330,00	Atelier percussions et danses africaines, Hip Hop	630,00	10 296,00
												Préparation "Grues Cendrées" 1ère étape d'un projet : ateliers	1 500,00	
TOTAUX			2 937 081,00	624 496,00	104 967,00	47,16	48 575,00		28 000,00	30 000,00	106 575,00		29 174,00	240 716,00

* 1 équivalent temps plein est égal à 20h00 d'enseignement ; forfait : 1 030 €

AIDE AUX ASSOCIATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir des aides financières aux associations et organismes touristiques,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer les aides suivantes pour un montant de 15 050 € :

- Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neiges 1 000 €,
- Relais Départemental des Gîtes Ruraux de la Meuse 14 050 €.

SUBVENTION DANS LE CADRE D'EDITIONS DE LIVRES ET FILMS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir des subventions dans le cadre d'éditions de livres et films,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de 29 000 € à :

- | | |
|---|----------|
| • Alizé Productions - 75015 PARIS | 15 000 € |
| • Oxygène Productions – 55000 BAR LE DUC | 7 000 € |
| • Institut National de l'Audiovisuel – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | 7 000 € |

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

FONCTIONNEMENT SPORT – 2^{EME} REPARTITION MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur les propositions d'une deuxième répartition de subventions relatives aux Manifestations Sportives Exceptionnelles sur le budget 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les subventions présentées dans le document annexé à la présente délibération pour un montant total de 10 480 €.

Imputation budgétaire : 6574000 32 G120

ETAT DE SYNTHESE

Manifestations sportives exceptionnelles

BENEFICIAIRE	OPERATION		Subvention allouée
	NATURE	LOCALISATION	
ARC BREUX LOISIRS	Tournoi de tir à l'arc 3D - 01 JUIN 2008 à BREUX	Breux	1 145.00 €
ASPTT BAR SECTION HANDBALL	50 ème anniversaire de la section hand ball - du 12 au 15 juin 2008 à BAR LE DUC	Bar le Duc	900.00 €
ASS SPORTIVE BOULIGNY/BARONCOURT	Tournoi international de foot ball des moins de 18 ans les 15, 16 et 17 août 2008 à BOULIGNY	Boulogny	2 300.00 €
ASSOCIATION MULTISPORTS BARISIENNE	24 heures du Mans Roller- Coupe du monde de vitesse - 28 et 29 juin 2008 LE MANS	Bar le Duc	500.00 €
ETOILE CYCLISTE VALCOLOROISE VAUCOULEURS	Régional cyclisme route Lorraine UFOLEP - 1er juin 2008	Vaucouleurs	145.00 €
JUDO CLUB DIEUE	les 30 ans du club les 5 et 6 avril dans la halle des sports de Dieue	Dieue	600.00 €
LA GROLLE SAMIELLOISE	Randonnée populaire "Les Dames de Meuse" - 31/08/2008 à Saint Mihiel	Saint Mihiel	150.00 €
LES ECURIES DE JEAND'HEURS	Concours officiel régional d'équitation aux Ecuries de Jeand'Heurs : - saut d'obstacles du 01 au 04 mai 2008 - dressage 15 juin 2008	Lisle en Rigault	1 700.00 €
L'ESPERANCE DE STENAY	100 ans de l'Espérance - 21 juin 2008	Stenay	400.00 €
MODELISME CLUB MEUSIEN	Démonstration publique d'aéromodélisme le 2ème week-end de septembre	Bar le Duc	400.00 €
MOTO CLUB DE MAZEL ERIZE LA GRANDE	Championnat de France Endurance Quad TT et Endurance TT Moto - 6 et 7 septembre 2008 à ERIZE LA PETITE	Erize la Grande	1 500.00 €
MOTO CLUB EVASION BUXIERES S/S COTES	Compétition nationale de moto-cross - 17 août 2008	Buxières sous les Côtes	740.00 €
		TOTAL :	10 480.00 €

AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF - MATERIEL ONEREUX 2EME REPARTITION (COMITES)

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une seconde répartition de l'aide réservée au Mouvement Sportif (Matériel Onéreux) en faveur des Comités Meuse – Chapitre 2042 32 G210 – pour un montant de 9 690,60 €,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter la répartition de l'aide réservée au Mouvement Sportif pour l'acquisition de matériel onéreux présentée dans le tableau ci-joint pour un montant de 9 690,60 €.

ETAT DE SYNTHESE

Matériels onéreux - Comités sportifs

BENEFICIAIRE	Imputation budgétaire :2042 32 G210				
	OPERATION		Dépense subventionnable	Taux de participation CG	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE	matériel informatique	Département de la Meuse	1 688.00 €	40.00%	675.20 €
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE & SPORTIF CDOS	matériel informatique et vidéoprojecteur	Département de la Meuse	5 800.00 €	34.49%	2 000.00 €
COMITE MEUSE ATHLETISME	vidéoprojecteur et écran	Département de la Meuse	1 700.00 €	35.00%	595.00 €
COMITE MEUSE AVIRON	matériel sécurité et stroke coach	Département de la Meuse	3 826.00 €	35.00%	1 339.10 €
COMITE MEUSE BADMINTON	matériel informatique et matériel pédagogique	Département de la Meuse	1 591.00 €	35.00%	556.85 €
COMITE MEUSE BASKET BALL	matériel informatique	Département de la Meuse	1 000.00 €	30.00%	300.00 €
COMITE MEUSE CANOE KAYAK	matériel de sécurité	Département de la Meuse	1 440.00 €	35.00%	504.00 €
COMITE MEUSE CYCLISME	acquisition véhicule	Département de la Meuse	3 000.00 €	25.00%	750.00 €
COMITE MEUSE CYCLOTOURISME	matériel informatique	Département de la Meuse	274.00 €	40.00%	109.60 €
COMITE MEUSE DE JUDO	matériel de pesée	Département de la Meuse	1 190.00 €	35.00%	416.50 €
COMITE MEUSE HANDBALL	matériel informatique	Département de la Meuse	816.00 €	40.00%	326.40 €
COMITE MEUSE HANDISPORT	matériel informatique	Département de la Meuse	995.00 €	40.00%	398.00 €
COMITE MEUSE HANDISPORT	malette pédagogique	Département de la Meuse	150.00 €	35.00%	52.50 €

ETAT DE SYNTHESE

Matériels onéreux - Comités sportifs

COMITE MEUSE PARACHUTISME SPORTIF	casque et système de libération	Département de la Meuse	307.00 €	35.00%	107.45 €
COMITE MEUSE RANDONNEE PEDESTRE	matériel de balisage	Département de la Meuse	1 600.00 €	35.00%	560.00 €
COMITE MEUSE UFOLEP	matériel informatique	Département de la Meuse	1 500.00 €	40.00%	600.00 €
DELEGATION MEUSE USEP	matériel informatique	Département de la Meuse	1 000.00 €	40.00%	400.00 €
		TOTAL :	27 877.00 €		9 690.60 €

AFFAIRES JURIDIQUES

PRISE EN CHARGE DE FRAIS EXPOSES DANS L'INTERET DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président tendant à autoriser le remboursement à notre collègue Jean PICART de 956,80 €, somme qu'il a été contraint d'avancer personnellement à l'occasion de la liquidation, effectuée à la demande du Département, du Fonds Départemental Emploi Solidarité (FDES 55),

Après en avoir délibéré,

Autorise la prise en charge des frais exposés à cette occasion par notre collègue, plus particulièrement des honoraires d'avocat à hauteur de 956,80 € et par suite le remboursement de cette somme de 956,80 € à Monsieur Jean PICART, Conseiller Général d'Etain.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif au contentieux concernant l'affaissement de la chaussée RD 38a entre Varennes et Montblainville,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à ester en défense dans le cadre de cette affaire devant la Cour de Cassation, avec le conseil du Cabinet de Maître Lyon-Caen, domicilié à Paris.

ASSEMBLEES

COMMUNES DEVASTEES PAR FAITS DE GUERRE – RENOUELEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant au renouvellement des Commissions municipales des Communes dévastées par faits de guerre,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur la désignation des nouveaux membres de ces commissions proposées par M. Le Préfet de la Meuse, à savoir :

BEAUMONT EN VERDUNOIS :	Président :	M. Pierre LIBERT
	Membres :	M. Michel BREDAS M. Jean-Pierre LIBERT
BEZONVAUX :	Président :	M. Jean LAPARRA
	Membres :	Mme Marcelle COLLIN Mme Jeannine LEONARD
CUMIERES LE MORT HOMME :	Président :	M. Jean LAVIGNE
	Membres :	Mme Marie CLEMENT Mme Christiane BERTRAND-LAVIGNE
FLEURY DEVANT DOUAUMONT :	Président :	M. Jean-Pierre LAPARRA
	Membres :	Mme Michèle OLIVIERI M. Maurice MICHELET
HAUMONT PRES SAMOGNEUX :	Président :	M. Gérard GERVAISE
	Membres :	Mme Françoise ALINBONSSY M. Olivier GERVAISE
LOUVEMONT COTE DU POIVRE :	Président :	M. François-Xavier LONG
	Membres :	M. Dominique TOMASSI Mme Annick TOMASSI
ORNES :	Président :	M. Charles SAINT-VANNE
	Membres :	M. Philippe SAINT-VANNE M. Joël GRASSE

M. Arsène LUX s'étant abstenu sur ces propositions.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRE-PROGRAMMATION ET PROGRAMMATION 2006 - 2007 ET 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation et la programmation d'opérations dans le cadre de la politique de développement territorial et de logements communaux et/ou intercommunaux,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation et la programmation d'opérations au titre de 2006, 2007 et 2008 présentées par les structures intercommunales suivantes :

- La Communauté de Communes du Canton de Charny
- La Communauté de Communes du Pays d'Etain
- La Communauté de Communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre
- La Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée
- La Communauté de Communes de Montfaucon-Varennes en Argonne
- La Communauté de Communes du Pays de Revigny
- La Communauté de Communes du Sammiellois
- La Communauté de Communes du Pays de Stenay
- La Communauté de Communes de Triaucourt Vaubecourt
- La Communauté de Communes du Pays de Vigneulles les Hattonchatel
- La Communauté de Communes du Canton de Void

et

- La Commune de Dieue-sur-Meuse
- La Commune de Void.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARNY SUR MEUSE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réhabilitation d'un logement communal de type 3 à Samogneux	Commune	40 308,62 TTC	38 100,00 TTC	9 525,00 (2007)	25,00%		0,00%	9 525,00 (2008)	25,00%	50,00%	X							
Transformation d'un bâtiment communal en 2 logements locatifs à Charny sur Meuse	Commune	198 707,58 TTC	76 200,00 TTC	19 050,00 (2007)	25,00%		0,00%	19 050,00 (2008)	25,00%	50,00%	X							
		239 016,20	114 300,00	28 575,00		0,00		28 575,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>		<i>28 575,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>28 575,00</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	70,42%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUNI 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Mise en lumière de l'Hôtel de Ville d'Étain	Commune	27 545,60	27 545,60	8 263,68 (2007)	30,00%				0,00%	30,00%	X						8 263,68	
Ravalement de 2 façades professionnelles (2ème tranche)	Codecom pour le compte de professionnels	15 200,00	15 200,00 TTC	1 900,00 (2007)	12,50%				0,00%	12,50%	X CP 15/05/08	X						
		42 745,60	42 745,60	10 163,68		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	8 263,68	0,00
			<i>dont 2006 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>			<i>10 163,68</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	99,26%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRESNES
PROGRAMMATION DEVELOPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Daniel ROUSSEL 28 rue Principale 55160 SAULX LES CHAMPLONS : pompe à chaleur air/eau	Privé	28 832,10 TTC	28 832,10 TTC	800,00 (2007)	2,77%		0,00%		0,00%	2,77%	X CP 10/04/08	X							
Alexis JAMIN 13 grande rue 55210 AVILLERS Ste CROIX : pompe à chaleur air/eau dans une future habitation principale chemin du Rollet à Doncourt aux Templiers	Privé	19 966,02 TTC	19 966,02 TTC	800,00 (2007)	4,01%		0,00%		0,00%	4,01%	X CP 10/04/08	X							
Claudette NICOT 4 place du Château 55210 HANNONVILLE SOUS LES CÔTES : pompe à chaleur	Privé	14 092,52 TTC	14 092,52 TTC	800,00 (2007)	5,68%		0,00%		0,00%	5,68%	X								
Claude WILLAUME 1 rue Froide 55160 RIAVILLE : Poêle à granulés	Privé	3 369,00 TTC	3 369,00 TTC	800,00 (2007)	23,75%		0,00%		0,00%	23,75%		X							
Jarno VAN DE VEN 2 rue Haute 55300 BUXERULLES : chauffage aérothermique dans une future habitation à Heudicourt	Privé	17 540,37 TTC	17 540,37 TTC	800,00 (2007)	4,56%		0,00%		0,00%	4,56%	X								
Laurent THIRY à la Corvée 55160 LATOUR EN WOEVRE : pompe à chaleur	Privé	19 000,00 TTC	19 000,00 TTC	800,00 (2007)	4,21%		0,00%		0,00%	4,21%	X								
Michel SECRET 1 Chemin de la Chatelaine 55210 THILLOT : pompe à chaleur dans une future habitation 2 route des Côtes à Thillot	Privé	30 248,04 TTC	30 248,04 TTC	800,00 (2007)	2,64%		0,00%		0,00%	2,64%		X							
Pascal LOUIS 30 rue Principale 55160 WATRONVILLE : pompe à chaleur	Privé	12 786,60 TTC	12 786,60 TTC	800,00 (2007)	6,26%		0,00%		0,00%	6,26%	X								
Rémy MICHEL 133 rue Victor Hugo 54800 JARNY : pompe à chaleur dans une future habitation chemin de la prairie à Thillot	Privé	14 588,81 TTC	14 588,81 TTC	800,00 (2007)	5,48%		0,00%		0,00%	5,48%		X							
Réhabilitation d'un logement communal à Champlon (Commune de Saulx les Champlon)	Commune	137 213,30 TTC	38 100,00 TTC	9 525,00 (2007)	25,00%		0,00%	9 525,00 (2008)	25,00%	50,00%	X						19 050,00		
		297 636,76	198 523,46	16 725,00			0,00	9 525,00						0,00	0,00	0,00	0,00	19 050,00	0,00

dont 2006 : 0,00 0,00 0,00
2007 : 16 725,00 0,00 0,00
2008 : 0,00 0,00 9 525,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :
enveloppe 2006 99,59%
enveloppe 2007 41,25%
enveloppe 2008 0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE VOIE SACREE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Création d'un auvent multifonctions en bois à Osches	Commune	24 047,50	24 047,50	7 214,25 (2007)	30,00%		0,00%		0,00%	30,00%	X			2 404,75 (en cours d'instruction)			7 214,25	
		24 047,50	24 047,50	7 214,25		0,00		0,00					0,00	2 404,75	0,00	0,00	7 214,25	0,00
			<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>	<i>7 214,25</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	86,94%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTFAUCON - VARENNES EN ARGONNE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 juin 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Rénovation de la salle multiactivités d'Esnes en Argonne	Commune	49 762,47	20 000,00	6 000,00 (2007)	30%						30%		X				14 928,74 DGE 08 sollicitée		
Rénovation d'une salle multiactivités à Varennes en Argonne (Grande rue)	Commune	7 204,28	7 204,28	2 161,28 (2007)	30%						30%		X						
Aménagement paysager des abords de l'école de Consenvoye	Commune	109 918,79	20 000,00	4 000,00 (2006)	20%						20%	X CP du 21/09/06	X	17 500 amendes de police					
Total CP		166 885,54	47 204,28	12 161,28										0,00	17 500,00	0,00	14 928,74	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>	<i>4 000,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											
			<i>2007 :</i>	<i>8 161,28</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											
			<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	28,78%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 26 Juin 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Illumination de l'église St Rémi à Nettancourt	Commune	1 520,50	1 520,50	456,15 (2007)	30,00%						30,00%	X 06/03/08	X						
Ravalement de façades privées	Codecom pour le compte de particuliers	109 800,00 TTC	109 800,00 TTC	13 725,00 (2007)	12,50%						12,50%	X							
		111 320,50	111 320,50	14 181,15										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2007 :</i>	<i>14 181,15</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	65,14%
enveloppe 2008	0,00%

*: (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Ravalement des façades du logement de l'ancienne agence postale communale de Bannoncourt	Commune	8 396,69	7 600,00	1 900,00 (2006)	25,00%						25,00%	X CP 29/11/07	X						
		8 396,69	7 600,00	1 900,00		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>		1 900,00		0,00		0,00										
			<i>2007 :</i>		0,00		0,00		0,00										
			<i>2008 :</i>		0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	74,91%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Réhabilitation de l'espace polyvalent "La rencontre" à Laneuville sur Meuse	Commune	68 176,63	37 044,30	3 704,43 (2007)	10,00%		0,00%		0,00%	10,00%	X CP 10/04/08	X						
			2 955,70	295,57 (2008)	10,00%		0,00%		0,00%	10,00%	X CP 10/04/08	X						
Réhabilitation de 2 logements dans l'ancienne école de Cervisy	Commune	64 689,57 TTC	64 689,57 TTC	16 172,39 (2008)	25,00%		0,00%	16 172,39 (2008)	25,00%	50,00%	X						sollicitée	
Installation d'une chaudière à condensation dans l'ancienne école de Cervisy	Commune	7 190,88 TTC	7 190,88 TTC		0,00%		0,00%	1 438,18 (2008)	20,00%	20,00%	X							
		140 057,08	111 880,45	20 172,39			0,00	17 610,57						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>			<i>3 704,43</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>			<i>16 467,96</i>	<i>0,00</i>	<i>17 610,57</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	64,41%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TRIAUCOURT-VAUBECOURT
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 juin 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	UE	Etat	Région	Autres	
Programme de ravalement de façades privées - 3ème tranche	codecom pour le compte des particuliers	73 200,00 TTC	73 200,00 TTC	9 150,00 (2006)	12,5%							X CP du 29/11/07	X						
		73 200,00	73 200,00	9 150,00															
			<i>dont 2006 :</i>		9 150,00		0,00		0,00										
			<i>2007 :</i>		0,00		0,00		0,00										
			<i>2008 :</i>		0,00		0,00		0,00										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	98,27%
enveloppe 2007	19,36%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIGNEULLES LES HATTONCHATEL
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Ravalement d'une façade communale à Buxières sous les Côtes	Commune	33 544,00	8 000,00	2 000,00 (2007)	25,00%		0,00%		0,00%	25,00%	X 22/05/08	X						
		33 544,00	8 000,00	2 000,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
			<i>2007 :</i>		<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
			<i>2008 :</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	86,93%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VOID
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Restauration du lavoir à Troussey	Commune	34 727,07	34 727,07	3 472,70 (2007)	10%						10%	X 10/04/08	X					
Total CP		34 727,07	34 727,07	3 472,70				0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>	<i>3 472,70</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	29,49%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2007-2008
FONDS DEPARTEMENTAL LOGEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
CP du 26 JUIN 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Restructuration du logement de l'ancienne perception de Dieue sur Meuse en deux appartements (T2 et T4)	Commune	161 136,58 TTC	76 200,00 TTC		0,00%			0,00%	19 050,00 (2008)	25,00%	25,00%	X CP 10/04/08	X						
Rénovation d'un logement communal sis 9 Rue Gaston Broquet à Void	Commune	50 954,00 TTC	38 100,00 TTC						9 525,00 (2008)	25,00%	25,00%		X						
		212 090,58	114 300,00	0,00		0,00			28 575,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											
			<i>2007 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											
			<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>28 575,00</i>											

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRE-PROGRAMMATION FGT TERRITORIAL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation d'une opération dans le cadre de la répartition du Fonds Grands Travaux Territorial,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation du projet de création d'une maison de la petite enfance dans le château Couten de Verdun sur le Fonds Grands Travaux Territorial, au titre de 2008, et mentionné dans le tableau ci-joint.

FONDS GRANDS TRAVAUX
PRE-PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006-2007-2008
CP du 26 JUIN 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Création d'une maison de la petite enfance dans le Château Couten de Verdun	Codecom	3 556 527,17	1 898 463,02	127 634,00 enveloppe FDT 2002 (P.M.)	6,72%	569 538,91 * (2008)	30,00%				36,72%	X		122 149,77 (2008)			101 763,00 (FIV)	211 643,00	100 000,00 (CAF)
TOTAL CP		3 556 527,17	1 898 463,02	0,00		569 538,91		0,00						122 149,77	0,00	0,00	251 763,00	211 643,00	100 000,00
			<i>dont 2007 :</i>		0,00	0,00	0,00												
			<i>2008 :</i>		0,00	569 538,91	0,00												

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
FGT 2006	98,47%
FGT 2007	80,38%
FGT 2008	40,79%

* dont 122 149,77€ correspondant au compte hors budget 2002 et ayant fait l'objet d'une décision de prorogation lors de la CP du 25 octobre 2007

AMENAGEMENT

TRAVAUX CONNEXES DE L'AFR DE MONTBLAINVILLE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au programme de travaux connexes de l'Association Foncière de Remembrement de MONTBLAINVILLE - Chapitre 20418.74.B130 - AP 293,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 2 335 € à l'Association Foncière de MONTBLAINVILLE.

COMMUNICATION

CENTRE DE FORMATION CYNO-AQUATIQUE ET DE SECOURISME DE LA MEUSE - TERRE NEUVE 55 - PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une aide financière au Centre de Formation Cyno-Aquatique et de Secourisme de la Meuse afin d'organiser un séminaire du 27 au 31 Octobre 2008 sur la base de Madine,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 € au Centre de Formation Cyno-Aquatique et de Secourisme de la Meuse.

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR DES ACTIONS HUMANITAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à étudier différentes demandes de subventions au titre de l'action humanitaire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une subvention aux projets présentés par :

Association PERI NAUA	2 500 €
Association DJOLIBA	2 500 €
Association HUMAROC	2 500 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions financières s'y rapportant.

OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ARGONNE - ORGANISATION DU SALON DES ARTISANS A AVOCOURT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une aide financière à l'Office de Tourisme du Pays d'Argonne afin d'organiser les 12 et 13 Juillet prochains, le salon des artisans à AVOCOURT,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder à l'Office de Tourisme du Pays d'Argonne, une subvention d'un montant de 1000 €.

ASSOCIATION ANIMATION BROUSSEY RAULECOURT - ORGANISATION D'UN SALON DES METIERS D'ART ET DE L'ARTISANAT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une aide financière à l'Association Animation Broussey-Raulécourt afin d'organiser les 5 et 6 Juillet prochains, un salon des métiers d'art et de l'artisanat,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer à l'Association Animation Broussey-Raulécourt, une subvention de 400 €.

CONSERVATION DES MUSEES

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ARCHEOLOGIQUES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer des subventions aux associations archéologiques pour leur fonctionnement ou pour leur programme d'animation ou de recherche,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter les répartitions budgétaires formulées dans le tableau présenté au rapport pour un montant total de 28 900 €,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions et arrêtés correspondants.

POURSUITE DU PROGRAMME DE RECHERCHES SUR LE SITE ARCHEOLOGIQUE DE NASIUM - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L' ETAT POUR L'ANNEE 2008.

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à renouveler pour 2008, la convention de partenariat entre l'Etat et le Conseil Général de la Meuse pour la poursuite du programme de recherches sur le site archéologique de Nasium,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer, pour 2008, la convention de partenariat entre l'Etat et le Conseil Général de la Meuse pour la poursuite du programme de recherches sur le site archéologique de Nasium.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CULTURELLE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COMMUNES AYANT UN MUSEE DE FRANCE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à renouveler la convention d'animation culturelle entre le Département et les villes détentrices des Musées labellisés Musées de France,

Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Président du Conseil général à signer les conventions d'animation culturelle avec les villes possédant un musée labellisé « Musée de France » selon le modèle figurant en annexe à la présente délibération,
- Affecte la somme de 4 500 € en subvention directe, destinée à favoriser l'augmentation de la fréquentation, le développement des publics, une politique volontariste d'animation et de communication respectivement en faveur des villes de Bar le Duc, Commercy, Montmédy, Varennes en Argonne, St Mihiel, Vaucouleurs et la Codecom de Verdun.

Convention culturelle entre le Département de la Meuse et la Ville de

Entre

Le **Département de la Meuse**, représenté par son Président autorisé par une délibération de la commission permanente en date du _____ 2008

Et

La **Ville de** _____, représentée par son Maire autorisé par une délibération de son Conseil Municipal en date du _____

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le Conseil Général de la Meuse, dans son rôle de conseil technique et scientifique auprès des Musées de France meusiens dont il a la charge à travers la Conservation Départementale des Musées de la Meuse, souhaite soutenir les projets et réalisations susceptibles de développer à l'échelle départementale les axes suivants

- * un accroissement de la fréquentation,
- * un développement des types de publics (scolaire, familial, en groupes, etc...),
- * une politique volontariste d'animation des Musées,
- * une communication plus importante autour des manifestations mises en place.

La mise en place de cette nouvelle politique passera par :

- l'implication du personnel de la Conservation Départementale des Musées de la Meuse ainsi que celui du Service Communication du Département dans le soutien aux collectivités partenaires.
- la signature de cette convention culturelle, par laquelle le Conseil Général de la Meuse s'engage à allouer un soutien financier annuel à la collectivité, qui l'aidera à atteindre ces objectifs et sera réparti de la façon suivante :



* 4 500 euros seront versés directement à la Ville sous la forme d'une subvention, dont l'attribution sera soumise à l'aval de la Conservation Départementale quant à l'utilisation précise qui sera faite de cette somme.

* 4 000 euros seront utilisés au titre d'une communication globale qui sera faite autour des Musées de la Meuse par le Service Communication du Département, ainsi qu'à l'animation mise en place par la Conservation Départementale dans le cadre du réseau.

Afin que les deux partenaires s'engagent conjointement au développement de ces actions dans les trois ans à venir, ils prennent les engagements suivants

Article 1 :

La Ville s'engage à participer pleinement aux actions d'animation tant nationales que locales qui seront développées et pilotées par la Conservation Départementale des Musées de la Meuse (ouvertures supplémentaires si besoin, personnel disponible), dans le cadre du réseau des Musées de France meusiens.

Le financement de ces participations nouvelles et supplémentaires pourront notamment l'être grâce à la subvention annuelle directe de 4 500 euros allouée par le Conseil Général à la Ville à travers la signature de cette charte.

Article 2 :

La Ville s'engage à harmoniser sa communication avec celle du Département et en particulier avec la communication mise en place par la Conservation Départementale à l'échelle du réseau.

En contrepartie, le Département s'engage à réactualiser régulièrement la plaquette générale des Musées de la Meuse et celle du Musée qui pourra en être déclinée, et à en faire la promotion.

Article 3 :

La Ville s'engage à participer de manière active à l'animation pédagogique mise en place par le Service Pédagogique des Musées de la Meuse (ouverture du Musée). La conception des ateliers, visites, mallettes pédagogiques et documents divers sera assurée par les agents du Service Pédagogique de la Conservation Départementale des Musées de la Meuse.

La prise en charge des classes sur place sera assurée par la Conservation Départementale. Les réservations des classes se feront auprès de la Conservation Départementale, suivant les disponibilités d'ouverture des Musées, qu'il faudra clairement définir en début de chaque année scolaire, et qui devront s'harmoniser avec celle des Musées appartenant au réseau.



Article 4 :

La Ville s'engage à fournir à la fin de chaque année à la Conservation Départementale un bilan des actions menées, avec des justificatifs prouvant que la subvention allouée par le Conseil Général a bien été utilisée aux fins énoncées plus haut dans cette convention.

Dans le cadre de ce partenariat, la Conservation Départementale aura un rôle de conseil et d'appui technique.

La présente convention est valable pour l'année 2008.

Fait à Bar-le-Duc en deux exemplaires, le

Le Président du Conseil Général

Le Maire de la ville de _____



DEPENDANCE - HANDICAP

REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR LES INSTANCES LOCALES DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (ILCG) AU TITRE DE L'ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la répartition des crédits de fonctionnement alloués aux 27 ILCG meusiennes au titre de l'année 2008 et à la validation de nouveaux critères d'attribution des aides pour l'amélioration de l'habitat et des missions du CMAL (Centre Meusien d'Amélioration du Logement) pour 2008,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement :

- o sur la répartition des crédits de fonctionnement alloués aux 27 ILCG meusiennes au titre de l'année 2008,

PROPOSITION REPARTITION CREDITS 2008 POUR LE FONCTIONNEMENT	
ILCG	PROPOSE
Canton d'Ancerville	4 500,00 €
Bar le Duc	En attente des nouveaux statuts
Barrois	1 500,00 €
Canton de Clermont en Argonne	5 000,00 €
Pays de Commercy	7 000,00 €
Région de Damvillers	1 500,00 €
Canton de Dun sur Meuse	500,00 €
Canton d'Etain	1 500,00 €
Canton de Fresnes en Woèvre	2 000,00 €
Canton de Gondrecourt le Château	4 500,00 €
Pays de Madine	3 000,00 €
Pays de Montfaucon d'Argonne	300,00 €
Canton de Montiers sur Saulx	4 500,00 €
Pays de Montmedy	0,00 €
La petite Woèvre	4 500,00 €
Canton de Pierrefitte	300,00 €
Canton de Revigny sur Ormain	1 000,00 €
Sammiellois	1 000,00 €
Canton de Spincourt	1 000,00 €
Canton de Stenay	500,00 €
Canton de Seuil d'Argonne	300,00 €
Canton de Vaubécourt	300,00 €
Verdunois	4 000,00 €
Vallée de la Dieue et Meuse Voie Sacrée	6 000,00 €
Val des Couleurs	4 500,00 €
Canton de Varennes en Argonne	500,00 €
Canton de Void	4 500,00 €
TOTAL	64 200,00 €

- o sur l'attribution d'une enveloppe de 129 200 € destinées à l'amélioration de l'habitat,

- Donne pouvoir à M. le Président du Conseil Général pour la signature :

- o des conventions pour l'octroi des subventions de fonctionnement aux ILCG,
- o de la convention avec le CMAL au titre de l'exercice 2008.

SITE ZONE BLANCHE GSM DE EVRES – INSTALLATION D’UN FH SUPPLEMENTAIRE – CONTRAT DE BAIL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l’installation d’un faisceau hertzien de communications électroniques par l’opérateur Bouygues Telecom, sur le site de téléphonie mobile implanté sur la commune de Evres (55250), au lieu dit « au bordet », parcelle cadastrée ZM 33,

Après en avoir délibéré,

- Autorise Bouygues Telecom à installer un faisceau hertzien sur le site de téléphonie mobile de Evres, comme indiqué sur le plan joint en annexe, moyennant une redevance annuelle de 600 € HT, et sous réserve de la compatibilité de l’équipement technique validé par les opérateurs présents sur le site,
- Autorise M. le Président à signer le contrat de bail présenté en annexe ainsi que tous documents s’y rapportant.

CONTRAT DE BAIL

Entre :

Le Département de la Meuse *Place Pierre François Gossin 55000 Bar le Duc*,

Représenté par son Président du Conseil Général, Monsieur Christian NAMY,

dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Général, en date du ,

ci-après dénommé(e) le « Contractant »,

Et :

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 616 661 789 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 397 480 930, dont le siège social est à ARCS DE SEINE, 20 Quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE,

représentée par Monsieur Jean-François MARSAL, en qualité de Chef d'Agence Est,

ci-après dénommée « BOUYGTEL »,

ci-après dénommés ensemble les « Parties ».

Préalablement à l'objet des présentes, il a été rappelé ce qui suit

- BOUYGTEL a notamment pour objet social d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques.
- Pour les besoins de l'exploitation desdits réseaux, BOUYGTEL doit procéder à l'installation d'équipements techniques comprenant notamment des antennes et des faisceaux hertziens, reliés à des armoires techniques par des câbles. Ces équipements sont notamment destinés à émettre ou recevoir des ondes radioélectriques.
- Le Conseil Général de La Meuse et Bouygues Telecom, dans le cadre de la politique Zone Blanche Phase 1, ont signé le 20/11/2006 une « Convention d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes propriété du Conseil Général de la Meuse site de EVRES ».

Ceci étant exposé, les Parties conviennent ce qui suit :

CONDITIONS PARTICULIERES

Article 1 Objet

Par le présent contrat de bail, ci-après appelé « Convention », le Contractant donne en location à BOUYGTEL, qui accepte, un emplacement dépendant d'un immeuble sis à lieu dit « Au Bordet » 55250 EVRES, références cadastrales ZM N°33, afin d'installer un faisceau hertzien de communications électroniques, comprenant au maximum les équipements décrits en annexe 2, ci-après dénommés ensemble "Equipements Techniques".

L'emplacement mis à disposition se compose (i) de la surface occupée par le mât supportant le faisceau hertzien. Le dit emplacement ainsi que la localisation précise de l'Equipements Techniques est identifié, à une échelle permettant de mesurer son impact visuel, sur les plans figurant en annexe 2.

La Convention est régie par les dispositions des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales figurant en annexe 1. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales et celles des Conditions Particulières, les dispositions de ces dernières prévalent.

Article 2 Montant de la redevance

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses, est de 600 Euros Hors Taxes (Six cent € H.T.), augmentée de la TVA au taux en vigueur à la date d'exigibilité de la redevance.

Article 3 Date d'entrée en vigueur

Le contrôle de légalité a été exercé le.....sur la délibération du Conseil Général en date du

La Convention entrera en vigueur au jour de sa signature.

Les emplacements sus-désignés seront mis à la disposition de BOUYGTEL à cette date.

Article 4 Facturation et paiement de la redevance

4.1 Paiement de la redevance

La redevance annuelle est exigible d'avance au 1^{er} janvier.

La première échéance de la redevance sera calculée *pro rata temporis* à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention et son paiement sera effectué 30 jours après réception d'une facture ou titre de recette.

La dernière échéance sera calculée *prorata temporis* jusqu'à la date d'effet de la résiliation, quelle qu'en soit la cause ou le terme de la Convention.

4.2 Facturation de la redevance

Le paiement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours après la réception d'un titre de recette, par virement sur le compte du Contractant, à la condition qu'un titre de recette faisant apparaître les références **T 75196 / CI 372094** soit parvenue, avant le 10 janvier de l'année en cours, à l'adresse suivante :

BOUYGUES TELECOM
Service comptabilité
Centre d'affaires " la Boursidière "
BP 84 – 92 355 LE PLESSIS ROBINSON CEDEX

.Le RIB original sera fourni par le Contractant lors de la signature de la Convention.

Article 5 Election de domicile

Le Contractant élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

BOUYGTEL élit domicile à l'adresse suivante :

BOUYGUES TELECOM
Service gestion du patrimoine
83 route du Rhin
BP 10440
67412 ILLKIRCH CEDEX

Toute notification à effectuer dans le cadre de la Convention sera faite par écrit aux adresses susvisées. Toute modification fera l'objet d'une notification dans les plus brefs délais.

Article 6 Annexes

La Convention est composée des documents suivants :

- 1 - Les Conditions Particulières
- 2 - Annexe 1 - Les Conditions Générales
- 3 - Annexe 2 - Le plan indiquant le(s) emplacement(s) mis à disposition ; les plans des Equipements Techniques ; le descriptif des Equipements Techniques maximum et des travaux autorisés.
- 4 - Annexe 3 - Les consignes de précaution relatives à l'exposition des personnes au champ électromagnétique rayonné par les antennes de téléphonie mobile et faisceaux hertziens.
Le(s) plan(s) de balisage, fiche de demande de coupure « Emission Radio »
Bailleur
- 5 - Annexe 4 - L'autorisation de travaux
- 6 - Annexe 5 - La fiche « Informations Pratiques »

Article 7 Dispositions particulières

7 -1: Clause de connexité

La cause essentielle et déterminante de la conclusion de la Convention est la continuité de la « Convention d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes propriété du Conseil Général de la Meuse, site de EVRES », ci-après dénommé « bail connexe », entre BOUYGTEL et le «CONTRACTANT ».

En cas de résiliation ou de non-renouvellement dudit bail connexe, BOUYGTEL aura la faculté de résilier la Convention sans délai ni indemnité.

7 -2: Protection des émissions de l'Exploitant

Si les nouveaux équipements radio ou téléphoniques ou WI-MAX de l'Exploitant gênent les émissions/réceptions de BOUYGTEL, ou sont gênés par les Equipements Techniques de BOUYGTEL, BOUYGTEL tentera de trouver avec l'Exploitant des solutions de mise en compatibilité, aux frais de BOUYGTEL. Si la mise en compatibilité s'avère impossible à obtenir, la Convention sera résiliée de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

**Fait à en 3 (trois) exemplaires originaux, dont 1 (un) pour le Contractant et 2 (deux)
pour BOUYGTEL, le 2007**

Le Contractant

BOUYGTEL

ANNEXE 1 CONDITIONS GENERALES

Article 1 Nature de la Convention

La présente Convention est soumise aux articles 1709 et 1714 à 1759 du Code Civil à l'exclusion de tout autre article relevant du louage de chose. En conséquence, les dispositions des articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce ne sont pas applicables et la Convention ne pourra donner lieu à la propriété commerciale pour BOUYGTEL. Le Contractant rappellera l'existence de la Convention à tout acquéreur éventuel de l'immeuble.

Article 2 Etats des lieux

Un état des lieux sera établi contradictoirement par les Parties lors de la mise à disposition des lieux (état des lieux d'entrée), et lors de la restitution de ces lieux (état des lieux de sortie).

Article 3 Durée – Résiliation anticipée

3-1 La Convention est conclue pour six (6) ans. Au-delà de ce terme, elle est prorogée par périodes successives de six (6) ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de douze (12) mois avant la date d'échéance de la période en cours.

3-2 La Convention pourra être résiliée à l'initiative du Contractant :

- En cas de non paiement des redevances aux échéances, après mise en demeure adressée, par lettre recommandée avec avis de réception, au service Gestion du Patrimoine à l'adresse indiquée aux Conditions Particulières, et restée sans effet pendant un délai de deux mois à compter de la date de sa réception.
- En cas de démolition de l'immeuble objet de la Convention, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de douze (12) mois. Dans cette hypothèse, la résiliation de la Convention n'interviendra que si aucun accord n'a pu être trouvé entre les Parties pour retrouver d'autres emplacements et/ou local susceptibles d'accueillir les Equipements Techniques, aux mêmes conditions que celles définies dans la Convention.
- de plein droit, sous réserve du respect d'un préavis de 12 mois, par lettre recommandée avec avis de réception,

3-3 La Convention pourra être résiliée de plein droit à l'initiative de BOUYGTEL dans les cas suivants :

- Suppression ou non-renouvellement de l'autorisation d'exploiter les réseaux de communications électroniques,
- Refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'activité de BOUYGTEL et/ou à l'implantation des Equipements Techniques,
- Perturbations des émissions radioélectriques de BOUYGTEL,
- Changement de l'architecture des réseaux exploités par BOUYGTEL ou évolution technologique conduisant à une modification de ces mêmes réseaux.

Dans ces deux derniers cas, BOUYGTEL sera redevable d'une indemnité forfaitaire correspondant à 6 mois de redevance.

Article 4 Assurances

4-1 BOUYGTEL s'engage à souscrire auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurances représentée(s) en Europe, et à maintenir pendant toute la durée de la Convention, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant :

- sa responsabilité civile résultant de son activité, de ses Equipements Techniques, de son personnel intervenant dans le cadre des opérations de maintenance et d'entretien ;
- les dommages subis par ses propres matériels et Equipements Techniques notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux ;
- les recours des voisins et des tiers.

4-2 Le Contractant s'engage à souscrire auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurances une ou plusieurs polices garantissant les dommages subis par ses biens immobiliers et/ou mobiliers ainsi que sa responsabilité civile.

4-3 BOUYGTEL renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tous recours contre le Contractant et ses assureurs pour tous dommages causés aux Equipements Techniques. Réciproquement, le Contractant renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tous recours contre BOUYGTEL et ses assureurs, prestataires, fournisseurs ou sous-traitants et leurs assureurs pour les dommages causés aux biens du Contractant.

4-4 Chacune des Parties s'engage à remettre à l'autre partie à sa première demande, les attestations d'assurance correspondantes faisant notamment mention de la renonciation à recours de leurs assureurs telle que prévue ci-dessus.

Article 5 Installation - Travaux - Réparations -Restitution des lieux

5-1 Installation, Travaux et Réparations effectués par BOUYGTEL

Le Contractant autorise d'une part l'installation, dans les emplacements mis à disposition, des Equipements Techniques décrits en annexe 2, qui sont et demeurent la propriété de BOUYGTEL, et, d'autre part, la réalisation aux frais de BOUYGTEL des travaux prévus en annexe 2, ainsi que tous branchements et installations nécessaires (notamment EDF, lignes téléphoniques, fibres optiques, fourreaux et faisceaux hertziens) au fonctionnement des Equipements Techniques.

Le Contractant délivrera à BOUYGTEL tout accord lui permettant d'effectuer les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation des Equipements Techniques, dans les formes prévues en annexe 4. A défaut d'obtention desdites autorisations, la Convention sera résolue de plein droit sans indemnité.

BOUYGTEL devra procéder ou faire procéder à l'installation de ses Equipements Techniques en respectant strictement les normes techniques et les règles de l'art.

BOUYGTEL assumera toutes réparations et impositions afférentes aux Equipements Techniques.

5-2 Travaux de réparations effectués par le Contractant

En cas de travaux indispensables à la réparation de l'immeuble et conduisant à la suspension temporaire du fonctionnement des Equipements Techniques de BOUYGTEL, le Contractant en avertira ce dernier par lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis de douze (12) mois avant le début des travaux, en lui précisant leur nature et leur durée. Le préavis ne s'appliquera pas en cas de travaux rendus nécessaires par la force majeure.

Les Parties se concerteront pour trouver une solution de remplacement pendant la durée des travaux, afin de permettre à BOUYGTEL de continuer à exploiter ses Equipements Techniques.

Au cas où aucune solution de remplacement satisfaisante pour BOUYGTEL ne serait trouvée, BOUYGTEL se réserve le droit de résilier la Convention sans contrepartie. En tout état de cause, la redevance sera diminuée à proportion de la durée de suspension du fonctionnement des Equipements Techniques.

A l'issue des travaux, BOUYGTEL pourra réinstaller ses Equipements Techniques ou décider sans préavis de résilier la Convention.

5-3 Restitution des emplacements mis à disposition

A l'expiration de la Convention, BOUYGTEL reprendra tout ou partie des Equipements Techniques et remettra les emplacements mis à disposition en leur état primitif, tel que décrit dans l'état des lieux d'entrée, sauf pour ce qui est des constructions et améliorations non comprises dans les Equipements Techniques qui resteront acquises au Contractant.

Article 6 Libre accès aux lieux mis à disposition

BOUYGTEL, ses préposés, tout tiers - autorisé par BOUYGTEL et/ou accompagné par BOUYGTEL ou ses préposés - auront à tout moment libre accès aux emplacements mis à disposition, conformément aux dispositions figurant dans la fiche « Informations Pratiques ».

Le Contractant avertira BOUYGTEL de tout changement des modalités d'accès dans les plus brefs délais.

BOUYGTEL s'engage lors de ses déplacements sur les lieux mis à disposition à respecter la tranquillité des occupants de l'immeuble.

Le Contractant ne pourra intervenir sur les Equipements Techniques, hormis le cas d'urgence dûment justifié à BOUYGTEL.

Le Contractant veillera à ce que pendant toute la durée de la Convention l'espace faisant face aux antennes et faisceaux hertziens soit dégagé, dans la limite de l'emprise de l'immeuble visé aux Conditions Particulières.

Article 7 Présence de plusieurs opérateurs

Dans l'hypothèse où des équipements techniques d'un autre exploitant d'équipements radioélectriques seraient déjà installés dans l'emprise de l'immeuble, BOUYGTEL s'engage, avant d'installer ses Equipements Techniques, à réaliser, à sa charge financière, les études de compatibilité avec les équipements techniques de l'opérateur déjà en place, et leur éventuelle mise en compatibilité. Si la mise en compatibilité s'avère impossible à réaliser, BOUYGTEL s'engage à ne pas installer ses Equipements Techniques. Le Contractant, de son côté, s'engage à communiquer à BOUYGTEL les coordonnées des propriétaires des équipements radioélectriques existants.

Dans l'hypothèse où un nouvel exploitant d'équipement radioélectrique solliciterait du Contractant l'autorisation d'installer des équipements techniques dans l'emprise de l'immeuble, le Contractant s'engage, avant d'autoriser ladite installation, à informer BOUYGTEL en transmettant les coordonnées du nouvel exploitant et à ce que soient réalisées, à la charge financière du nouvel exploitant, des études de compatibilité avec les Equipements Techniques de BOUYGTEL listés dans le descriptif de l'annexe 2, et leur éventuelle mise en compatibilité. Si cette mise en compatibilité s'avère impossible, les équipements techniques projetés par le nouvel exploitant ne pourront être installés. Le Contractant s'engage également à imposer au nouvel exploitant que ce dernier effectue un balisage (physique ou affichage) de ses équipements conformément à la réglementation, aux normes techniques et aux règles de l'art.

Article 8 Indexation

La redevance est indexée sur l'Indice de Révision des Loyers publié par l'INSEE.

Le 1^{er} janvier de l'année suivant immédiatement la date d'entrée en vigueur de la Convention, la variation de la redevance sera égale à celle constatée entre le dernier indice publié à cette date et le dernier indice publié à la date d'entrée en vigueur de la Convention.

Le 1^{er} janvier des années ultérieures, la variation sera égale à celle constatée entre le dernier indice publié à cette date et celui du même trimestre de l'année précédente.

Article 9 Environnement législatif et réglementaire - Information du Contractant

9-1 Environnement législatif et réglementaire

Les Équipements Techniques émettent des ondes radioélectriques. En conséquence, le Contractant se doit de respecter les distances de précaution spécifiées en annexe 3, qui sont conformes aux normes en vigueur, et informera toute personne concernée de la présence des Equipements techniques et de la nécessité de respecter les consignes de sécurité.

Le Contractant accepte que BOUYGTEL réalise à ses frais les balisages et l'affichage requis par la réglementation en vigueur.

Pendant toute la durée de la convention, BOUYGTEL s'assurera que le fonctionnement de ses Equipements Techniques sera toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques. En cas d'évolution de ladite réglementation, et d'impossibilité pour BOUYGTEL de s'y conformer dans les délais légaux, BOUYGTEL suspendra les émissions des Equipements Techniques concernés jusqu'à leur mise en

conformité, ou pourra résilier de plein droit la présente Convention par lettre recommandée avec avis de réception sans préavis ni indemnité.

9-2 Information du Contractant

BOUYGTEL informe son Contractant qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas établi que les rayonnements produits par les Equipements Techniques présentent un risque pour la santé sous réserve des distances de précaution.

Afin de permettre au Contractant de se tenir informé de l'état des connaissances scientifiques, une information est accessible sur le site Internet du Ministère de l'emploi et la solidarité suivant : www.sante.gouv.fr.

BOUYGTEL peut également transmettre une documentation d'information, sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Bouygues Telecom - Direction Fréquences et Protection - Arcs de Seine
20, quai du Point du jour
92640 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.

Article 10 C.N.I.L

Dans le souci de préserver l'environnement en favorisant le partage de sites, BOUYGTEL est autorisée à transmettre aux opérateurs habilités à établir et exploiter un réseau de communications électroniques, les coordonnées du Contractant.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, le Contractant est habilité à obtenir communication des informations nominatives fournies dans le cadre de la Convention et, le cas échéant, à en demander toutes rectifications. Ces informations sont exclusivement utilisées pour l'exploitation des réseaux de communications électroniques.

ANNEXE 2

COMPOSEE de :

- **PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION**
- **DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES MAXIMUM ET DES TRAVAUX AUTORISES**
- **PLAN DE SECURITE, PLAN d'ELEVATION et PLAN DE VUE D'ENSEMBLE**

**Descriptif des Equipements Techniques maximum
(Avec leurs dimensions maximum)
&
des travaux autorisés**

1) La station radioélectrique sera composée des Equipements Techniques maximum suivants:

- Les équipements liés à la convention d'occupation d'infrastructures passives support d'antennes propriété du Conseil Général de la Meuse Site d'Evres signé le 20/11/2006
- 1 faisceau hertzien (diamètre de 0,30m), y compris le système de réglage et de fixation

2) Les travaux réalisés consisteront en :

- ajout d'un bras de déport et pose d'un faisceau hertzien de 30cm de diamètre

ANNEXE 3

COMPOSEE de :

- **PLAN DE BALISAGE DU SITE (le cas échéant).**
- **Consignes de précaution relatives a l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques rayonnés par les antennes de téléphonie mobile et FH des sites de Bouygues Telecom**
- **Fiche de demande de coupure « Emission Radio » Bailleur**

Consignes de précaution relatives à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques émis par les antennes de téléphonie mobile et de Faisceaux Hertiens installées par Bouygues Telecom

1/Introduction

L'objectif de cette annexe est de définir les consignes de précaution relatives à la protection des personnes exposées aux champs électromagnétiques. Le respect de ces règles assure à la fois le respect des limites d'exposition du public et des travailleurs.

La présente annexe précise les modalités de coupure des émissions des antennes pour toute intervention dans les périmètres de sécurité matérialisés ou précisés par affichage.

2/ Documents de référence

Les limites d'exposition sont définies par :

1^o la Recommandation du Conseil des Communautés Européennes du 12 juillet 1999 relative à la limitation d'exposition du public aux champs électromagnétiques (de 0Hz à 300GHz). 1999/519/CE. Journal Officiel des Communautés Européennes L199/59 du 30.7.1999.

2^o le Décret français 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par des installations radioélectriques qui transpose la recommandation ci-dessus en Droit français.

Les limites d'exposition s'appliquent pour une exposition continue. Pour les antennes de téléphonie mobile, le passage devant les antennes n'est pas soumis à une limitation d'exposition. Par contre aucun stationnement à l'intérieur des périmètres de sécurité n'est autorisé sans coupure des émissions.

3/ Les règles de protection

3.1 Règles d'information

Un affichage est mis en place à proximité des antennes.

L'information mentionne :

- ✓ la présence d'ondes électromagnétiques (pictogramme réglementaire)
- ✓ une mention précisant l'interdiction du passage dans les périmètres de sécurité pour les personnes porteuses d'implants médicaux électroniques tels que les simulateurs et les défibrillateurs cardiaques (risque d'interférence)
- ✓ un numéro de téléphone pour joindre l'opérateur
- ✓ les consignes de sécurité et le dimensionnement des périmètres de sécurité lorsque le balisage ne peut pas être matérialisé.

3.2 - Règles d'implantation

Les antennes sont positionnées de telles sortes que les périmètres de sécurité des antennes ne soient pas accessibles au public ou aux travailleurs présents dans les zones de circulation ou à leur poste de travail.

3.3 - Procédure de coupure d'émission

Le passage devant les antennes de téléphonie mobile n'est pas soumis à une limitation d'exposition. Par contre aucun stationnement à l'intérieur des périmètres de sécurité n'est autorisé.

3.3.1 Les entreprises extérieures missionnées par BOUYGUES TELECOM

Les interventions des entreprises extérieures missionnées par Bouygues Telecom sur des sites BOUYGUES TELECOM ne pourront être réalisées qu'à la suite de la rédaction d'un plan de prévention comportant les consignes de sécurité relatives aux antennes et le numéro de téléphone de Bouygues Telecom pour les coupures d'émission.

3.3.2 Les entreprises non missionnées par BOUYGUES TELECOM et le public

Pour les entreprises non missionnées par Bouygues Telecom et le public, il est prévu à la Convention conclue entre Bouygues Telecom et le propriétaire de l'immeuble sur lequel un site est implanté, que le bailleur doit respecter les distances de précaution éventuellement balisées et informer toutes personnes concernées par celles-ci.

La procédure à suivre pour demander une coupure d'émission avant l'intervention d'une personne dans un périmètre de sécurité, supposant un stationnement, est jointe à la présente annexe. Le numéro de téléphone du correspondant régional à contacter est précisé dans la Fiche d'Informations Pratiques (annexe 3).

L'affichage décrit au paragraphe 3.1 informe le public des consignes de sécurité à respecter.

4/ Périmètres de sécurité des antennes

Les zones balisées sont déterminées conformément à la réglementation en vigueur (Décret 2002-775 précité). En cas de changement de celle-ci Bouygues Telecom s'engage à modifier sans délai les périmètres de sécurité.

Demande de coupure « Emission Radio » Inter – Bailleur

Pour travaux à réaliser dans le périmètre de protection ANTENNES TELECOM

Partie à remplir par le demandeur		
Date de la demande :/...../..... Destinataire : Fax :		
Opérateur concerné : BOUYGUES TELECOM	Interlocuteur :	Tél :
N° Site :	Nom et adresse du site :	

L'opérateur demandeur

Société :	Interlocuteur :	Tél :	Fax :
-----------	-----------------	-------	-------

L'intervenant

Société :	Interlocuteur :	Tél :	Fax :
-----------	-----------------	-------	-------

Responsable direct de travaux :	Tél mobile :
---------------------------------	--------------

Les travaux

Nature de l'intervention :

Date, heure, début de coupure, fin de coupure, durée	Date JJ/MM/AA	(Début) Heure/minute	(Fin) Heure/minute	Durée : minute

Localisation sur terrasse (identification secteur) :
--

- Important :**
- Cette demande doit être adressée, par l'opérateur, 10 jours ouvrés avant la date prévue pour les travaux et le retour, par l'opérateur, 4 jours ouvrés avant les travaux.
 - Afin d'optimiser la qualité du service, toute pose supérieure à 1h doit pouvoir faire l'objet d'un rétablissement du service pendant l'interruption des travaux.

Partie à remplir par l'opérateur concerné

Validation par : Validation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si non <input type="checkbox"/> Motif du refus	
Date et	
Heure proposée	

Le responsable de coupure

Interlocuteur :	Tél mobile :	Tél fixe :
-----------------	--------------	------------

Rappel des coordonnées des responsables de l'opérateur suivants les régions. :

Région	Responsable	Téléphone	Fax
IDF	Service Gestion du Patrimoine	01.41.09.51.96	01.39.26.26.60
WST	Service Gestion du Patrimoine	02.28.08.22.32	02.28.02.25.10
NOE	Service Gestion du Patrimoine	03.90.40.81.57	03.90.40.81.72
CTA	Service Gestion du Patrimoine	04.72.83.21.83	04.72.83.21.60
MED	Service Gestion du Patrimoine	04.42.97.34.64	04.42.97.36.13
SWE	Service Gestion du Patrimoine	05-57-02-15-00	05-57-02-17-00

Signature demandeur	Validation retour
Nom Visa	Nom Visa
Date	Date

ANNEXE 4
AUTORISATION DE TRAVAUX

PROPRIETAIRE

Siège social

.....
.....

BOUYGUES TELECOM

.....
.....
.....

....., le

**Objet : Immeuble situé à ..., rue ..., n° ...
site**

Messieurs,

Conformément à la Convention signée le, nous vous confirmons, par la présente lettre, notre accord pour l'exécution des travaux nécessaires à l'installation de vos équipements techniques sur l'immeuble référencé ci-dessus.

Cette autorisation vaut également accord de notre part afin que BOUYGUES TELECOM accomplisse toutes les démarches administratives afférentes à ces travaux.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**LE PROPRIETAIRE
OU LE REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE**

ANNEXE 5
FICHE INFORMATIONS PRATIQUES

❶ Conditions d'accès

- Numéro de code : SO
- Badge : SO
- Gardien (adresse, téléphone) : SO
- Société de gardiennage (adresse, téléphone) : SO
- Mise en place d'une boîte à clés positionnée à côté du portail permettant un accès 24h/24h aux Equipements Techniques

❷ Interlocuteurs

- BOUYGTEL :

BOUYGUES TELECOM
83 route du Rhin
BP 10440
67412 ILLKIRCH CEDEX

Contact : M Duval Service : Gestion du patrimoine .Tel 03 90 40 81 33.

❸ Interlocuteurs

Numéro de téléphone / procédure des émissions radioélectrique du Site

Numéro National : 01/46/01/87/78

Numéro Régional :

S1A1MD GSM 900 MHz
Antenne Monobande
RYM_065X_AT42684_E2_G
AZ 0°
Tilt méca : 1°
Tilt élect : 2°
HMA 33,30m/NGF 254,30m

S2A1MD GSM 900 MHz
Antenne Monobande
RYM_065X_AT42684_E2_G
AZ 150°
Tilt méca : 0°
Tilt élect : 2°
HMA 33,30m/NGF 254,30m

S3A1MD GSM 900 MHz
Antenne Monobande
RYM_065X_AT42684_E2_G
AZ 280°
Tilt méca : 1°
Tilt élect : 2°
HMA 33,30m/NGF 254,30m

FH Nokia Ø60
Az 254° Fréq. 38GHz
HMA 34,00m NGF 255,00m
vers T75202

FH ALCATEL Ø30
Az 75° Fréq. 38GHz
HMA 34,5m NGF 255,50m
vers T76823

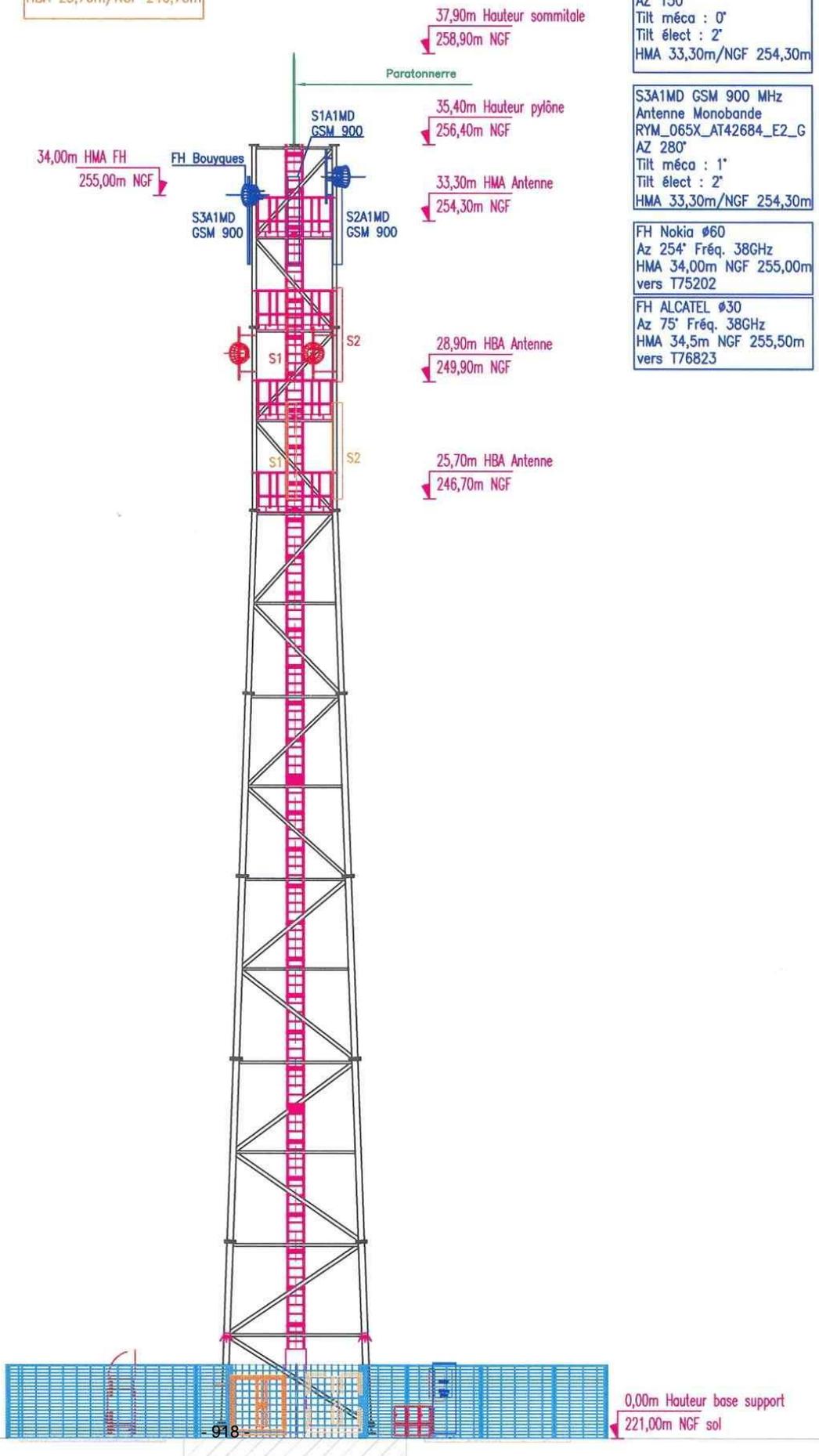
S1 ALG_7383-02
AZ 330°
Tilt méca : -0°
Tilt élect : -2°
HBA 25,70m/NGF 246,70m

S2 ALG_7383-02
AZ 160°
Tilt méca : -0°
Tilt élect : -2°
HBA 25,70m/NGF 246,70m

S1 900 MHz
KATHREIN 739686
AZ 330°
Tilt méca : 0°
Tilt élect : 2°
HBA 28,90m/NGF 249,90m

S2 900 MHz
KATHREIN 739686
AZ 150°
Tilt méca : 0°
Tilt élect : 2°
HBA 28,90m/NGF 249,90m

2 FH à définir



0 1 2 3 4 5m
10m ECHELLE : 1/125

DOE	R. FICHTER	ELAN	DED-ER4	22.11.2006	000-A	Lieu Dît " Les Assiers " Chemin dît du Château d' Eau 55250 EVRES	ELEVATION SUD OUEST PROJET	BTS	T75196
DT	R. FICHTER	ELAN	DED-ER4	27.11.2006	000-B				
Mise à jour DOE	S. D-N.	ELAN	DED-ER4	19.06.2007	000-C	Maitre D'ouvrage Bouygues Telecom		Arcs de Seine 20 quai Pont du jour 92100 Boulogne-Billancourt Tél: 01.38.26.7500	
MODIFICATIONS									
DESSINATEUR RESPONSABLE DU PLAN									
SERVICE									
DATE									
INDICE									
CI 372094 VERSION 001 TYPE IMP N°ORDRE 001									
INDICE 000-C 19.06.2007 021									

Ce document peut être modifié, en fonction d'imperatifs techniques

Propriété de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée

CONVENTION RELATIVE A DES COMPLEMENTS DE SIGNALISATION SUR L'AUTOROUTE A4

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'une convention de financement de travaux relative à des compléments de signalisation sur l'autoroute A4 (Modification de signalisation de Bar le Duc, signalisation temporaire de Romagne sous Montfaucon) jointe au rapport avec la SANEF,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général :

- A signer la convention susvisée ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant,
- A saisir le Conseil Régional de Lorraine d'une demande de subvention versée dans le cadre du Plan Meuse selon les conditions définies dans le rapport et à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.



CONVENTION

Compléments de signalisation sur l'autoroute A4

Modification de la signalisation de BAR-LE-DUC

Signalisation temporaire de ROMAGNE SOUS MONTFAUCON

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société SANEF, exploitant autoroutier dont le siège social est au 30, Boulevard Gallieni – 92130 Issy les Moulineaux, inscrit au RCS Nanterre sous le numéro de SIREN 632 050 019, représenté par Monsieur Marc Neyrand, directeur du Réseau Est, agissant ès qualité, domicilié aux fins des présentes Echangeur de Reims-Tinqueux - BP 38 à Tinqueux – 51431, dénommé ci-après par le terme « Sanef »

d'une part,

Et :

Le Département de la Meuse, dont l'Hôtel est à Bar le Duc – Place Pierre François Gossin - BP 514 – 55012 Bar le Duc - représenté par Monsieur Christian Namy, Président du Conseil Général, agissant pour le compte de celui-ci, domicilié aux fins des présentes Place Pierre François Gossin à Bar le Duc – 55012, et désigné ci-après par le terme « le Département de la Meuse »

d'autre part.

Pour les besoins de la présente convention, Sanef et le Département de la Meuse pourront être dénommés collectivement les « Parties » ou individuellement la « Partie » selon le cas.

VU le règlement de voirie départementale approuvé par délibération de l'Assemblée départementale en date du

Préambule :

En 1995, le Département de la Meuse a souhaité que soit étudiée, sur A4 en venant de Paris, l'indication de Bar le Duc au diffuseur 28 (Saint-Etienne au Temple) plutôt qu'au diffuseur 29 (Sainte-Ménéhould).

En 2006, le Département de la Meuse a souhaité que soit complétée, la signalisation d'animation sur A4 en faveur du tourisme de mémoire par la mise en place, à titre temporaire, de panneaux qui rappellent les faits marquants de la guerre de 1914-1918, et relatifs à Romagne sous Montfaucon.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières pour :

- la modification de la signalisation de direction de l'autoroute A4, limitée au déplacement de la mention « BAR LE DUC » et aux conséquences directes sur la signalisation des autres mentions, sur d'autres panneaux et sur l'autoroute A26,
- la mise en place à titre temporaire d'une signalisation d'animation relative à « ROMAGNE SOUS MONTFAUCON », sur l'autoroute A4.

La présente convention concerne également l'entretien des-dits panneaux.

Article 2. Obligations de Sanef

Sanef s'engage à :

- autoriser la modification des panneaux de signalisation de direction existants ou la pose des nouveaux panneaux de signalisation de direction, tels que numérotés et définis à l'inventaire objet de l'annexe 2.1:
 - sur A4 dans le sens Reims > Metz :
 - n°40, au PR 171,400, modification du panneau existant,
 - n°50, au PR 171,670, modification du panneau existant,
 - n°60, au PR 177,960, modification du panneau existant,
 - n°70, au PR 179,305, modification du panneau existant,
 - n°80, au PR 180,250, dépose du panneau existant et remplacement par un nouveau panneau,
 - n°90, au PR 211,580, dépose du panneau existant et remplacement par un nouveau panneau,
 - n°100, au PR 212,520, modification du panneau existant,
 - sur A4 dans le sens Metz > Reims :
 - n°110, au PR 166,100, pose d'un nouveau panneau
 - sur A4 en sortie du diffuseur n°28 (sortie Saint-Etienne au Temple), vers le PR 179,600 :
 - modification du panneau n°120, existant,
 - sur A26 dans le sens Troyes > Calais :
 - n°10, au PR 300,200, dépose du panneau existant et remplacement par un nouveau panneau,
 - n°20, au PR 299,250, modification du panneau existant,
 - n°30, au PR 298,250, modification du panneau existant.

- autoriser l'implantation à titre temporaire, de 2 panneaux d'animation de type H13, tels que définis à l'annexe 2.2:
 - dans le sens Reims > Metz, au PR 226,150, en amont du diffuseur 29.1 (sortie Clermont en Argonne),
 - dans le sens Metz > Reims, au PR 235,460, en amont du diffuseur 29.1 (sortie Clermont en Argonne),
- assurer la protection du chantier lors de la dépose et pose ou la modification des panneaux,
- porter à la connaissance de l'entreprise chargée des travaux de pose (ou de remplacement) des panneaux, les dispositions de sécurité auxquelles elle sera soumise et contenues dans le « fascicule des règles générales de sécurité » (joint en annexe 3) et le « recueil de consignes de protection du réseau fibres optiques » (joint en annexe 4).
- prendre en charge l'entretien courant des panneaux, assurant la permanence de la lisibilité des panneaux, ainsi que l'entretien des abords des panneaux dans des conditions identiques à celles en vigueur pour les autres panneaux de signalisation autoroutiers installés à proximité. L'enlèvement des tags et graffitis n'est pas du domaine de l'entretien courant,
- informer dans les plus brefs délais, et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours, le Département de la Meuse en cas de dommages occasionnés à ces panneaux par des tiers identifiés ou non pour d'éventuelles réparations ou le remplacement des panneaux.

Article 3. Obligations du Département de la Meuse

Le Département de la Meuse s'engage à :

- financer dans son intégralité la fabrication, la fourniture à pied d'œuvre et la pose ou la modification des panneaux, y compris l'exécution des massifs de fondation, l'implantation des dispositifs de retenue éventuellement nécessaires et les frais de balisage, dans la limite des montants définis à l'article 7 ci-après,
- financer dans son intégralité, y compris les frais de balisage, le remplacement de la totalité ou simplement d'une partie d'un ou des panneaux à la suite de leur vieillissement ou de dommages qu'ils viendraient à subir, du fait d'accidents de quelque nature que ce soit. Ces frais ne pourront être engagés qu'après approbation préalable et écrite par le Département de la Meuse. Toutefois, en ce qui concerne les détériorations découlant d'accidents dont les auteurs sont identifiés et assurés, Sanef fera son affaire des modalités de remplacement d'un ou des panneaux et des formalités de remboursement auprès des compagnies d'assurances,
- déplacer ou supprimer à ses frais, y compris les frais de balisage, le(s) panneau(x) sur décision motivée du Département de la Meuse ou de Sanef en cas de suppression, d'aménagement routier, ou pour des raisons de sécurité publique, de construction d'ouvrages nouveaux, de glissements de terrain ou de tous travaux rendant le déplacement ou la suppression indispensable.

Article 4. Interlocuteurs locaux des Parties

Pour Sanef :

Pour les panneaux sur A4, entre les PR 111,290 et 170,600

M. Jean-Pierre RONSEAUX
Chef du district de Reims
Echangeur de Reims-Tinqueux BP 38
51 431 TINQUEUX
Tél. : 03.26.83.55.00 - Fax : 03.26.83.55.09

Pour les panneaux sur A4, entre les PR 170,600 et 243,420

M. Jean-Pierre OLIVIER
Chef du district de Sainte-Ménéhould
Echangeur de Sainte-Ménéhould
Route d'Argers
51 800 SAINTE-MENEHOULD
Tél. : 03.26.60.50.00 - Fax : 03.26.60.50.09

Pour les panneaux sur A26

M. Jean-Pierre RONSEAUX
Chef du district de Sommesous
Diffuseur A26/RN4 BP3
51 320 SOMMESOUS
Tél. : 03.26.60.50.00 - Fax : 03.26.60.50.09

Pour le Département de la Meuse :

M. Jean-Claude Brice
Conseil Général de la Meuse
Direction Générale des Services Départementaux
Direction des Routes
Place Pierre François Gossin BP 514
55012 BAR-LE-DUC CEDEX
Tél. : 03.29.76.62.00 - Fax : 03.29.76.62.09

Article 5. Entrée en vigueur - Durée - Renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de dix (10) ans à compter de sa signature par les Parties. Elle sera renouvelée par tacite reconduction par période de un (1) an, sauf dénonciation expresse par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une quelconque des Parties précédée d'un préavis de deux mois au moins avant l'échéance.

Article 6. Conditions de résiliation

La résiliation anticipée de la présente convention pourra être prononcée :

- 1. en cas de non respect des engagements par l'une ou l'autre des Parties après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la lettre,
- 2. en cas de changement de la réglementation ne rendant plus possible l'implantation des panneaux de signalisation dans les conditions prévues à la présente convention,
- 3. si les besoins du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) le nécessitent et sous réserve d'en apporter une justification,
- 4. exclusivement et à la discrétion du Département de la Meuse, si des dégradations importantes dues au vandalisme se répétaient à une fréquence trop importante.

Dans les cas énoncés en points 2 à 4 ci-dessus, la résiliation sera notifiée à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis minimum de deux mois.

Elle sera prononcée sans indemnité, les Parties s'engageant à ne se prévaloir d'aucun préjudice, en cas de résiliation anticipée pour les motifs énoncés exclusivement en points 2 à 4 ci-dessus.

Article 7. Clauses financières

La redevance domaniale

Compte tenu de l'intérêt de la présence des panneaux de signalisation pour les clients de l'autoroute A4, la présente autorisation d'occupation du DPAC est exonérée de redevance domaniale.

Le coût des obligations Sanef à la charge du Département de la Meuse

Le Département de la Meuse s'engage à payer un montant forfaitaire de prestations de service effectuées par Sanef et définies par l'article 2 de la présente convention. Ces prestations se décomposent comme suit:

1 – Etudes et frais de balisages

1.1 - Les études engagées par Sanef pour la réalisation du projet, la maîtrise d'œuvre de la pose, pour un montant forfaitaire de 8 586,00 € HT, soit 10 268,86 € TTC

1.2 - Le balisage des chantiers de pose des panneaux pour un montant forfaitaire de 7 500,00 € HT (dont 2 330,00 € HT pour les 2 panneaux H13), soit 8 970,00 € TTC, établi sur la base d'un tarif journalier de 478,34 € HT, soit 572,09 € TTC.

2 – Fabrication et pose, et dépose

La pose des panneaux par une Entreprise spécialisée pour un montant de 26 471,23 € HT, (dont 7 851,40 € HT pour les 2 panneaux H13), soit 31 659,59 € TTC

La dépose des 2 panneaux H13 par une Entreprise spécialisée pour un montant de 710,37 € HT, soit 849,60 € TTC

3 – Entretien courant

L'entretien courant (nettoyage des panneaux et de leurs abords) pour un coût forfaitaire annuel fixé à 1 800 € HT, soit 2 156,80 € TTC. Le montant sera révisé

annuellement en fonction de l'évolution de l'indice FFB du coût de la construction, dont le dernier indice connu est de 1474 (4ème trimestre 2007).

Le montant total des prestations citées en 1 et 2 ci-dessus, fera l'objet d'une facturation adressée par Sanef en fin de travaux, accompagnée des constats de travaux.

Article 8. Responsabilités

Le Département de la Meuse ne pourra exercer aucun recours contre Sanef en raison d'un dommage qui pourrait résulter directement ou indirectement, pour ses panneaux, soit de l'usage du DPAC, soit des travaux exécutés sur ce domaine dans l'intérêt de celui-ci ou de la sécurité publique par Sanef ou par toute autre entreprise travaillant pour le compte de celle-ci.

Article 9. Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention feront l'objet prioritairement d'un règlement amiable.

A défaut, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Article 10. Pièces annexées

- Annexe 1 - Plan de situation
- Annexe 2.1 - Inventaire des panneaux de signalisation de direction
- Annexe 2.2 - Plan de décor des panneaux de signalisation d'animation
- Annexe 3 - Fascicule des règles générales de sécurité
- Annexe 4 - Recueil de consignes de protection fibres optiques

Fait en deux exemplaires, dont un pour chacune des Parties.

A Bar-le-Duc, le
Pour le Département de la Meuse

A Reims, le
Pour Sanef

Le Président du Conseil Général

Le directeur du Réseau Est

Christian Namy

Marc Neyrand

AVENANT CONVENTION PARC DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant le projet d'avenant à la convention établie en application de la loi n°92-1255 du 2 Décembre 1992 relative à la mise à disposition des Départements des services déconcentrés du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et à la prise en charge des dépenses de ces Services,

Vu le projet d'avenant n° 16 à la convention au Parc de l'Equipement en date du 28 Avril 1993,

Vu le barème des prestations du Parc de l'Equipement applicable du 1er avril 2008 au 31 mars 2009

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'Avenant n° 16 à la convention relative au Parc de l'Equipement et le barème des prestations du Parc de l'Equipement applicable du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

ACQUISITIONS FONCIERES A MENAUCOURT ET NANTOIS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à des acquisitions foncières à Menaucourt et Nantois,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les actes administratifs de vente ainsi que tout document s'y rapportant selon les modalités définies dans le rapport.

RD 964 - ECHANGE DE TERRAINS A MOUZAY PERMETTANT UNE AMELIORATION DE VISIBILITE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à un échange sans soulte de terrains avec M. SAGLIO Albert afin de permettre une amélioration de visibilité sur la RD 964 au lieu dit CHAMP SOURIN à MOUZAY,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'acte administratif d'échange ainsi que tout document s'y rapportant selon les modalités définies dans le rapport.

ACQUISITION DE TERRAINS A LA SAFER AFIN DE CREER UNE RESERVE FONCIERE DANS LE CADRE DE LA DEVIATION DE VERDUN

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'acquisition de terrains à la SAFER, trois parcelles sur les communes de THIERVILLE SUR MEUSE et VERDUN, pour un montant total de 31 345,16 €, et dont le but sera de créer une réserve foncière dans le cadre de la future déviation de la Ville de VERDUN,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général :

- A désigner Maître PAQUIN, notaire à Verdun, rédacteur de l'acte relatif à l'acquisition de trois parcelles,
- A signer cet acte ainsi que tout document s'y rapportant selon les modalités définies dans le rapport.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT - AGREMENT DE CESSION DE MARCHÉ

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'un avenant au marché n°2005-043 portant agrément du transfert de celui-ci de la Société Pertuy Construction à la Société NORPAC,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général à signer un avenant au marché n°2005-043 portant agrément du transfert de celui-ci de la Société Pertuy Construction à la Société NORPAC et tous actes s'y rapportant.

CONVENTION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DE DEPLACEMENT DE RESEAUX D'ELECTRICITE - RD 964/905

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'une convention de financement de travaux de déplacement d'un poste de distribution publique d'énergie jointe au rapport avec Electricité de France dans le cadre de la construction du carrefour giratoire entre les RD905 et 964 à Vacherauville,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

* * * * *

**Convention de travaux et d'entretien de déplacement de réseaux
dans l'emprise de la voirie départementale
RD 964 à VACHERAUVILLE**

* * * * *

Convention entre

le Département de la Meuse,

et ERDF

* * * * *

SPR/DP

Entre,

Monsieur le Président du Conseil Général, agissant en vertu d'une délibération de la Commission Permanente du Département de la Meuse, lors de la Séance de la Commission Permanente du 26 juin 2008, annexée à la présente convention.

et,

Monsieur le Chef de Groupe Ingénierie, agissant pour le compte de ERDF, Unité du Réseau d'Electricité de Champagne - Ardennes.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet, le déplacement de réseaux ERDF, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur les RD964, RD965, rue de Louvemont et rue du Colonel Driant (Commune de Vacherauville).

Article 2 : Etendue des prestations et des travaux

Ce projet nécessite le déplacement d'un poste de distribution publique d'énergie électrique, suivant le plan annexé à la présente convention.

Article 3 : Maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'oeuvre

ERDF assurera la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre de l'ensemble des travaux de déplacement de la ligne BT, dans l'emprise départementale.

Le démarrage de ces travaux devra faire l'objet d'une demande d'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution, auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement de VERDUN (cf. article 7 de la présente convention).

Article 4 : enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation des travaux

Le Département s'engage à assurer le financement des travaux décrits à l'article 2, conformément au devis présenté au gestionnaire des routes départementales, le 16 mai 2008, joint à la présente convention.

Article 5 : Mise à disposition des terrains

Pour les travaux concernant l'emprise départementale, le Département s'engage à mettre à disposition les terrains nécessaires à la réalisation du réseau faisant objet de la présente convention. Quant au rétablissement du poste de distribution publique d'énergie électrique, il sera réimplanté sur des emprises du domaine public communal.

Article 6 : Entretien

ERDF, Unité du Réseau d'Electricité de Champagne - Ardennes. assurera la totalité des travaux d'entretien de son réseau.

Article 7 : Autorisation de voirie

Le démarrage de ces travaux devra faire l'objet d'une demande d'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution, auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement de VERDUN.

L'accord technique préalable est limitatif, en ce sens que tous les travaux qui n'y sont pas nettement spécifiés, ne sont pas autorisés. Toute modification du projet doit faire l'objet de prescriptions techniques supplémentaires. Tout accord est donné sous réserve expresse du droit des tiers.

Article 8 : RESPONSABILITE

Les intervenants doivent respecter les prescriptions techniques évoquées à l'article 7 de la présente convention. Ils sont responsables de tous les accidents ou dommages qui peuvent résulter de l'exécution de leurs travaux ou de l'existence et du fonctionnement de leurs ouvrages. Ils sont tenus de se conformer au règlement de la voirie départementale et du code général des collectivités territoriales.

Article 9 : CONSTAT PREALABLE D'ETAT DES LIEUX

Préalablement au démarrage de ces travaux, les intervenants doivent demander l'établissement d'un constat contradictoire d'état des lieux.

En l'absence de constat contradictoire, toute remise en état des lieux, rendue nécessaire, sera à la charge des intervenants réalisant les travaux pour le déplacement du réseau faisant objet de la présente convention.

Article 10 : MONTANT DES TRAVAUX

Le montant de l'estimation prévisionnelle globale des travaux, devis joint à la présente convention, est arrêté à 16 649,83 € TTC.

Article 11 : FINANCEMENT

Le Département de la Meuse s'acquittera de sa participation en une seule fois, au vu des dépenses effectuées sur les travaux concernés, après constat contradictoire de la réalisation des travaux et production des pièces afférentes au paiement. La participation Département de la Meuse ne pourra dépasser l'enveloppe totale prévisionnelle fixée à 16 649,83 € TTC. Ce montant est ferme, non actualisable et non révisable.

Article 12 : Application

La présente convention prend effet à compter de notification au cocontractant du Conseil Général de la Meuse.

A Bar le Duc,

Le

Le Président
du Conseil Général de la Meuse,

A Charleville Mézières,

Le

Le Chef de Groupe Ingénierie,
U.R.E. Champagne Ardennes

**CONVENTION RELATIVE AU PRÊT DE SIGNALISATION AVEC SERVICE DE POSE ET DE DÉPÔSE
D'ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION AVEC LE GROUPEMENT D'ÉMULATION DE LA VALLÉE DE L'OTHAIN**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'une convention relative au prêt de signalisation avec mise à disposition du personnel pour la pose et la dépose d'éléments de signalisation avec le Groupement d'Emulation de la Vallée de l'Othain,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.



Conseil Général de la Meuse ECO MUSEE GEVO

Convention relative au prêt de signalisation avec mise à disposition du personnel pour la pose et la dépose

Entre d'une part,

Monsieur le Président du Conseil Général, agissant au nom et pour le compte du Département de la Meuse,

Et d'autre part,

Monsieur le Président du Groupement d'Emulation de la vallée de l'Othain

Il a été convenu les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – NATURE DE L'OPERATION :

Afin d'assurer la sécurité routière lors des manifestations « les vieux métiers » les 4-8-11-18-25 mai et le 1^{er} juin 2008, le Conseil Général apporte sa contribution par le prêt des éléments de signalisation routière nécessaire ainsi que 2 agents et un véhicule pour la pose et la dépose de celle-ci.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION :

2.1 Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de prêt du matériel de signalisation suivant:

- K5c+ socles 20 U
- Sens interdit 2 U
- Sens obligatoire 1 U
- Barrière 1U
- Route barrée 1U
- Déviation « 1 à droite et .3 à gauche 4U
- Stationnement interdit sur support 80 x 40 4 U
- Sens interdit + interdit aux piétons sur support 80x40 et socle 1.U

Et la pose du balisage routier annonçant la manifestation en signalisation temporaire représentant:

- 15 panneaux de 1,50 m²
- et 7 panneaux de 0.70 m²

disposés sur les routes menant à la manifestation.

2.2 Conditions

Le cocontractant s'engage à exercer son activité en prenant toute garantie nécessaire au respect des règles de sécurité du travail et du code de la route en vigueur..

Le cocontractant prémunit et apporte sans réserve sa garantie au Département de la Meuse contre tout recours exercé par les tiers à raison de la présente convention.

Les droits des tiers ne sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – PRECARITE :

Le Conseil Général de la Meuse se réserve le droit de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général justifiant le retrait ou la modification de l'autorisation d'occupation dont elle fait l'objet.

ARTICLE 4 - CONDITION DE PRET :

Le cocontractant ou son représentant sera chargé de prendre rendez vous au préalable avec Mme PASQUIS (tél : 03.29.80.30.20 ou 06.28.92.51.54.)

Un constat contradictoire sera dressé sur le nombre et l'état du matériel de signalisation fourni, ce constat sera complété au retour le lundi suivant la manifestation.

ARTICLE 5 -DEGATS PERTE OU VOL :

Le cocontractant assurera le vol, la dégradation ou la perte du matériel de signalisation fourni.

ARTICLE 6 - PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL :

Par la présente convention le Conseil Général s'engage à participer au bon déroulement de la manifestation, par le prêt à titre gracieux du matériel de signalisation nécessaire de 2 agents et d'un véhicule pour la pose et dépose de celle-ci. Cette participation est estimée à quatre mille cinq cent euros hors taxe (4 500 euros H.T.) pour la signalisation et à quatre mille euros hors taxe (4 000 euros H.T.) pour le personnel et le véhicule soit un total de huit mille cinq cent euros hors taxe (8 500 euros H.T.).

ARTICLE 7- DOMMAGES :

Le cocontractant est responsable de tout dommage causé par son fait, par le fait des personnes dont il doit répondre ou par des choses qu'il a sous sa garde, que le dommage soit subi par le Conseil Général de la Meuse, par des usagers de la route, par des tiers .

Tous dommages causés aux ouvrages du site et de la route départementale ou ses dépendances, devront être réparés dans les meilleurs délais par le cocontractant, sous peine de poursuites. A défaut, en cas d'urgence, le conseil général de la Meuse exécute d'office les réparations aux frais du cocontractant.

ARTICLE 8 – CESSION :

La présente convention étant rigoureusement personnelle, le cocontractant ne peut céder à un tiers les droits qu'elle lui confère.

En cas de cession, la convention sera révoquée et le cocontractant restera responsable des conséquences de l'occupation du domaine public.

ARTICLE 9 – REVOCATION :

La convention peut être dénoncée par le Conseil Général de la Meuse et Le Président du Groupement d'Emulation de la vallée de l'Othain, en cas d'inexécution des conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 10 – CONTESTATIONS :

Les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention seront jugées par le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en triple exemplaires à BAR le Duc le,

Le Président du Conseil Général,

Le Président du Groupement d'Emulation
de la vallée de l'Othain,



EDUCATION

CONVENTION DE PARTITION REGION/DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement des cités mixtes scolaires meusiennes entre les deux collectivités compétentes Région et Département,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de répartition des charges de fonctionnement des cités scolaires « Raymond Poincaré » de BAR LE DUC et « Alfred Kastler » de STENAY, pour une nouvelle période de trois ans.

La convention relative à la répartition des charges d'investissement fera l'objet d'un rapport qui sera présenté ultérieurement à la Commission Permanente.

COLLEGE JEAN MOULIN DE REVIGNY/ORNAIN - DESAFFECTATION DE MACHINES OUTILS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la demande formulée par le Conseil d'Administration du collège « Jean Moulin » de REVIGNY SUR ORNAIN, quant à la désaffectation de divers matériels,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur la désaffectation des matériels présentés ci-dessous :

MATERIELS	VALEUR D'ORIGINE	DATE
Scie à métaux	1 127,67 €	1982
Machine à bois combiné	3 215,68 €	1982
Scie à rubans	2 129,56 €	1982
Poinçonneuse d'établi	433,11 €	1982
Perceuse d'établi	1 031,47 €	1982
Scie à rubans	Non répertorié à l'inventaire	

COLLEGE ALFRED KASTLER DE STENAY - DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS D'INNOVATION SCOLAIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la demande d'aide financière sollicitée par le collège « Alfred Kastler » de STENAY, dans le cadre du Fonds d'Innovation Scolaire,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder, par l'intermédiaire du Fonds d'Innovation Scolaire (6568-221-D120), une subvention de 500 € au collège « Alfred Kastler » de STENAY pour son projet pédagogique visant à la présentation d'une pièce de théâtre « Attention au départ », dans le cadre d'un concours national à VERSAILLES.

COLLEGES PUBLICS DEPARTEMENTAUX - PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des subventions aux collèges publics départementaux en vue de l'acquisition d'équipements au titre de l'année 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer aux collèges départementaux publics les subventions suivantes pour un montant total de 153 430 € au titre de la programmation des équipements 2008 :

- 15 430 € au collège Jacques Prévert de BAR LE DUC pour l'acquisition d'équipements divers destinés aux champs professionnels 2 et 4 de la SEGPA,
- 14 500 € au collège Robert Aubry de LIGNY EN BARROIS pour l'acquisition de chaises, tables, tabourets, tableaux, bureaux et matelas.
- 123 500 € aux collèges ci-dessous pour l'acquisition de divers équipements :

COLLEGES	SUBVENTIONS
ANCEMONT Louis de Broglie	5 000 €
ANCERVILLE Emilie Carles	5 000 €
BAR LE DUC Poincaré	5 000 €
BAR LE DUC Theuriet	5 000 €
BAR LE DUC Prévert	5 000 €
BOULIGNY Pierre et Marie Curie	5 000 €
D'ARGONNE André Malraux et Jean Babin	8 500 €
COMMERCY les Tilleuls	5 000 €
DAMVILLERS Jules Bastien Lepage	5 000 €
DUN SUR MEUSE Jean Mermoz	5 000 €
ETAIN	5 000 €
FRESNES EN WOEVRE Louis Pergaud	5 000 €
GONDRECOURT Val d'Ornois	5 000 €
LIGNY EN BARROIS Robert Aubry	5 000 €
MONTIERS SUR SAULX La Haute Saulx	5 000 €
MONTMEDY Jean d'Allamont	5 000 €
REVIGNY SUR ORNAIN Jean Moulin	5 000 €
SAINT MIHIEL les Avrils	5 000 €
STENAY Alfred Käsler	5 000 €
THIERVILLE Saint Exupéry	5 000 €
VAUBECOURT Emilie du Châtelet	5 000 €
VAUCOULEURS les Cuvelles	5 000 €
VERDUN Barrès	5 000 €
VERDUN Buvignier	5 000 €
TOTAL	123 500 €

ACTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ECOLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des subventions aux collectivités dans le cadre de l'Action Départementale en faveur des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les dossiers suivants et d'accorder les subventions correspondantes :

AP	Collectivités	Nature de l'opération	Dép. Subv.	Taux	Subv.
2007	Codecom de SPINCOURT	Extension du groupe scolaire de ROUVROIS SUR OTHAIN – Création d'une salle de classe supplémentaire	172 300,00 €	20 %	34 460,00 €
2007	LEROUVILLE	Réhabilitation et extension du groupe scolaire de la Cité Gérard à LEROUVILLE	170 061,84 €	20 %	34 012,37 €
2007	DIEUE SUR MEUSE	Acquisition de matériel informatique pour l'école primaire	18 607,16 €	30 %	5 582,15 €
2007	Codecom de la Petite Woëvre	Acquisition de mobilier pour la salle de restauration du groupe scolaire de APREMONT LA FORET	5 000,00 €	20 %	1 000,00 €
2007	Codecom de la Petite Woëvre	Acquisition de mobilier pour la salle de restauration du groupe scolaire de GEVILLE	5 000,00 €	20 %	1 000,00 €
2008	Codecom de DUN SUR MEUSE	Acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire	7 436,79 €	30 %	2 231,04 €
				TOTAL	78 285,56 €

EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES & CONTRACTUALISAT°

MISE A DISPOSITION DE MOYENS AU PROFIT DU GIP OBJECTIF MEUSE - AVENANT N°3

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de moyens au profit du GIP Objectif Meuse, à compter du 04 juin 2007,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant N°3 à la convention du 4 décembre 2000, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

M. Denis CORDONNIER n'ayant pas participé au vote.

OPERATIONS DE PREVENTIONS ETE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions à diverses structures de prévention proposant des opérations de prévention 2008,

Après en avoir délibéré,

Accorde aux organismes suivants :

OPERATIONS « VILLE – VIE – VACANCES » (O.V.V.V) :

Identité de la structure Périmètre de l'action	Financement 2008	
	Montant demandé au Conseil Général	Proposition
Centre Social et Culturel de Revigny COPARY "Ballu Eté 2008"	3 200 €	3 000 €
FOL 55 Verdun "Activ'Eté"	4 000 €	3 500 €
CODECOM Fresnes en Woevre "Créa Action"	3 500 €	3 000 €
Commune de Commercy "Cap Jeune"	1 700 €	1 500 €
Communauté de communes Etain « Pass 2008 »	900 €	900 €
FOL 55 Commune d'Ancerville	400 €	400 €
FOL 55 CODECOM Centre Ornain "Cap Orn"	3 500 €	3 400 €
CODECOM de Souilly "Anim'Eté"	1 200 €	1 100 €
FOL 55 CODECOM de Void Vacon "Vibr'Eté"	1 400 €	1 400 €
Commune de Bar le Duc CCAS de Bar le Duc "Bouge Eté"	4 500 €	4 000 €
FOL 55 CODECOM de la Haute Saulx « Hot Saulx »	1 400 €	1 400 €
FOL 55 Ville de Vaucouleurs "Couleur Vacances"	1 300 €	1 300 €
Familles Rurales Association Gondrecourt le Château "Eté Jeune"	3 000 €	1 800 €
Centre socio-culturel canton de Stenay « Escap'ados »	2 750 € (1900€ Stenay- 850 € Montmédy)	2 700 €
TOTAL	32 750 €	29 400 €

Projets d'animation spécifique :

Intitulé de la structure	Financement 2007	Financement 2008		
		Proposition	Montant demandé au Conseil Général	Proposition
Centre Social Revigny « Anim'rue »	800 €	600 €	800 €	600 €
CODECOM pays d'Etain "La plage"	500 €	500 €	500 €	500 €
CCAS Bar Le Duc Action « Rap en scène » C.S Côte Ste Catherine Action « Ma cité j'y tiens » C.S.Ville Haute + Côte	-	-	1000 € 900 €	500 € 400 €
TOTAL	1 300 €	1 100 €	3 200 €	2 000 €

Ces subventions seront prélevées sur les chapitres 6573400.51K220 – 657400.51K220 et seront versées en totalité.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES - BUDGET 2008 - INVESTISSEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au Syndicat Mixte Départemental d'Etudes (SMDE) pour la gestion des déchets ménagers et assimilés,

Après en avoir délibéré,

Décide d'inscrire au budget 2008 pour le Syndicat Mixte Départemental d'Etudes une Autorisation de Programme en investissement de 70 000 €.

PRESERVATION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS – AIDE A LA RECONSTITUTION DES VERGERS – OPAV – CODECOM MEUSE VOIE SACREE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution d'aides à la reconstitution des vergers,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention de 14 955 € à la Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée pour accompagner l'Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV) lancée sur son territoire.

MEUSE ENERGIES NOUVELLES : SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR ET LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à soutenir les organismes oeuvrant dans le domaine de la qualité de l'air,

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer une subvention départementale de 11 234€ (8% de 140 420 € TTC, montant des investissements 2008 prévus pour les stations de mesures de Bar-le-Duc et Jonville-en-Woëvre) à l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Lorraine (AIRLOR) pour accompagner son programme d'investissements 2008 et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention annuelle de partenariat.

SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à soutenir les organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention départementale de 4 120 € à l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (ALQA) pour accompagner le programme d'actions 2008 et autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention annuelle de partenariat,
- Décide de rejeter la demande de subvention départementale de l'association Re Vie Clean.

ESPACES NATURELS SENSIBLES - 2EME PROGRAMMATION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à soutenir les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité en Meuse,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de 760 € à la Commune de Resson pour l'acquisition de la pelouse calcaire « Le waché » (parcelle ZC 16 à Resson 70a 10ca).

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à agréer la demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Départementale des Veuves et Veufs de Meuse,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'Association Départementale des Veuves et Veufs de Meuse.

REMUNERATION AU TITRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE, D'UN AGENT PUBLIC EMPLOYE PAR UNE AUTRE COLLECTIVITE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider, au titre d'activités accessoires, le renouvellement d'un agent sur des fonctions de Chef de Projet chargé du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques à la Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme,

Après en avoir délibéré,

Autorise le renouvellement du contrat, au titre d'activités accessoires, d'un Agent Public employé à la Mairie de Bar-le-Duc sur la base de 6h30 de travail hebdomadaire, pour une durée déterminée de 6 mois, du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008. Cet agent exercera les fonctions de Chef de Projet chargé du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques à la Direction de la Culture, du Sport et du Tourisme. Il sera versé à cet agent une rémunération mensuelle forfaitaire sur la base de l'IB 852.

TRANSFORMATION DE POSTES A L'EFFECTIF DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la transformation de plusieurs postes suite aux Commissions Administratives Paritaires du 19 juin 2008,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la transformation d'un poste suite à la réussite d'un agent départemental à un concours de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré,

Autorise :

- La transformation de deux postes de rédacteurs territoriaux (catégorie B) en deux postes d'attaché territorial (catégorie A),
- La transformation de deux postes de technicien supérieur (catégorie B) en deux postes d'ingénieur (catégorie A),
- La transformation de neuf postes d'adjoint administratif (catégorie C) en neuf postes de rédacteur (catégorie B),
- La transformation de deux postes d'agent de maîtrise (catégorie C) en deux postes de contrôleur de travaux (catégorie B),
- La transformation d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) en un poste d'agent de maîtrise (catégorie C).

Autorise la transformation du poste suivant à compter du 1^{er} juillet 2008 :

- La transformation d'un poste d'adjoint technique des Etablissements d'Enseignement (catégorie C) en un poste d'agent de maîtrise (catégorie C).

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

SOLDES SUBVENTIONS 2008 AUX STRUCTURES D'INSERTION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à financer différentes actions d'insertion développées dans les documents de programmation départementaux tels que le PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION adopté le 21 décembre 2006 et le PLAN DEPARTEMENTALE D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'octroyer les participations et subventions suivantes au titre de « l'insertion professionnelle »:

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Les Chantiers du Barrois – Bar le Duc	17 000,40 €	6568 544 K550
Les Ateliers du Chairé – Verdun	5 732,53 €	
Association Travail Solidarité (A.T.S.) – Bar-le-Duc	3 720,00 €	
Association pour le Droit à l'Initiative Economique	15 000,00 €	

- D'octroyer pour la création de l'entreprise Environnement Initiative Multi-Activités (E.I.M.A.) un financement de 15 000 € au titre de l'aide au démarrage et 11 201,60 € au titre de l'aide à l'accompagnement pour le suivi des personnes en insertion pour une année,
- De renouveler le financement à l'association Lorraine active pour le financement de 4 000 € au titre du fonctionnement et 10 000 € pour abonder le fonds de soutien,
- D'octroyer les participations et subventions suivantes au titre de « l'insertion sociale »
 - pour les centres sociaux :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL Anthouard-Pré l'Evêque	5 100,00 €	6568.541.K550
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL Cité Verte	17 700,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL des Planchettes	6 390,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Stenay	5 496,40 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Montmédy	11 618,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL d'Etain	14 490,40 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Revigny	4 200,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de Marbot - Libération	23 000,00 €	
CCAS DE BAR-LE-DUC - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de la Côte Sainte Catherine	100,00 €	
CCAS DE BAR-LE-DUC - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL de la Ville Haute	1 110,00 €	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX - Ateliers de Réinsertion par l'Art	17 250,00 €	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX - Coordination et animation du réseau des centres sociaux et culturels	5 904,00 €	

- pour les autres associations socio-éducatives :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Familles Rurales de Clermont	5 700,00 €	6568.541.K550
UDAF INSERTION « Idées à Coudre »	8 251,40 €	
Association Edelweiss	1 566,00 €	
Croix Rouge de Verdun – Atelier Culinaire	4 876,80 €	

- pour les œuvres caritatives :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Secours catholique	7 447,00 €	6568.541.K550
Equipe Saint Vincent	744,00 €	
Restos du cœur – atelier culinaire de Gondrecourt	7 443,60 €	
Restos du cœur – atelier culinaire de Bar-le-Duc	2 760,40 €	

- pour la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et l'insertion des populations immigrés :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Centre de Documentation Sociale	12 000,00 €	6568.541.K550
AMATraMi	4 500,00 €	

- pour le C.C.A.S. de Commercy 5 000 €
- pour la lutte contre l'illettrisme, l'alphabétisation et insertion des populations immigrées :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Centre de Documentation Sociale	12 000,00 €	6568.541.K550
AMATraMi	4 500,00 €	

- D'octroyer les subventions suivantes au titre de « l'insertion par la santé » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Croix Bleue	2 100,00 €	6568.542.K550
Vie Libre	2 220,00 €	
A.N.P.A.A.	13 758,00 €	

- D'octroyer les subventions suivantes au titre de « l'insertion jeunes » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Mission Locale Sud Meusien	16 500,00 €	6574 58 K 540
Mission Locale Nord Meusien	12 840,00 €	
Habitat Jeunes (A.J.)	5 601,00 €	

- Que ces subventions seront versées selon les modalités définies dans les conventions de financement afférentes,
- D'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions de financement afférentes.

M. Roland CORRIER n'ayant pas participé au vote.

INDIVIDUALISATION AIDES A L'ARTISANAT ET AU COMMERCE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur les propositions d'individualisations d'aides à l'artisanat et au commerce,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de retenir les propositions suivantes :

↻ Investissement artisanal	28 017 €
↻ Rénovation de commerce	11 883 €
↻ Desserte commerciale	6 394 €

soit un total de 46 294 € sur l'imputation 2042 / 93 / C 130 – AP 358,

➤ Autorise M. le Président du Conseil Général à signer une convention avec chacune des entreprises bénéficiaires.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ARTISANALES - C.D.A.L. (CARLU DAMIEN) A ARRANCY S/CRUSNES ET HENRY FABIEN A DUGNY SUR MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à la Sarl C.D.A.L. à ARRANCY SUR CRUSNES et à l'entreprise Fabien HENRY à DUGNY SUR MEUSE, engagées dans un programme d'investissements immobiliers,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide d'accorder une subvention de :

- 1 364 € à la Sarl C.D.A.L. à ARRANCY SUR CRUSNES au titre de la construction d'un atelier de production, sur justification d'une dépense immobilière retenue de 27 290 € H.T,
- 5 961€ à l'entreprise Fabien HENRY à DUGNY SUR MEUSE, au titre de la construction d'un laboratoire boucherie charcuterie, sur justification d'une dépense immobilière retenue de 119 236 € H.T.

sur l'imputation 2042 / 93 / C 110 – AP 282.

➤ Autorise M. le Président du Conseil Général à passer avec les entreprises bénéficiaires les conventions de mise en œuvre correspondantes.

REPARTITION 2008 DE L'AIDE DEPARTEMENTALE ATTRIBUEE DANS LE CADRE DES CONGES SYNDICAUX

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur la répartition 2008 du crédit départemental de 2 089 € alloué au titre des congés éducation formation,

Après en avoir délibéré,

Se prononce dans un sens favorable pour l'attribution, au titre des congés éducation formation, des subventions suivantes aux Syndicats :

Syndicats	Journées	Montant alloué
C.F.D.T.	1 330	423,00 €
C.F.T.C.	67	21,30 €
C.G.T.	1 542	490,50 €
F.O.	2 873	913,80 €
F.S.U. Meuse	756	240,40 €
Total	6 568	2 089,00 €

sur l'imputation 657433/91/C340.

INTERVENTIONS EN FAVEUR DU TOURISME - DIVERS BENEFICIAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à individualiser une aide à la création d'une chambre chez l'habitant/vacances d'enfants à la ferme et d'une aide à la restauration,

Après en avoir délibéré,

- Décide l'octroi des subventions qui suivent :

Bénéficiaires	Montant de la subvention
Aide à la création d'une chambre chez l'habitant/vacances d'enfants à la ferme	
Monsieur Dominique LEROUX à Bovée-sur-Barboure	637 €
Aide à la restauration	
SAS Hôtel de la Sirène à Etain	17 500 €

- Autorise M. le président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre avec chacun des deux bénéficiaires, selon le modèle adopté par la Commission Permanente du 26 octobre 2006.

REPARTITION DE LA DOTATION 2007 DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les produits versés, au titre de 2007, au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter les propositions de répartition selon les tableaux joints.

Elle précise que la part de l'écrêtement réservé aux communes défavorisées sera répartie ultérieurement lorsque seront disponibles toutes les données du potentiel fiscal 2007 des communes meusiennes.

Tableau 1 des grandes masses à répartir

ANNEE 2007												
Entreprises	Communes	Ecrêtement Communal	Compensation 16%	Compensation par salaire	Total Communes	Communes concernées 40 %	Communes défavorisées 60 %	Ecrêtement Groupements Fiscalité additionnelle	Reversement prioritaire 45 %	Ecrêtement Groupements fiscalité TPU	Reversements prioritaire 30 %	Solde Groupements défavorisés 55 % + 70 %
S.N.C. SESAM	VELAINES	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	27315	8194,50	19120,50
ANDRA	BURE	76 011	6904,76	74176,50	157092,26	0,00	157092,26	261 568	117705,60	0	0,00	143862,40
SARL C.D.E	RIGNY ST MARTIN	7 214	655,31	7039,89	14909,20	0,00	14909,20	11 905	5357,25	0	0,00	6547,75
S.A. NEUF TELECOM	VILLEROY SUR MEHOLLE	5 987	543,85	5842,50	12373,35	0,00	12373,35	159	71,55	0	0,00	87,45
S.A.S MAMOR SAINT MIHIEL	HAN SUR MEUSE	8 067	732,80	7872,30	16672,10	6668,84	10003,26	7 531	3388,95	0	0,00	4142,05
SA BONDUELLE	MAIZEY	5342	485,27	5213,07	11040,34	4416,14	6624,20	8 406	3782,70	0	0,00	4623,30
S.A.R.L. HUTIN	DIEUE SUR MEUSE	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	89 760	26928,00	62832,00
SA RECYLUX	DOMREMY LA CANNE	1 548	140,62	1510,64	3199,26	0,00	3199,26	3 055	1374,75	0	0,00	1680,25
S.A. LAMBERT	BRAQUIS	3 814	346,46	3721,95	7882,41	0,00	7882,41	9 636	4336,20	0	0,00	5299,80
S.A.S RENARD GILLARD	BIENCOURT SUR ORGE	6 216	564,65	6065,98	12846,63	5138,65	7707,98	10 540	4743,00	0	0,00	5797,00
S.A. COLLINET	BAUDIGNECOURT	683	62,04	666,52	1411,56	564,62	846,94	441	198,45	0	0,00	242,55
S.A.R.L. LEHERLE et Fils	WALY	2432	220,92	2373,30	5026,22	0,00	5026,22	6 639	2987,55	0	0,00	3651,45
S.A. ARCELOR CONSTRUCTION FRANCE	CONTRISSON	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	934 130	280239,00	653891,00
S.A. ARCELOR CONSTRUCTION FRANCE	HAIRONVILLE	60 107	5460,06	58656,33	124223,39	49689,36	74534,03	19 718	8873,10	0	0,00	10844,90
S.A. T.D.F.	WILLERONCOURT	7 543	685,20	7360,95	15589,15	0,00	15589,15	0	0,00	0	0,00	0,00
S.A.S. HUNSTMAN Surface Sciences France	HAN SUR MEUSE	110 941	10077,76	108263,46	229282,22	91712,89	137569,33	105 554	47499,30	0	0,00	58054,70
S.A. SOLVAY Carbonate France	ST GERMAIN SUR MEUSE	29 636	2692,10	28920,74	61248,84	0,00	61248,84	41 911	18859,95	0	0,00	23051,05
E.P. S.N.C.F.	FLEURY DEVANT DOUAUMONT	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	5	1,50	3,50
E.P. R.F.F.	FLEURY DEVANT DOUAUMONT	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	3	0,90	2,10
S.A. CARRIERES et FOURS A CHAUX	DUGNY SUR MEUSE	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	74 772	22431,60	52340,40
S.A. T.D.F.	CUISY	2 232	202,75	2178,13	4612,88	0,00	4612,88	5 501	2475,45	0	0,00	3025,55
S.A. T.D.F.	SEPTSARGES	10 452	949,45	10199,74	21601,19	0,00	21601,19	2 093	941,85	0	0,00	1151,15
S.A. BEL	CLERY LE PETIT	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	79 118	23735,40	55382,60
TOTAUX		338 225,00	30 724,00	330 062,00	699 011,00	158 190,50	540 820,50	494 657	222 595,65	1 205 103	361 530,90	1 115 633,45

TABLEAU 2

Communes concernées
Année 2007

Entreprise	Commune	Effectif	Montant réparti
HUNTSMAN HAN SUR MEUSE	Chauvencourt	10	7 165,07
	Commercy	12	8 598,08
	Bar-le-Duc	5	3 582,53
	Han sur Meuse	8	5 732,06
	Lérouville	9	6 448,56
	Les Paroches	8	5 732,06
	Saint Mihiel	38	27 227,26
	Koeur la grande	7	5 015,55
	Koeur la petite	9	6 448,56
	Maizey	5	3 582,54
	Sampigny	17	12 180,62
	TOTAL	128	91 712,89
	RENARD GILLARD BIENCOURT	Biencourt sur Orge	23
Ligny en Barrois		12	1 761,82
TOTAL		35	5 138,65
ARCELOR HAIRONVILLE	Ancerville	6	2 638,37
	Bar le Duc	25	10 993,22
	Bazincourt s/ Saulx	10	4 397,29
	Combles en barrois	6	2 638,37
	Haironville	36	15 830,25
	Rupt aux Nonains	19	8 354,85
	Robert Espagne	5	2 198,64
	Ville sur Saulx	6	2 638,37
	TOTAL	113	49 689,36
SAS MAMOR HAN/MEUSE	Commercy	9	4 287,11
	Saint-Mihiel	5	2 381,73
	TOTAL	14	6 668,84
SA COLLINET	Baudignécourt	10	104,56
	Demange aux Eaux	19	198,66
	Gondrecourt le Château	10	104,56
	Saint Joire	5	52,28
	Treveray	10	104,56
	TOTAL	54	564,62
BONDUELLE FRAIS France Maizey	Commercy	9	292,24
	Dompcevrin	11	357,19
	Lacroix sur Meuse	23	746,85
	Lérouville	5	162,36
	Les Paroches	9	292,24
	Mécrin	6	194,83
	Villers sur Meuse	5	162,36
	Saint Mihiel	68	2 208,07
	TOTAL	136	4 416,14
			158 190,50

TABLEAU 3 - Année 2007

Dotation à répartir aux EPCI à fiscalité additionnelle et TPU : reversement prioritaire aux groupements concernés et versement du solde aux groupements défavorisés

Structures à fiscalité additionnelle propre	Potentel fiscal/hab	Potentiel fiscal moyenne nationale	Ecart entre les PF	Reversement prioritaire aux groupements écrêtés	Versement aux groupements défavorisés	Totaux
Communauté de Communes de la Haute Saulx	129,946198	89,804176	0	122 448,60	0,00	122 448,60
Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois	77,945026	89,804176	11,859150	8 873,10	26 753,33	35 626,43
Communauté de Communes de Triaucourt Vaubécourt	82,200432	89,804176	7,603744	2 987,55	17 153,46	20 141,01
Communauté de Communes Entre Aire et Meuse	58,758528	89,804176	31,045648		70 036,59	70 036,59
Communauté de Communes du Pays de Commercy	76,567791	89,804176	13,236385		29 860,26	29 860,26
Communauté de Communes du Pays de Vigneulles	99,824047	89,804176	0		0,00	0,00
Communauté de Communes du Sammiellois	70,787549	89,804176	19,016627	54 670,95	42 900,04	97 570,99
Communauté de Communes de la Petite Woëvre	52,855189	89,804176	36,948987		83 354,06	83 354,06
Communauté de Communes du Val des Couleurs	67,292333	89,804176	22,511843	24 217,20	50 784,98	75 002,18
Communauté de Communes du Val d'Ornois	70,144006	89,804176	19,660170	198,45	44 351,83	44 550,28
Communauté de Communes du Centre Argonne	61,305736	89,804176	28,498440		64 290,28	64 290,28
Communauté de Communes de Fresnes en Woëvre	60,426236	89,804176	29,377940		66 274,37	66 274,37
Communauté de Communes de Montfaucon Varennes	64,188679	89,804176	25,615497	3 417,30	57 786,59	61 203,89
Communauté de Communes du Pays d'Etain	65,398065	89,804176	24,406111	4 336,20	55 058,30	59 394,50
Communauté de Communes du Pays de Montmédy	47,053591	89,804176	42,750585		96 442,02	96 442,02
Communauté de Communes du Pays de Spincourt	62,278331	89,804176	27,525845	1 374,75	62 096,18	63 470,93
Communauté de Communes du Pays de Stenay	100,822734	89,804176	0		0,00	0,00
Communauté de Communes de la Région de Damvillers	82,929818	89,804176	6,874358		15 508,02	15 508,02
Communauté de Communes de Meuse Voie Sacrée (Souilly)	59,863523	89,804176	29,940653		67 543,80	67 543,80
Communauté de Communes de Verdun	74,119822	89,804176	15,684354		35 382,71	35 382,71
Communauté de Communes du canton de Void	130,696345	89,804176	0	71,55	0,00	71,55
			SOUS TOTAL	222 595,65	885 576,82	1 108 172,47
Structures à fiscalité TPU	Potentel fiscal/hab	Potentiel fiscal moyenne nationale	Ecart entre les PF	Reversement prioritaire aux groupements écrêtés	Versement aux groupements défavorisés	
Communauté de Communes du Centre Ornain	395,034020	211,471741	0	8 194,50	0,00	8 194,50
Communauté de Communes de Bar le Duc	175,079981	211,471741	36,391760		82 097,00	82 097,00
Communauté de Communes de Charny	194,983384	211,471741	16,488357	2,40	37 196,46	37 198,86
Communauté de Communes du Val Dunois	162,372914	211,471741	49,098827	23 735,40	110 763,17	134 498,57
Communauté de Communes de Revigny-sur-ornain	241,312424	211,471741	0	280 239,00	0,00	280 239,00
Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue	319,678099	211,471741	0	49 359,60	0,00	49 359,60
			SOUS TOTAL	361 530,90	230 056,63	591 587,53
TOTAUX		Total écarts :	494,535281	584 126,55	1 115 633,45	1 699 760,00

ZA DES SOUHESMES - BUDGET PREVISIONNEL 2008 - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur le bilan global actualisé de l'opération de la ZA des Souhesmes et le budget prévisionnel 2008,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'état de réalisation au 31 décembre 2007, dégageant une situation de trésorerie positive de 30 450 € TTC. L'état définitif résultant de l'arrêté des comptes de la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL) par son Assemblée Générale fin juin prochain sera soumis à l'Assemblée Départementale à l'occasion du rapport d'activités 2007 des SEM dont le Département est actionnaire,
- Prend acte de l'état des acquisitions et ventes de terrain intervenues au cours de l'exercice 2007,
- Adopte le budget prévisionnel 2008 de l'opération de la ZA des Souhesmes et décide la mise en place :
 - . d'une avance de trésorerie de 270 000 € (2748/93/C120), et autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant n° 8 à la convention financière du 16 octobre 2001 passée entre le Département et la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL),
 - . d'une subvention de 47 700 € à l'aménageur au titre des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre relatifs au renforcement de la défense incendie de la zone d'activités pour un montant total de 95 400 € HT, et autorise SEBL à solliciter auprès du GIP Objectif Meuse une subvention au taux de 50 % soit 47 700 €.
- Se prononce favorablement sur l'étude financière actualisée présentée par SEBL, comportant le budget global actualisé, l'état des réalisations au 31 décembre 2007, l'estimation des dépenses et recettes restant à réaliser, le budget prévisionnel 2008 et le plan de trésorerie.

ZONE DES SOUHESMES

AVENANT N° 8 **A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE** **ET LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN « SEBL »** **EXERCICE 2007**

PREAMBULE

Par convention financière du 16 octobre 2001, puis par avenants successifs, le Département de la Meuse et SEBL ont défini le montant des avances versées par le Département et le montant prévisionnel des avances à verser au titre de la Zone des Souhesmes.

Par avenant n° 7 des 18 avril et 6 juin 2007, les parties ont acté le montant des avances versées au 2006.

En raison de la nécessité de versement d'une nouvelle avance pour l'exercice 2008, il convient de la fixer par avenant à la convention financière initiale.

Tel est l'objet du présent avenant.

Ceci étant exposé,

Entre :

- **LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE**, représenté par autorisé à l'effet des présentes par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du désigné ci-après par "le Département",

d'une part,

Et :

- **LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN (SEBL)**, société anonyme d'économie mixte au capital de 950.000 €, dont le siège social est à Metz (Moselle) 48, place Mazelle, inscrite au RCS de Metz sous le n° B 358.801.082, représentée par M. Bernard FRICOTEAUX, Directeur Général, nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration en date du 2 février 2007 et dont les pouvoirs ont été définis par délibération du Conseil d'Administration en date du 2 février 2007.

désignée ci-après par le sigle "S.E.B.L.",

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – AVANCE DEJA VERSEES AU 31 DECEMBRE 2007

Le montant des avances versées par le Département de la Meuse au titre de la zone des Souhesmes est de **1.307.979,61 €** au 31 décembre 2007.

ARTICLE 2 – MONTANT PREVISIONNEL DE L'AVANCE A VERSER EN 2008

Au titre de l'exercice 2008, il est convenu d'une avance de trésorerie dont le montant est fixé à **270.000 €** qui sera versée par le Département en une seule échéance dès signature du présent avenant, sur appel de fonds de SEBL.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS ANTERIEURES

Toutes les dispositions des documents ci-après non abrogées, modifiées ou complétées par le présent avenant continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes :

- la convention financière du 16 octobre 2001;
- l'avenant n° 1 des 10 et 29 avril 2002 ;
- l'avenant n° 2 des 29 avril et 7 mai 2003 ;
- l'avenant n° 3 des 31 octobre et 24 novembre 2003 ;
- l'avenant n°4 des 5 et 15 juillet 2004,
- l'avenant n° 5 des 25 juillet et 9 août 2005,
- l'avenant n° 6 des 15 juin et 1^{er} août 2006
- l'avenant n° 7 des 18 avril et 6 juin 2007.

Fait en trois exemplaires

A Bar-le-Duc, le
Pour le Département de la Meuse
Le Président

A Metz, le
Pour la S.E.B.L.
Le Directeur Général

Christian NAMY

Bernard FRICOTEAUX

REGROUPEMENT FONCIER FORESTIER - 2EME PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre de l'aide au regroupement de la propriété forestière,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 9 854 € à 19 propriétaires fonciers forestiers suivants :

AGRAPART François - 92150 SURESNES	617 €
BOURY Jean-Paul - 55000 VAVINCOURT	328 €
CHRYSCIAK André - 54400 LONGWY HAUT	263 €
CLAUSSE Bernard - 55170 RUPT AUX NONAINS	100 €
COUROUX Gérard - 55500 VELAINES	586 €
DRAUT Jean-Marie - 55250 NUBECOURT	432 €
GUILLAUME Bernard - 55260 ERIZE LA BRULEE	379 €
HACQUIN Thibaut - 55000 CHARDOGNE	209 €
HENRY Bernard - 55500 MENAUCOURT	194 €
JOSSELIN Jean - 55300 BOUQUEMONT	3 293 €
LIMAL Alain -55800 LAHEYCOURT	384 €
Mairie de BOUQUEMONT - 55300 BOUQUEMONT	147 €
MARIE Michel - 55250 VAUBECOURT	270 €
MATHIEU Gérard - 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	212 €
MENOUX Daniel - 55260 PIERREFITTE SUR AIRE	272 €
MILOT Pascal - 55800 MOGNEVILLE	500 €
PEDRAK Nicolas - 55000 BAR LE DUC	162 €
PEROT Gérard - 54000 NANCY	1 362 €
ZERR Jacqueline - 55170 SOMMELONNE	144 €

PLAN CEREAlier - 2EME PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre des aides en faveur des démarches de qualité et de traçabilité des pratiques en grandes cultures,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 15 363 € à 11 exploitations agricoles meusiennes selon la répartition ci-dessous :

BARDOT Thierry - 55000 BEHONNE	2 135 €
BASSUT Christian - GAEC DE LA VALLIERE - 55120 AUZEVILLE EN ARGONNE	366 €
COLIN François - GAEC DE MONTFORT - 55130 DEMANGE AUX EAUX	877 €
COLLIN Laurent - GAEC DES QUARTIERS - 55120 AUBREVILLE	1 038 €
CONTAUT Eric - GAEC DU CREPUSCULE - 55130 GERAUVILLIERS	2 045 €
DUGNY Pascal - GAEC DU NEPTUNE - 55800 ANDERNAY	1 059 €
JACQUIN Dominique - SCEA DES BERGERONNETTES - 55500 MENIL SUR SAULX	2 027 €
LACHAMBRE Bernard - GAEC DES DEUX VALLEES - 55250 DEUXNOUDS DEVANT BEAUZEE	906 €
MARECHAL Jean-Claude - GAEC DE LA VOIE DE SAINT JEAN - 55290 BURE	1 200 €
PETITPAS Jean-Marie - GAEC DE L'EZRULE - 55260 RAIVAL	612 €
SOYER Gérald - 55290 RIBEAUCOURT	3 098 €

SOUTIEN A L'ELEVAGE OVIN - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à l'octroi d'aides financières dans le cadre du règlement départemental en faveur des éleveurs ovins,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 20 100 € en faveur des éleveurs ovins meusiens selon la répartition ci-dessous :

- 1 800 € à Monsieur Marion AUBRY à CHALAINES
- 5 700 € à Madame Claudine HERRBACH à HARVILLE
- 12 600 € à Monsieur Cyril WEISSE à BAUDREMONT

DIVERSIFICATION - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à une première répartition 2008 des crédits départementaux affectés à la diversification des productions et des activités agricoles,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 178 175 € à 17 bénéficiaires selon la répartition ci-dessous :

BECHAMP Agnès - EPINONVILLE	755 €
BLANPIED Jean-Marie - GAEC DE L'AUMONIERE - VIEVILLE SOUS LES COTES	1 080 €
BONNEFOY Alain - à MOUZAY	4 000 €
BURTE Frédéric - CORNIEVILLE	20 000 €
COURTOIS Chantal - WISEPPE	750 €
DEGENEVE Laurent - EARL DE GRUY - CREUE	180 €
GIBRAT Charles Edouard - REVIGNY SUR ORNAIN	4 041 €
GILLET Martine - EARL DE MUREAU - DAMVILLERS	20 000 €
GUILLAND Didier – MONTIGNY LES VAUCOULEURS	2 312 €
HINCKEL Christophe - BRASSEITTE	4 068 €
LIENARD Jean-Marc - EARL DOMAINE DE MUZY - COMBRES SOUS LES COTES	3 189 €
MARTINOT Jean-Jacques - GAEC DE BRULY - ANCERVILLE	17 800 €
MATHIEU Alexis - HEUDICOURT SOUS LES COTES	20 000 €
PROT Philippe - COUSANCELLES	20 000 €
PRUNAUX Isabelle – BAR LE DUC (Elevage à LISLE EN RIGALT)	20 000 €
RIMLINGER Dominique - GAEC DES COLOMBIER - VILLOTTE SUR AIRE	20 000 €
LEBLANC François - SNC Ferme Auberge du Colombier - VILLOTTE SUR AIRE	20 000 €

ARVALIS - AIDE EN FAVEUR D'UN BATIMENT EXPERIMENTAL DE VALORISATION DES CO-PRODUITS ISSUS DE LA FABRICATION DES BIO-CARBURANTS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif au projet de construction d'un bâtiment d'élevage de jeunes bovins à Saint Hilaire en Woëvre permettant l'expérimentation par ARVALIS des co-produits issus de la fabrication de biocarburant,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 109 020 € à ARVALIS, représentant 20% des investissements bâtiments de l'atelier expérimental.

BUDGET AGRICOLE - 1ERE REPARTITION DES AIDES 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à :

- la première répartition des crédits départementaux du budget de fonctionnement de 800 000 € destinés à financer des actions concernant , la santé animale, l'installation des jeunes agriculteurs, la gestion des espaces agricoles, la promotion de l'agriculture et les orientations stratégiques des entreprises,
- une individualisation du budget Investissement en faveur de la Société Coopérative d'Elevage et d'Insémination Animale de la Meuse et du Groupement de Défense sanitaire,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'ensemble des propositions et d'affecter aux actions présentées dans le présent rapport la répartition d'aide ci-dessous :

Santé animale

GDS de la Meuse	210 000 €
Laboratoire Vétérinaire Départemental	200 000 €
TOTAL	410 000 €

Installation des Jeunes Agriculteurs et Conditionnalité

Enveloppe « Aide au SPI » à individualiser ultérieurement	76 350 €
Enveloppe « Aide au diagnostic Conditionnalité des soutiens européens » à individualiser ultérieurement	1 500 €
TOTAL	77 850 €

Gestion des espaces agricoles

Centre Régional de la Propriété Forestière	15 000 €
Entente interdépartementale de lutte contre la rage	1 095,53 €
Groupement intercommunal de défense contre le rat musqué et le ragondin	3 000 €
TOTAL	19 095, 53 €

Promotion de l'Agriculture

FDSEA – Fermes ouvertes – Promotion sur les produits et le métier	8 000 €
FDSEA – Congrès national des producteurs de fruits	1 000 €
Jeunes Agriculteurs – Finale de labours	3 500 €
PROGEVAL	2 000 €
Association des Eleveurs Meusiens	3 000 €
Chambre d'Agriculture – Graines de Paysage	2 500 €
Chambre d'Agriculture – Ecole à la ferme	1 000 €
Association des Eleveurs de Chevaux et autres Equidés de la Meuse	1 000 €
Centre des Groupements des Agrobiologistes de Lorraine	2 000 €
GAB 55	500 €
AMOMA	2 000 €
Société Meusienne d'Aviculture	1 500 €
TOTAL	28 000 €

Orientations stratégiques des entreprises

Enveloppe « OPA » en faveur de l'appui technique, à individualiser ultérieurement	265 000 €
TOTAL	265 000 €

Investissement matériels et bâtiments

SCEIA Insémination	43 660 €
SCEIA Noyau de sélection	6 450 €
SCEIA Testage en ferme	1 755 €
SCEIA Opération FCO « Fertilité taureaux et béliers »	2 162 €
GDS Aide sanitaire en faveur de l'élevage WATRIN	34 791 €
TOTAL	88 818 €

MISSION HABITAT

FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL AU TITRE DES PROGRAMMATIONS 2007 ET 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à étudier des demandes de financement pour des opérations neuves de logements présentées par l'OPH de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur l'individualisation sur l'AP 287 de l'opération suivante :

Maître d'ouvrage	Adresse Opération	Nature Subvention	Montant	Imputation
OPH 55	MONTMEDY 41, Rue Mabilie – 1 ^{ère} tranche	Subvention PLAI au titre des crédits délégués par l'Etat	48 000 €	20418-72-J120

- Se prononce favorablement sur l'individualisation sur l'AP 367 de l'opération suivante :

Maître d'ouvrage	Adresse Opération	Nature Subvention	Montant	Imputation
OPH 55	MONTMEDY 41, Rue Mabilie – 2 ^{ème} tranche	Subvention PLAI au titre des crédits délégués par l'Etat	12 000 €	20418-72-J120

- Décide de modifier les adresses des deux opérations situées à Woimbey et visées dans l'article 2 de la délibération de la Commission Permanente du 24/01/2008 relative à l'octroi de garanties d'emprunt, comme suit :

- « Rue des Ecoles à Woimbey » pour l'opération d'acquisition amélioration d'un logement PLUS,
- « 50, Route Départementale à Woimbey » pour l'opération de construction de 2 logements PLUS

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des documents afférents à ces décisions.

BAUX DE LOCATION DES GENDARMERIES DE MONTIERS SUR SAULX, ETAIN, DAMVILLERS - RECTIFICATION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à rectifier les baux de location des gendarmeries d'Étain, Damvillers et Montiers-sur-Saulx,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Autorise la signature des rectificatifs aux baux suivants :
 - Etain :
 - o loyer annuel porté à 19 124 € au lieu de 17 213 €
 - o révisable triennalement et non annuellement
 - Damvillers :
 - o loyer annuel partie révisable fixé à 42 397 € au lieu de 42 836 €
 - Montiers-sur-Saulx :
 - o loyer annuel partie révisable fixé à 50 871 € au lieu de 51 440,29 €

CESSION DE L'ABRI A SEL DE SAINT MIHIEL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la cession d'un immeuble départemental sis sur le territoire de la commune de SAINT-MIHIEL,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Décide de passer outre l'avis des Services Fiscaux quant à l'évaluation de ce bien eu égard au caractère de plus en plus dégradé de ce bâtiment et à l'importance des travaux confortatifs à réaliser en urgence et de l'absence d'offres depuis sa mise en vente datant de 2004,
- Autorise :
 - la cession de l'immeuble au prix de 27 105 € à M. HJAJ ABDELKADER,
 - la signature de l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANT AU MARCHÉ 2007-164 - RÉALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA DÉFINITION DE PRINCIPES ET DE PRIORITÉS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE LIÉS À L'ARRIVÉE DU TGV EN MEUSE ET POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et autorisant la signature d'un avenant au marché 2007-164 pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de principes et de priorités d'aménagement et de développement du territoire liés à l'arrivée du TGV en Meuse et pour le lancement d'un appel à projet, modifiant la répartition des phases de travail de 3 phases en 2 phases,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur cette proposition et autorise la signature de l'avenant n°1 au marché 2007-164.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE VAUCOULEURS - PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation d'avenants aux marchés de travaux signés pour la construction du Centre Médico Social de VAUCOULEURS,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 2 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Autorise la passation et la signature des avenants aux marchés suivants :

LOTS	TITULAIRES	MARCHES	AVENANTS	TOTAL TTC	%
1 – Terrassement VRD	CDE SAS	38 338,09 €	7 320,85 €	45 658,94 €	19 ,10
2 – Gros-œuvre - maçonnerie	SA HARQUIN	73 433,92 €	4 493,97 €	77 927,89 €	6,12
7- Menuiserie intérieure	Menuiserie LEFEVRE SAS	22 849,58 €	- 1 992,54 €	20 857,04 €	- 8,72
8 – Plâtrerie cloisons doublage	REY SA	15 121,53 €	3 033,08 €	18 154,61€	20,06
10 – Electricité	DRU ET RICHARD	37 803,29 €	3 762,05 €	41 565,34 €	9,95

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

CONVENTIONS LAPE

La Commission Permanente,

Vu le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2006-2010,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la mise en œuvre de nouvelles conventions avec les Lieux d'Accueil Parents/Enfants (LAPE),

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les nouvelles conventions avec les Lieux d'Accueil Parents/Enfants du Département.

REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE

CENTRE MONDIAL DE LA PAIX - SUBVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer au Centre Mondial de la Paix une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer au Centre Mondial de la Paix :

- **une subvention de fonctionnement de 108 000 €** pour l'ensemble de son programme et de ses activités 2008 ;
- **une subvention d'investissement de 4 144,25 €** au titre des travaux de réhabilitation de la maison canoniale. Cette aide vient en complément de la subvention d'investissement de 8 400 € accordée pour le même projet en 2007.

- Décide d'annuler la subvention de fonctionnement de 21 700 € accordée en 2007 pour l'exposition sur le thème de la Paix, celle-ci n'ayant pas été réalisée,

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante.

ASSOCIATION 14-18 MEUSE - SUBVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer à l'Association « 14-18 Meuse » une aide financière de 50 000 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer à l'Association « 14-18 Meuse » une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'ensemble de ses activités 2008. Cette subvention vient en complément de la subvention accordée par la Commission Permanente du 6 mars 2008,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POLITIQUE DE MEMOIRE – TROISIEME REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les subventions de fonctionnement 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes pour un montant de **6 191,49 €** :

Associations patriotiques et historiques		
CLERMONT EN ARGONNE Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord - section cantonale de Clermont en Argonne	Organisation de la réunion départementale des cadres UNC AFN	320,00 €
VERDUN Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	Organisation des pèlerinages de mémoire et des séjours initiatiques culturels en Meuse ; édition et diffusion du journal « La Bleue »	1 000,00 €
VERDUN Association Nationale du Souvenir de la Bataille de Verdun et de la Sauvegarde de ses Hauts-Lieux	Edition du numéro 34 de la revue « Verdun - les Cahiers de la Grande Guerre » ; édition des actes du colloque « les civils sous l'occupation allemande dans le nord meusien - 1914/1918 »	1 500,00 €
VERDUN La Sidi-Brahim de Verdun et ses environs	Commémoration du 92 ^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun et des combats du Bois des Caures ; participation au congrès régional des Diables Bleus de Lorraine ; commémoration des combats de la Vaux Marie à Rembercourt ; participation aux cérémonies commémoratives des combats de Sidi-Brahim et aux journées nationales « Bleues-Jonquilles »	1 300,00 €
Communauté de Communes		
CHARNY SUR MEUSE Communauté de Communes	Randonnée « les chemins de la batailles »	2 071,49 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POLITIQUE DE MEMOIRE - TROISIEME REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les subventions d'investissement 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer la subvention d'investissement suivante pour un montant de **1 351,42 €**:

SOUILLY Comité du Souvenir Français du canton de Souilly	Acquisition d'un drapeau	1 351,42 €
--	--------------------------	-------------------

M. Jean Marie COUSIN ayant voté contre cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

GRATIFICATION DE QUATRE ETUDIANTS STAGIAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une gratification aux quatre étudiants effectuant des stages dans les Directions et Services de la Collectivité, à savoir :

- ❖ Un étudiant en Master 2 Professionnel « Expertise et interventions sociologiques » à l'Université Paris 2 accueilli au sein de la Direction de la Solidarité – Service Insertion et Développement Social et Service Gestion Administrative et Financière sur la période du 21 janvier au 21 juillet 2008, soit 6 mois,
- ❖ Un étudiant en Master 2 « Droit et Gouvernance Territoriale » à l'Université de Nancy 2 accueilli au sein de la Direction des Ressources Humaines – Service Gestion Statutaire des Ressources Humaines sur la période du 1^{er} avril au 15 juin 2008, soit 2 mois et demi,
- ❖ Deux étudiants en Master 1 « Science du Management et Administration (option Gestion des Ressources Humaines) » à l'Université de Nancy 2 accueillis au sein de la Direction des Ressources Humaines – Service Développement des Ressources Humaines sur la période du 22 avril au 30 juin 2008 soit une période de 2 mois et 9 jours,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une indemnité de 228 € mensuels à quatre étudiants effectuant des stages pratiques au sein des Directions et Services de la collectivité :

- 1 368 € pour l'étudiant stagiaire accueilli au sein de la Direction de la Solidarité – Service Insertion et Développement Social et Service Gestion Administrative et Financière sur la période du 21 janvier au 21 juillet 2008,
- 570 € pour l'étudiant stagiaire accueilli au sein de la Direction des Ressources Humaines – Service de la Gestion Statutaire des Ressources Humaines sur la période du 1^{er} avril au 15 juin 2008,
- 524,40 € pour chacun des étudiants stagiaires accueillis au sein de la Direction des Ressources Humaines – Service du Développement des Ressources Humaines sur la période du 22 avril au 30 juin 2008.

MEMORIAL DAY 2008 A KANSAS CITY

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant au versement d'une subvention à l'association « Lafayette, nous voilà ! »

Après en avoir délibéré,

Décide de l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association « Lafayette nous voilà ! », pour sa mission à Kansas City visant à développer les actions de mémoire américaine en France autour de l'intervention de 1917-1918.

SECURITE ET EXPLOITATION

PROGRAMME 2008 - AMENDES DE POLICE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'affectation de l'enveloppe mise à disposition du Département de la Meuse dans le cadre des recettes provenant du produit des amendes de Police relatif à la circulation routière, programmation 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter l'enveloppe financière aux 62 dossiers éligibles, sur la base des critères adoptés le 8 juillet 2003 et aux 8 dossiers sur la liste complémentaire 2007 après la décision de la Commission Permanente dans sa séance du 28 juin 2007,
- Décide d'établir une liste de 1 dossier non éligible au titre de la programmation 2008, mais qui constitue une programmation complémentaire, prioritaire pour la programmation 2009.

PHOTOCOPIEURS IMPRIMERIE DE L'HOTEL ET DIRECTION DES ROUTES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation de marchés pour l'achat de photocopieurs avec entretien maintenance sur différents sites du Conseil Général de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur ces propositions et autorise la signature des marchés correspondants :

Lot 1 – Imprimerie de l'Hôtel du Département

- Achat de 2 photocopieurs destinés à la reprographie du Conseil Général de la Meuse. Montant estimé à 59 000 € HT sur 1an et 236 000 € HT si le marché est renouvelé trois fois.

Lot 2 – Logiciel de soumission de travaux

- Montant estimé à 50 000 € HT et sa maintenance à 5 000 € HT par an et à 20 000 € HT si le marché est renouvelé trois fois.

Lot 3 – Direction des Routes / ADA

- Achat de 6 photocopieurs pour un montant estimatif de 30 000 € HT. L'entretien maintenance sur ces photocopieurs est estimé à 228 000 copies/an sur l'ensemble des sites soit 2 500 € HT par an et 10 000 € HT si le marché est renouvelé trois fois.

COMMISSION PERMANENTE
DU 10 AVRIL 2008

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 AVRIL 2008 – COMITE DEPARTEMENTAL
DU TOURISME – SUBVENTION 2008**

Suite à une erreur matérielle :

Cet extrait de délibération se substitue à celui transmis et enregistré sous le numéro 08/629 au contrôle de légalité le 11 avril 2008

DELIBERATION DEFINITIVE :

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à affecter un 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement au Comité Départemental du Tourisme de 408 587 €, les autres subventions étant versées sur présentation de justificatifs dans la limite de 308 035 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer au Comité Départemental du Tourisme un 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement de 408 587 €,
- Autorise le versement des autres subventions (Actions) sur présentation de justificatifs dans la limite de 308 035 €,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante.

Actes de l'Exécutif Départemental

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRETE DU 22 MAI 2008 PORTANT ADMISSION DES CANDIDATS RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DONT L'OBJET CONSISTE EN UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU COLLEGE DU VAL D'ORNOIS A GONDRECOURT LE CHATEAU

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006, et notamment ses articles 26-II, 28 et 74-II,

Vu la consultation lancée par voie d'avis d'appel public à la concurrence le 17 janvier 2008 et dont l'objet consiste en un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Collège du Val d'Ornois à Gondrecourt-Le-Château,

Vu le Règlement de la consultation en cause établi par la Pouvoir Adjudicateur, et notamment son article 6

Vu le procès-verbal de la Commission ad'hoc en date du 14 mai 2008

Vu le rapport d'analyse des candidatures établi par le Service du Patrimoine

ARRETE

Article 1er : Les candidats admis à présenter une offre dans le cadre de cette consultation sont :

- Le Groupement Viot / D. Pierron
- Le Groupement Delrue / BET TCE SETECBA
- Le Groupement Casari Mercier / AC Ingénierie

Article 2 : Les candidats non-retenus en seront informés et les candidats retenus seront destinataires de la lettre de consultation contenant notamment le cahier des charges conformément aux dispositions du Règlement de la consultation.

Article 3 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE DU 10 JUIN 2008 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT DE SOLIDARITE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du Conseil Général du 20 mars 2008 relatif à la constitution et à l'affectation des postes de la Commission Permanente,

Vu les articles L.1411-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 41 de la convention de concession de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit de solidarité,

ARRETE

Article 1er : Le Président du Conseil Général désigne les membres du comité de pilotage du réseau départemental de communications électroniques à haut débit de solidarité, pour le concédant :

- Emile THOUVENIN, Conseiller Général
- En son absence, Claudine BECQ-VINCI, Vice-Présidente du Conseil Général

Article 2 : au titre du délégataire, Fabrice BALLART, Directeur Général, et en son absence, Thomas PICARD, Directeur Pôle Collectivités, participeront à ce comité en tant que membre du conseil d'administration du délégataire.

Article 3 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**ARRETE DU 10 JUIN 2008 DECLARANT SANS SUITE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT
RELATIF A LA RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU COLLEGE LES
CUVELLES A VAUCOULEURS**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert .

Considérant que le Pouvoir Adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général ;

Vu la proposition émise par la commission d'appel d'offres en sa séance du Lundi 26 Mai 2008,

Vu la consultation relative à la restructuration des installations de chauffage du collège « les Cuvelles » à Vaucouleurs, lancée par voie d'avis de publicité ;

Considérant que, la présente consultation a fait l'objet d'un défaut de concurrence,

ARRETE

Article 1er : Est déclarée sans suite la procédure d'appel d'offres ouvert relatif à la restructuration des installations de chauffage du collège « les Cuvelles » à Vaucouleurs.

Article 2 : Les candidats ayant répondu à la consultation seront informés du présent arrêté.

Article 3 : Mme le Directeur Général des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**ARRETE DU 19 JUIN 2008 PORTANT ATTRIBUTION A LA SOCIETE ELIS LORRAINE DU MARCHE
ABONNEMENT SERVICE ET FOURNITURE SANITAIRE A L'HOTEL DU DEPARTEMENT**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L.3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics issu du décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et notamment son article 28,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 donnant délégation au Président du Conseil Général pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables à raison de leur montant,

Vu la consultation lancée par voie d'avis d'appel public à la concurrence le 10 avril 2008 et dont l'objet consiste en l'abonnement service et fourniture sanitaire à l'Hôtel du Département de la Meuse,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis du 5 mai 2008 et le rapport d'analyse de l'offre établi par le Service Intérieur,

ARRETE

Article 1^{er} : Selon les critères de jugement des offres figurant dans la lettre de consultation, le titulaire du marché :

- Société ELIS LORRAINE (54 220 MALZEVILLE) pour un montant minimum annuel de 5 000 € ht et un montant maximum annuel de 10 000 € ht.
Le marché pourra être reconduit trois fois ne pouvant excéder quatre ans.

Article 2 : Mme le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

ARRETE DU 3 JUIN 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE L'ACTION ECONOMIQUE ET A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU les articles L 3221-3 et L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général en date du 20 mars 2008 relative à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics passés sans formalités préalables à raison de leur montant,

VU l'arrêté d'organisation des services en date du 31 janvier 2008

VU son arrêté de délégation de signature accordée au Directeur de l'Action Economique et à certains de ses collaborateurs en date du 21 mars 2008,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

DIRECTION

Délégation de signature est donnée à **Mme Véronique CHODORGE**, Administrateur Territorial Hors Classe, Directeur de l'Action Economique, pour l'ensemble des matières et actes entrant dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées en matière de développement économique, d'emploi et de démarches de planification et de contractualisation à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil Général,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des actes relatifs à la passation des marchés publics passés sans formalités préalables dont le montant excède 10 000 € HT.

En l'absence de **Mme Véronique CHODORGE**, la délégation susvisée est étendue, dans l'ordre suivant à :

- Mme Marie-Françoise FLORENTIN, Attaché Principal, Chef de Service,
- M. Laurent HAROTTE, Agent non titulaire de Catégorie A, Chef de Service

ARTICLE 2 :

SERVICE DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

- **Mme Marie-Françoise FLORENTIN**, Attaché Principal, Chef de Service

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les bordereaux et correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil Général dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent et dans la limite des directives qui lui seront le cas échéant données,

B/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget du Département dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil Général et des crédits disponibles,

C/ les pièces justificatives, la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses,

D/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

ARTICLE 3 :

SERVICE EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES ET CONTRACTUALISATIONS

- **M. Laurent HAROTTE**, Agent non titulaire de catégorie A, Chef de Service

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les bordereaux et les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil Général dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent, et dans la limite des directives qui lui seront données,

B/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget du Département dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil Général et des crédits disponibles,

C/ les pièces justificatives, la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses,

D/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

ARTICLE 4 : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 21 mars 2008 accordées au Directeur de l'Action Economique et à certains de ses collaborateurs sont rapportées.

ARTICLE 5 : Mme le Directeur Général des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil Administratif du Département.

ARRETE DU 3 JUIN 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE LA LOGISTIQUE ET A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU les articles L 3221-3 et L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général en date du 20 mars 2008 relative à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics passés sans formalités préalables à raison de leur montant,

VU l'arrêté d'organisation des services en date du 31 janvier 2008

VU son arrêté de délégation de signature accordée au Directeur des Systèmes d'Information et de la Logistique et à certains de ses collaborateurs en date du 21 mars 2008,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

DIRECTION

Délégation de signature est donnée à **M. Alain CHATEL**, Directeur des Systèmes d'Information et de la logistique, pour l'ensemble des matières et actes entrant dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées en matière de systèmes d'information et de logistique :

A/ les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil Général dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent,

B/ les ampliations ou copies de décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

C/ les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de sa Direction (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux), et les ordres de mission,

D/ les pièces justificatives et la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses,

E/ les titres de recettes

F/ les passation ou résiliation de contrats ayant trait au réseau téléphonique, notamment les installations de lignes, abonnements

G/ les commandes entrant dans le cadre des programmes arrêtés ou de l'exécution des marchés signés par les autorités habilitées

I/ les commandes de fournitures et matériels nécessaires au fonctionnement des services administratifs et à l'organisation des manifestations ou réceptions, selon les directives qui lui seront données

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil Général,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des actes relatifs à la passation des marchés publics passés sans formalités préalables dont le montant excède 10 000 € HT.

En l'absence de M. Alain CHATEL, Directeur des Systèmes d'Information et de la logistique, délégation est accordée à **M. Didier MOLITOR**, Directeur Territorial, **Mme Christine JUNALIK**, Attaché, **Mme Anne PEROTIN**, Attaché, à l'effet de signer :

- les commandes à hauteur maximale de 2 000 € H.T. et dans la limite des crédits disponibles

ARTICLE 2 :

SERVICE EVOLUTION des SYSTEMES d'INFORMATION

M. Didier MOLITOR, Directeur territorial, Chef de Service

* Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les pièces justificatives et la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses

B/ les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de son service (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux).

SERVICE ACCESSIBILITE aux SYSTEMES d'INFORMATION

Mme Christine JUNALIK, Attaché Territorial, Chef de Service

* Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les pièces justificatives et la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses

B/ les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de son service (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux).

SERVICE INTERIEUR

- **Mme Anne PEROTIN**, Attaché Territorial, Chef de Service

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil Général dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent,

B/ les ampliations ou copies de décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

C/ les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de son service (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux),

D/ les pièces justificatives et la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses,

E/ les titres de recettes

F/ les commandes de fournitures et matériels nécessaires au fonctionnement des services administratifs et à l'organisation des manifestations ou réceptions, selon les directives qui lui seront données

En l'absence de **Mme Anne PEROTIN**, Chef du service Intérieur, la délégation susvisée est étendue à **Mme Claire GASPARD**, Rédacteur Chef.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil Général,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des actes relatifs à la passation des marchés publics passés sans formalités préalables dont le montant excède 10 000 € HT.

ARTICLE 3 : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 21 mars 2008 accordées au Directeur des Systèmes d'Information et de la Logistique et à certains de ses collaborateurs sont rapportées.

ARTICLE 4 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil Administratif du Département.

ARRETE DU 3 JUIN 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF DE LA MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU les articles L 3221-3 et L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général en date du 20 mars 2008 relative à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics passés sans formalités préalables à raison de leur montant,

VU l'arrêté d'organisation des services en date du 31 janvier 2008

A R R E T E

ARTICLE 1 :

- Mlle Vanessa BRUNAT, Rédacteur, Chef de la Mission TIC et Projets Innovants,

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les bordereaux et les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe, celles-ci étant réservées aux seuls membres du Conseil Général dans les conditions précisées par les délégations générales ou individuelles qui les concernent, et dans la limite des directives qui lui seront données,

B/ les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de la Mission TIC et Projets Innovants (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux)

C/ les ordres de mission du personnel relevant de la Mission TIC et Projets Innovants

D/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget du Département dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil Général et des crédits disponibles,

E/ les pièces justificatives, la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses,

F/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil Général,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des actes relatifs à la passation des marchés publics passés sans formalités préalables dont le montant excède 10 000 € HT.

ARTICLE 2 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil Administratif du Département.

ARRETE DU 10 JUIN 2008 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU TOURISME ET A CERTAINS DE SES COLLABORATEURS

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU les articles L 3221-3 et L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général en date du 20 mars 2008 relative à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics passés sans formalités préalables à raison de leur montant,

VU l'arrêté d'organisation des services en date du 31 janvier 2008

VU son arrêté de délégation de signature accordée au Directeur de la Culture, des Sports et du Tourisme et à certains de ses collaborateurs en date du 21 mars 2008,

VU l'arrêté en date du 31 mars 2008 portant nomination de Mlle Raphaëlle MARTIN en qualité de Régisseur,

A R R E T E

L'article 5 de la délégation de signature susvisée est modifié comme suit :

ARTICLE 5 :

CONSERVATION DEPARTEMENTALE DES MUSEES

Mme Marie LECASSEUR, Attaché de Conservation du Patrimoine, Chef de Service,

Dans le cadre de ses attributions et compétences, délégation lui est accordée à l'effet de signer :

A/ les bordereaux et les correspondances courantes ne comportant pas de décision de principe,

B/ tout acte d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget affecté à son service, dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe du Conseil Général et des crédits disponibles,

C/ les pièces justificatives et la certification du service fait nécessaires à la liquidation des dépenses,

D/ les ampliations ou copies des décisions, conventions, marchés ou autres actes engageant juridiquement le Département et signés par les autorités habilitées,

E/ les décisions d'octroi des congés du personnel relevant de sa Direction (à l'exception des congés de maladie, congés sans traitement, congés parentaux),

F/ les ordres de mission,

G/ les titres de recettes.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil Général,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des actes relatifs à la passation des marchés publics passés sans formalités préalables dont le montant excède 10 000 € HT.

En l'absence ou en cas d'empêchement de **Mme Marie LECASSEUR**, Responsable de la Conservation départementale des Musées, délégation est accordée dans les mêmes domaines, dans l'ordre suivant, à :

1) **M. Franck MOUROT**, Attaché de Conservation du Patrimoine

ARTICLE 2 : La délégation résultant de l'arrêté en date du 21 mars 2008 accordée à Mlle Raphaëlle MARTIN, Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe, est rapportée.

ARTICLE 3 : Mme le Directeur Général des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil Administratif du Département.

**ARRETE DU 23 JUIN 2008 PORTANT ATTRIBUTION AU CANDIDAT SOCIETE SCC DE LA
CONSULTATION RELATIVE A L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu l'article 28 et 77 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure adaptée ;

Vu la consultation relative à l'acquisition de licences Microsoft en vue de conclure un marché public selon une procédure adaptée, lancée par voie d'avis de publicité ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis par le commission restreinte du 2 juin 2008 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le service Evolution des Systèmes d'Information le 12 juin 2008 ;

Vu l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin 2008 ;

ARRETE

Article 1er : La consultation relative à l'acquisition de Licences Microsoft est déclarée fructueuse et attribuée au candidat suivant:

Société SCC – 96 rue des Trois Fontanot – 92 744 Nanterre Cedex

Pour les montants minimum et maximum suivants : 60 000 € HT et 200 000 € HT

Article 2 : Mme le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Christian NAMY, Président du Conseil Général

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Conseil Général de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 30/06/2008

Date de dépôt légal : 30/06/2008

ISSN : 1240-7836